



# **RAPPORT N° 02/17 é RAP/ADM/APA DU 31 MAI 2017 SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2015**

**- MAI 2017 -**

## **SOMMAIRE**

**LISTE DES ABREVIATIONS**

**LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES**

**LISTE DES TABLEAUX**

**LISTE DES GRAPHERS**

**SYNTHESE**

**INTRODUCTION**

**TITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL**

**1- SUITES RESERVEES AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DE LA COUR**

**2- OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR**

.....

**TITRE I - EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2015**

**1- CONTEXTE GENERAL**

**2- SPECIFICITES DES LOIS DE FINANCES 2015**

**TITRE II - ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL - CADRE I**

**1- GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES**

**A. MOUVEMENTS DE CREDITS**

**B. DEPASSEMENTS DE CREDITS**

.....

**2- LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES**

**2.1 PRESENTATION GENERALE**

**2.2 ANALYSE PAR CATEGORIE DE RECETTES**

**3- LES OPERATIONS DE DEPENSES**

**3.1 ANALYSE PAR MISSIONS ET PROGRAMMES**

**3.2 ANALYSE PAR GRANDES CATEGORIES**

.....

**4- APPRECIATION DE LA PERFORMANCE**

**4.1 DU SECTEUR ADMINISTRATIF**

**4.2 DU SECTEUR SOCIAL**

**4.3 DU SECTEUR PRODUCTIF**

**4.4 DU SECTEUR INFRASTRUCTURE**

.....

**TITRE III- EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET DES RESULTATS GENERAUX**

**1- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II**

**1.1 RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE**

**1.2 BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE**

**1.3 BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

.....

## **2- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE**

### **III**

- 2.1 RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE
- 2.2 COMPTES DE PRETS DEFICITAIRES
- 2.3 COMPTES DE PARTICIPATION DEFICITAIRES
- 2.4 COMPTES DE COMMERCE DEFICITAIRES

## **3- LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR- CADRE IV**

- 3.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2015
- 3.2 TENDANCE DES RESULTATS DE 2011 A 2015

## **4- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V**

- 4.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2015
- 4.2 TENDANCE DES RESULTATS DE 2011 A 2015

## **5- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES**

- 5.1 RESULTAT DEFINITIF EXCEDENTAIRE
- 5.2 SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR

## **ANNEXES**

**LISTE DES ABREVIATIONS**

<b>ACRONYMES</b>	<b>DEVELOPPEMENT</b>
ACCTDP	Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique
BA	Budgets Annexes
BGE	Budget Général de l'Etat
BTA	Bon de Trésor par Adjudication
CDBF	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CPR	Caisse de Prévoyance et de Retraite
CPT	Comptes Particuliers du Trésor
CRCM	Caisse des Retraites Civiles et Militaires
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DD	Droit de Douane
DGB	Direction Générale du Budget
FCV	Fonds de Contre-Valeur
FPP	Fiche Pluriannuelle de Performance
IPVI	Impôt sur les Plus-Values Immobilières
IR	Impôts sur les Revenus
IRCM	Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRR	Initiative de Résultats Rapides
IRSA	Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés
LFA	Loi de Finances de l'Année
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de finances Rectificative
LOCS	Loi Organique sur la Cour Suprême
LOLF	Loi Organique sur les Lois de Finances
LR	Loi de Règlement
ODD	Objectifs de Développements Durables
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAOMA	Paositra Malagasy
PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
PGE	Politique Générale de l'Etat
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PLR	Projet de Loi de Règlement
PMO	Plan de mise en œuvre
PND	Plan National de Développement
PTNT	Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGCEBOP	Règlement Général sur la Comptabilité d'Exécution des Budgets des Organismes Publics
SGAB	Service de la Gestion des Aides Bilatérales
SIIGFP	Système d'Information Intégré de la Gestion des Finances Publiques
SOA	Service Opérationnel d'Activités
TELMA	Télécom Malagasy
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

## LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES

CODE	ACRONYMES	INSTITUTIONS ET MINISTERES
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>		
1	PRESIDENCE	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
2	SENAT	SENAT
3	AN	ASSEMBLEE NATIONALE
4	HCC	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE
5	PRIMATURE	PRIMATURE
6	CRM	CONSEIL DE LA RECONCILIATION MALAGASY
11	MAE	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
12	MDN	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
13	SEMDNG	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE
14	MID	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
15	MSP	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
16	MINJUS	MINISTERE DE LA JUSTICE
21	MFB	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
25	MEP	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
36	MCC	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION
<b>SECTEUR PRODUCTIF</b>		
34	MIDSPME	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
41	MINAGRI	MINISTERE DE L'AGRICULTURE
42	MINEL	MINISTERE DE L'ELEVAGE
43	MRHP	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
44	MEEMF	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE, DE LA MER ET DES FORETS
53	MPMP	MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE
<b>SECTEUR INFRASTRUCTURE</b>		
37	MCIRI	MINISTERE DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
51	MdEH	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES
52	MEHA	MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
61	MTP	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
62	MEPATE	MINISTERE D'ETAT EN CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'EQUIPEMENT
63	MTM	MINISTERE DU TOURISME, DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE
66	MPTNT	MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
<b>SECTEUR SOCIAL</b>		
32	MFPTLS	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES
71	MINSANP	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
75	MJS	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
76	MPPSPF	MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME
81	MEN	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
83	MEETFP	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
84	MESUPRES	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
86	MACP	MINISTERE DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1- RECOMMANDATIONS SUR LES DEPASSEMENTS ET EXECUTIONS .....	2
TABLEAU N° 2- DECRETS DE TRANSFERTS -2015 .....	4
TABLEAU N° 3- DISCORDANCE DANS LE PLR.....	5
TABLEAU N° 4- DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES .....	8
TABLEAU N° 5- PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES .....	10
TABLEAU N° 6- LES PRIORITES DE L'ETAT .....	12
TABLEAU N° 7- SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS .....	14
TABLEAU N° 8 - SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS .....	15
TABLEAU N° 9- SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES 2015 .....	19
TABLEAU N° 10- RECAPITULATIF DES DEPENSES DE TRANFERTS.....	27
TABLEAU N° 11- GRILLE D'EVALUATION.....	30
TABLEAU N° 12-PERFORMANCE PAR SECTEUR .....	31
TABLEAU N° 13-PERFORMANCE DU PROGRAMME « SECURITE PUBLIQUE ».....	32
TABLEAU N° 14-PERFORMANCE DU PROGRAMME « JEUNESSE ».....	34
TABLEAU N° 15-PERFORMANCE DE LA MISSION « PECHE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES ».....	36
TABLEAU N° 16-PERFORMANCE DE LA MISSION « METEOROLOGIE » .....	38
TABLEAU N° 17- RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2015 .....	41
TABLEAU N° 18-RECETTES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE .....	42
TABLEAU N° 19-DEPENSES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE .....	43
TABLEAU N° 20-DISCORDANCES ENTRE LES ECRITURES DE L'ORDONNATEUR ET CELLES DU COMPTABLE.....	44
TABLEAU N° 21-RECETTES DU BA DES POSTES & TELECOMMUNICATIONS.....	45
TABLEAU N° 22-DEPENSES DU BA DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS .....	45
TABLEAU N° 23- OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR .....	46
TABLEAU N° 24-SITUATION GLOBALE DE REALISATION DES COMPTES DE COMMERCE.....	49
TABLEAU N° 25- SITUATION DES FCV EN 2015 .....	51
TABLEAU N° 26 - EVOLUTION DES FCV DE 2011 A 2015 .....	51
TABLEAU N° 27- SITUATION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE.....	52
TABLEAU N° 28-TENDANCE OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE .....	53
TABLEAU N° 29 - RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES.....	54
TABLEAU N° 30- DEVELOPPEMENT DU COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR .	56

## LISTE DES GRAPHES

GRAPHE N° 1-DEPENSES PAR MISSION-2015 .....	23
GRAPHE N° 2- STRUCTURE DES DEPENSES PAR GRANDE CATEGORIE.....	25
GRAPHE N° 3- EVOLUTION DES DEPENSES DE SOLDES .....	26
GRAPHE N° 4- EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE .....	28
GRAPHE N° 5-EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	29

## SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2015

Sont relevées dans la présente synthèse les principales observations et recommandations de la Cour sur l'exécution de la Loi de Finances pour 2015 formulées dans son rapport sur le Projet de Loi de Règlement (PLR) 2015.

### OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

#### ➤ Sur les suites réservées aux recommandations antérieures de la Cour :

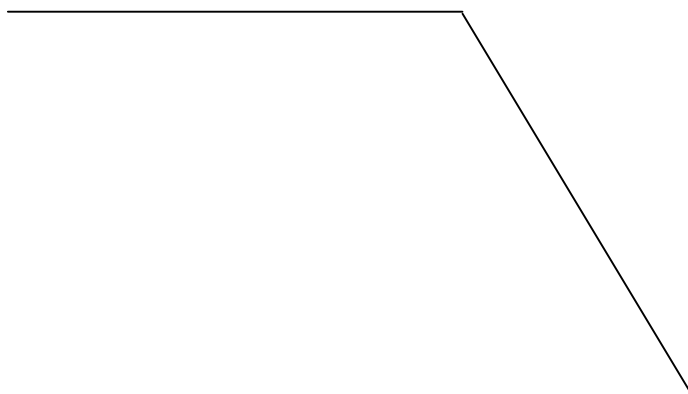
- Sur les dépassements de crédits : les dispositions de l'article 6 du PLR y afférentes n'ont pas été reformulées en faisant la distinction entre les crédits limitatifs et les crédits évaluatifs conformément aux montants proposés par la Cour avant leur dépôt au Parlement,
- Sur la nécessité de supprimer le Budget Annexe des Postes et Télécommunications : aucune mesure n'a été prise dans ce sens par les autorités compétentes,
- Sur la maîtrise des dépenses de solde : elles ont presque doublé entre 2011 à 2015 malgré les recommandations de la Cour en vue de les maîtriser,
- Sur la réduction du déficit des Comptes Particuliers du Trésor (CPT) : ledit déficit reste très important, surtout au niveau des Comptes de commerce (CRCM et CPR) malgré les recommandations itératives de la Cour sur la nécessité de prendre les dispositions qui s'imposent face à une telle situation.

#### ➤ Sur les documents produits :

- La production des actes modificatifs de crédits n'est pas exhaustive,
- Les données figurant dans le PLR présentent encore des discordances.

### 1. EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2015

La Loi de Finances pour 2015, équilibrée initialement en recettes et en dépenses à 7 963,43 milliards d'Ariary, a été révisée à la hausse par la Loi de Finances Rectificative (LFR) pour atteindre 8 595,87 milliards d'Ariary tel qu'il est retracé dans le tableau ci-après :





**PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2015**  
(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
<b>CADRE I : BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>			
a - Fonctionnement	3 010 288 549 000,00	3 758 977 532 000,00	-748 688 983 000,00
b - Investissement	486 000 000 000,00	1 289 003 134 000,00	-803 003 134 000,00
<b>TOTAL CADRE I</b>	<b>3 496 288 549 000,00</b>	<b>5 047 980 666 000,00</b>	<b>-1 551 692 117 000,00</b>
<b>CADRE II : BUDGETS ANNEXES</b>			
a - Fonctionnement	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	0,00
b - Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL CADRE II</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CADRE III : COMPTES PARTICULIERS DE TRESOR</b>			
Opérations sur les Comptes Particuliers du Trésor	684 327 612 000,00	868 262 234 000,00	-183 934 622 000,00
<b>TOTAL CADRE III</b>	<b>684 327 612 000,00</b>	<b>868 262 234 000,00</b>	<b>-183 934 622 000,00</b>
<b>CADRE IV : OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEURS ET ASSIMILEES</b>			
Opérations Génératrices de FCV et assimilés	217 130 000,00	0,00	217 130 000,00
<b>TOTAL CADRE IV</b>	<b>217 130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 130 000,00</b>
<b>CADRE V : OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b>			
Dettes intérieures	2 850 978 238 000,00	2 480 049 855 000,00	370 928 383 000,00
Dettes extérieures	1 263 341 659 000,00	172 886 400 000,00	1 090 455 259 000,00
Disponibilité mobilisable	274 025 967 000,00	0,00	274 025 967 000,00
<b>TOTAL CADRE V</b>	<b>4 388 345 864 000,00</b>	<b>2 652 936 255 000,00</b>	<b>1 735 409 609 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 595 869 155 000,00</b>	<b>8 595 869 155 000,00</b>	<b>0,00</b>

Source : PLR 2015

Løon a relevé comme spécificités des Lois de Finances pour 2015 lesquelles ne se justifient pas:

- l'adoption de la LFR à moins d'un mois avant la fin de l'exercice,
- une révision à la hausse des dotations budgétaires versus une révision à la baisse des priorités,
- l'existence d'une multitude de Comptes Particuliers du Trésor.

## 2. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL - CADRE I

### 2.1 Gestion des autorisations budgétaires

- Mouvements de crédits

Les décrets portant transfert de crédits pour l'année 2015 sont au nombre de 9 et les arrêtés portant aménagement de crédits au nombre de 8.

Malgré des modifications de crédits, la Cour a observé que le nombre des actes relatifs aux mouvements de crédits a diminué par rapport aux années précédentes. Aucun virement n'a été enregistré tandis que tous les décrets portent sur des transferts de crédits.

Par ailleurs, la Cour tient à souligner que l'examen de ces actes n'a pas mis en évidence la correspondance entre les programmes d'origine et les programmes destinataires des crédits transférés, ce qui a rendu difficile le contrôle effectué par la Cour sur les mouvements de crédits.

#### ▪ Dépassements de crédits

Contrairement à ce qui est indiqué dans le PLR pour 2015, la Cour a relevé l'existence de dépassements de crédits s'élevant au total à 130 650 961 705,72 Ariary, dont :

- des dépassements sur crédits limitatifs de 52 289 862 804 Ariary,
- et des dépassements sur crédits évaluatifs de 78 361 098 901,72 Ariary.

De tels dépassements seraient exorbitants d'autant plus que les prévisions définitives y afférentes ont été fixées à 33 174 745 000 Ariary.

## **2.2 Les opérations de recettes du Budget Général**

Sur des prévisions d'un montant de 3 496,29 milliards d'Ariary, les réalisations en matière de recettes du Budget Général se chiffrent à 3 282,46 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 93,88%.

Par rapport à 2014, si les prévisions ont enregistré une baisse de 4,75%, les réalisations ont par contre augmenté de 22,41% en 2015.

Une telle situation se retrouve surtout au niveau des Recettes fiscales, où l'on a enregistré une baisse de 4,68 % des prévisions et une hausse de 13,37% des réalisations. Les Impôts sur le commerce extérieur, lesquels constituent les 50,15% des recettes fiscales et douanières, en sont les principales sources.

Pour les autres recettes budgétaires le taux de réalisation a été de 64,67%.

## **2.3 Les opérations de dépenses du Budget Général**

Les réalisations de dépenses du Budget Général s'établissent à 4 107,08 milliards d'Ariary pour des prévisions définitives de 5 047,98 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 81%.

- En matière de dotations budgétaires, les principales bénéficiaires sont : les missions « Finances et Budget » (45% du montant total du Budget Général), « Education » (13%), « Agriculture » (6%), « Santé » (5%), « Travaux Publics » (3%), « Gendarmerie Nationale » (3%) et « Défense et Sécurité » (3%).

Par contre, la mission « Energie » qui figure parmi les priorités de l'Etat ne dispose que de 0,45% du total des prévisions.

- En matière de réalisations, sur les 53 missions existantes, seulement la moitié ont enregistré des taux d'exécution supérieurs à 90%.

La mission « Hydrocarbure » a enregistré le taux de consommation le plus élevé de 99,33%, les missions « Agriculture », « Santé », et « Travaux Publics » ont eu des taux

de réalisation ne dépassant pas les 30% et la mission « Technologie de l'Information et de la Communication », n'a consommé que 9,26% de ses crédits.

- L'analyse par grandes catégories des dépenses a fait ressortir :
  - des dépenses de soldes en forte croissance malgré les mesures prises dans le cadre de la LFR,
  - les dépenses hors soldes prédominées par des transferts, rendant difficile un contrôle approprié,
  - le paiement régulier des intérêts de la dette qu'il conviendrait de poursuivre.

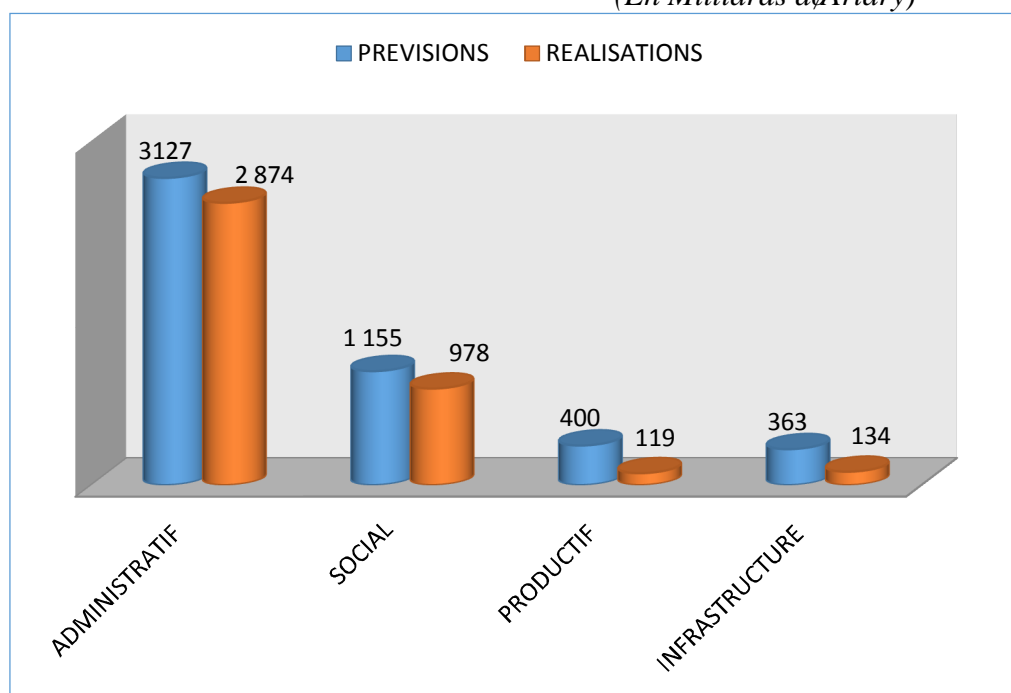
## 2.4 Appréciation de la performance

Le taux global de performance au niveau des 4 secteurs : administratif, social, productif et infrastructure est de 49,45%, sensiblement en baisse par rapport à celui de l'année précédente de 49,82%.

Le graphe suivant retrace la répartition des crédits par secteur et les réalisations y afférentes :

### PREVISIONS ET REALISATIONS DU BUDGET GENERAL PAR SECTEUR EN 2015

(En Milliards d'Ariary)



Sources : LFR et PLR 2015

Les priorités de l'Etat ont été orientées en 2015 vers :

- la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) ;
- le soutien au développement du secteur énergie ;
- l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes ;
- le soutien aux activités de la gouvernance et de l'Etat de droit ;
- l'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire

Or, il ressort du graphe supra que l'allocation des crédits n'est pas en adéquation avec lesdites priorités.

- Secteur Administratif

Pour l'exercice 2015, ce secteur occupe la première place en matière de dotation de crédits et de consommation de crédits, il détient les 61,96% des crédits ouverts au titre du Budget Général, soit 3 127,85 milliards d'Ariary et a réalisé les 61,73% des dépenses, soit 2 874,06 milliards d'Ariary.

En matière de performance, sur 450 indicateurs prédéfinis de ce secteur, 53,11% sont atteints. Nombreuses activités n'ont pas pu être effectuées ; ainsi 35,33% des objectifs prévus n'ont pas été atteints, 8% ne sont pas disponibles et 3,56% sont classés « autres ».

#### Secteur Social

Des crédits d'un montant total de 1 155,59 milliards d'Ariary, soit 22,89% du Budget Général de l'Etat ont été alloués à ce secteur, et les dépenses réalisées ont été de 978,78 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de 84,69%. Le secteur social a réalisé une performance moyenne de 44,87% pour l'exercice 2015.

Plus particulièrement, le Programme « 302-Jeunesse » a été doté de crédits d'un montant de 797 370 000 Ariary, avec un taux de consommation de 97,96%, soit des dépenses effectives de 781 069 623 Ariary.

Malgré le fait que 11 000 jeunes ont pu bénéficier de la réalisation des activités regroupées dans le programme « Jeunesse », les impacts dudit programme sont insignifiants par rapport à l'ensemble des jeunes dont le taux de chômage a atteint les 15% de la population recensée en 2015 au nombre de 23 millions.

#### Secteur productif

Le secteur Productif, composé de 06 Ministères a bénéficié en 2015 de 400,55 milliards d'Ariary à titre de crédits définitifs, ce qui représente 7,95 % du Budget Général. Il n'a consommé que 119,88 milliards d'Ariary, soit un taux de 29,93%.

La mission « Pêche » du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques a réalisé 8,39 milliards d'Ariary sur les crédits définitifs lui accordés d'un montant de 14,89 milliards d'Ariary.

Les impacts des programmes dans le secteur pêche sont peu perceptibles. Le taux de croissance du secteur primaire a été enregistré à 2,2% pour 2015. La branche « Elevage et pêche » a contribué à la croissance du secteur primaire à hauteur de 1,9%.

Concernant le programme « 08- Développement de la pêche et des ressources halieutiques », sur un total de 06 indicateurs, 02 ont été atteints, soit 34 % des réalisations, ce qui correspond à une performance modérée.

#### Secteur infrastructure

Le secteur infrastructure est composé de 06 départements ministériels. Ce secteur détient 7% des crédits ouverts, à hauteur de 363,99 milliards d'Ariary et a dépensé en moyenne 37% des crédits qui lui ont été alloués. Au niveau des dépenses d'investissement, le secteur infrastructure a bénéficié de 24% de l'enveloppe globale du Programme d'Investissement Public (PIP).

Si l'on se réfère à l'allocation budgétaire de la mission « Météorologie », elle est fixée à 737 millions d'Ariary en 2015 et son taux d'absorption de crédits est de 96%. La mission est déclinée en 02 programmes dont « Administration et Coordination » et « Développement météorologique » auxquels sont associés 04 objectifs.

La performance du programme « 211- Développement météorologique » a été de 100% et s'explique notamment par l'atteinte de toutes les valeurs cibles.

En définitive, l'appréciation de performance des Institutions et Ministères reste limitée faute de fiabilité et de disponibilité de données y afférentes et la Cour recommande de prendre des mesures en conséquence.

### 3. EXAMEN DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET LES RESULTATS GENERAUX

#### 3.1 Les opérations des Budgets Annexes (BA) - Cadre II

Les opérations des Budgets Annexes se sont soldées en 2015 par un résultat excédentaire de 3,55 milliards d'Ariary avec des recettes s'élevant à 18,38 milliards d'Ariary et des dépenses de 14,82 milliards d'Ariary comme le montre le tableau qui suit :

#### RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2015

(En Ariary)

BUDGETS ANNEXES	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Imprimerie Nationale	13 270 000 000,00	8 618 224 509,20	13 270 000 000,00	7 502 777 146,20	1 115 447 363,00
Postes et Télécommunications	13 420 000 000,00	9 753 295 428,67	13 420 000 000,00	7 319 907 965,51	2 433 387 463,16
<b>TOTAL</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>18 371 519 937,87</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>14 822 685 111,71</b>	<b>3 548 834 826,16</b>

Sources : PLR, Comptes administratifs 2015

Ont contribué à ce résultat excédentaire, les opérations du :

- Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale (IN) se soldant par un excédent de recettes de 1,12 milliards d'Ariary,
- Budget Annexe des Postes et Télécommunications présentant un excédent de recettes 2,43 milliards d'Ariary.

Les principales observations de la Cour sur les Budgets Annexes portent sur :

- une sous-estimation des produits finis et une surévaluation des travaux relevées au niveau du BA de l'Imprimerie Nationale, contrairement au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la LOLF,
- l'existence d'une discordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur s'expliquant par le fait que, contrairement à l'ordonnateur, le comptable n'a pas pris en compte dans ses écritures le Fonds de renouvellement d'un montant de 5,79 millions d'Ariary,

- Le Budget Annexe des Postes et Télécommunications qui continue de fonctionner malgré les recommandations de la Cour tendant à sa suppression.

### 3.2 Les opérations des Comptes Particuliers du Trésor - Cadre III

Les opérations des Comptes Particuliers du Trésor (CPT) se présentent ainsi :

#### OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Comptes de prêt	151 545 970 000,00	2 597 059 264,36	62 882 000 000,00	59 356 457 524,65	-56 759 398 260,29
Comptes de participation	-	--	272598 592 000,00	107 098 664 844,00	-107 098 664 844
Comptes de commerce	466 923 189 000,00	302 708 329 437,80	466 923 189 000,00	458 338 111 425,50	-155 629 781 987,70
Comptes d'affectation spéciale	65 858 453 000,00	-	65 858 453 000,00	-	-
Comptes d'avances	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>684 327 612 000,00</b>	<b>305 305 388 702,16</b>	<b>868 262 234 000,00</b>	<b>624 793 233 794,15</b>	<b>-319 487 845 091,99</b>

*Sources : LFA, CGAF, PLR et Annexes au PLR 2015*

Les recettes des CPT d'un montant de 305,30 milliards d'Ariary et les dépenses de 624, 79 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 319,49 milliards d'Ariary, ce qui s'avère particulièrement élevé.

Le déficit des Comptes de commerce est dû principalement à celui de la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) et de la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) qui ont enregistré un déficit atteignant 155,63 milliards d'Ariary.

La Cour tient à relever que :

- s'agissant des Comptes de prêt, les prévisions de recettes ont été surévaluées avec un montant de 151,55 milliards d'Ariary alors que les réalisations ne se chiffrent qu'à 2,59 milliards d'Ariary,
- pour les Comptes de participation, des dépenses ont été opérées à hauteur de 107, 09 milliards d'Ariary alors qu'aucune recette n'a été prévue,
- 03 Comptes de commerce sur les 06 créés ont enregistré des prévisions, tant en recettes qu'en dépenses, sans aucune réalisation ni en recettes, ni en dépenses,
- le Compte de Commerce « Evaluation et Suivi Environnementaux des Projets Miniers et Pétroliers » n'a pas fait l'objet de dotation budgétaire et n'a enregistré aucune réalisation tant au niveau des recettes qu'à celui des dépenses,
- pour les Comptes d'affectation spéciale, sur des prévisions d'un montant de 65,85 milliards d'Ariary, tant en recettes qu'en dépenses, aucune opération n'a été réalisée.

### 3.3 Les opérations génératrices de Fonds de Contre-Valeur ó Cadre IV

Il résulte des opérations génératrices de FCV un excédent de 302,21 millions d'Ariary.

Sur des prévisions de recettes de 217,13 millions d'Ariary, les réalisations s'élèvent à 302,21 millions d'Ariary, ce qui représente 139,19 % des prévisions définitives. Ce taux élevé semble plutôt traduire une sous-évaluation des recettes.

Quant aux dépenses, aucune prévision en matière de FCV n'a été inscrite, ni dans la LFI, ni dans la LFR. Ainsi, aucune opération de dépense n'a été effectuée.

Une tendance à la baisse des résultats excédentaires est observée de 2011 à 2015 car s'élevant à 1,14 milliards d'Ariary en 2011, le résultat excédentaire ne se chiffre qu'à 302,21 millions d'Ariary en 2015.

### **3.4 Les opérations en Capital de la Dette Publique- Cadre V**

Pour l'année 2015, le résultat des Opérations en Capital de la Dette Publique a dégagé un excédent de 1 220, 55 milliards d'Ariary.

S'agissant des recettes, les prévisions ont été estimées à 1 263 milliards d'Ariary alors que les réalisations finales n'ont été que de 723 milliards d'Ariary, soit 57,22% des prévisions.

L'évolution du résultat des Opérations en Capital de la Dette Publique n'a cessé de croître depuis l'exercice 2011 en passant de 113,49 milliards d'Ariary en 2011 à 1 220,55 milliards d'Ariary en 2015.

### **3.5 Le résultat définitif de l'exécution des Lois de Finances**

L'exécution de la Loi de Finances pour 2015 s'est soldée par un excédent de 80,30 milliards d'Ariary contre un déficit de 98,32 milliards d'Ariary en 2014.

Ainsi, le résultat excédentaire de l'exécution de la Loi de Finances 2015 à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève à 80 295 761 272,72 Ariary.

Il est à faire observer que le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) pour 2015 a fait ressortir en solde d'entrée du Compte Permanent du Trésor, à l'instar de celui de 2014, le cumul des résultats à partir de la balance consolidée 2001 à 2014 au lieu du cumul des résultats des exercices antérieurs ayant fait l'objet de Lois de Règlement.

Compte tenu des observations sus évoquées, la Cour formule comme auparavant des recommandations à l'attention des Parlementaires et des acteurs budgétaires.

#### **➤ RECOMMANDATIONS AUX PARLEMENTAIRES**

Pour l'année 2015, la Cour recommande l'adoption :

- de l'article 1<sup>er</sup> du PLR 2015 constatant au titre du Budget Général la somme de 3 282 458 581 829 Ariary en recettes, et de 4 107 085 147 890,34 Ariary en dépenses, soit un solde déficitaire de 824 626 566 061,34 Ariary ;
- de l'article 2 du PLR 2015 constatant les opérations des Budgets Annexes s'élevant à 8 618 224 509,20 Ariary en recettes et en dépenses à 7 502 777 146,20 Ariary et dégageant un excédent de 1 115 447 363 Ariary, ce malgré les discordances entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable sur la prise en compte en dépense de « Fonds de renouvellement » du Budget Annexe- Imprimerie Nationale ;



- de l'article 3 du PLR 2015 constatant les opérations des Comptes Particuliers du Trésor s'élevant respectivement en recettes à 305 305 388 702,16 Ariary et en dépenses à 624 793 233 794,15 Ariary, soit un déficit de 319 487 845 091,99 Ariary ;
- de l'article 4 du PLR 2015 constatant les opérations sur Fonds de Contre- Valeur, s'élevant en dépenses à zéro Ariary, en recettes à 302 214 036,44 Ariary dégageant ainsi un résultat excédentaire de 302 214 036,44 Ariary ;
- de l'article 5 du PLR 2015 constatant les recettes à 1 349 354 187 923,49 Ariary, les dépenses à 128 795 064 360,04 Ariary et le résultat excédentaire des Opérations en Capital de la Dette de 1 220 559 123 563,45 Ariary ;
- de l'article 7 du PLR constatant les résultats excédentaires de l'exécution de la Loi de Finances pour 2015 des cinq cadres de la Loi de Finances pour 2015 s'élevant au total à 80 295 761 272,72 Ariary ;
- de l'article 8 du PLR autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor des résultats excédentaires de 80 295 761 272,72 Ariary en 2015.

En ce qui concerne l'article 6 du PLR, en application des articles 13-b et 43 de la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF) et contrairement à ce qui est mentionné dans le PLR pour 2015, la Cour recommande :

- la constatation et le rejet des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 52 289 862 804 Ariary,
- la constatation et l'approbation des dépassements sur crédits évaluatifs d'un montant de 78 361 098 901,72 Ariary.

La Cour aimerait attirer l'attention des Parlementaires sur le fait qu'ils devraient s'assurer de la teneur des actes qui leur sont soumis aux fins de ratification.

#### ➤ RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS BUDGETAIRES

La Cour réitère ses recommandations sur :

- le respect du principe de sincérité consacré par les articles 41 et 42 de la LOLF en matière de prévisions, plus particulièrement les Comptes de prêt,
- la révision de l'allocation budgétaire en se basant sur les différents programmes qui concourent à la réalisation des missions,
- la production à la Cour de Bordereaux des Crédits Sans Emploi (BCSE) contenant toutes les informations nécessaires au contrôle à l'instar de ceux communiqués au cours des exercices 2011 et antérieurs,
- la communication à la Cour des conventions intermédiaires relatives aux financements extérieurs nécessaires à la détermination des crédits évaluatifs,
- l'inscription en soldes d'entrée du Compte Permanent du Trésor des soldes arrêtés après vote de la Loi de Règlement de l'exercice concerné,
- le respect de la procédure par le comptable et l'ordonnateur du Budget Annexe de l'imprimerie Nationale pour la comptabilisation du « Fonds de renouvellement » en recette



tel qu'il est prévu dans le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 et de procéder au rapprochement d'usage,

- la nécessité de la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications compte tenu de l'existence de l'exploitant public PAOSITRA MALAGASY et de la société TELMA opérant dans le secteur,
- la prise de mesures pour maîtriser le déficit des Caisses de Retraite.

\*

\*

\*

## INTRODUCTION

Le présent rapport sur le Projet de Loi de Règlement (PLR) entre dans le cadre de la mission de contrôle de l'exécution des Lois de Finances par la Cour conformément à l'article 93 de la Constitution qui dispose que : « *La Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques [í ]* » et l'article 128 de la Constitution, selon lequel « *La Cour des Comptes : [í ] 5° assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances. »*.

Ces dispositions sont reprises par les articles 61 et 62 de la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF).

Les modalités de cette assistance au Parlement sont précisées par l'article 278 de la Loi Organique n° 2004-036 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant ou Loi Organique sur la Cour Suprême (LOCS) selon lequel : « *La Cour des Comptes contrôle l'exécution des Lois de Finances. A cet effet, elle apprécie : 1. La régularité et la sincérité des comptes consolidés des ordonnateurs et des comptables. 2. La qualité de la gestion dans l'exécution des Lois de Finances. Elle établit à l'attention du Parlement un rapport et une Déclaration générale de conformité entre les écritures des ordonnateurs et celles des comptables de l'Etat. »*.

Ce rapport vise à éclairer le Parlement dans l'examen du PLR et ultérieurement des Lois de finances ; il fait partie des trois documents accompagnant le PLR définis à l'article 44 de la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances.

Le Projet de Loi de Règlement est l'aboutissement du processus d'exécution des Lois de Finances elles-mêmes votées par les parlementaires. C'est l'occasion pour les représentants du peuple d'apprécier les résultats de l'exécution des Lois de Finances. A ce titre et conformément à l'article 2 de la LOLF, la Loi de Règlement constate le montant définitif des recettes encaissées et des dépenses ordonnancées au cours de l'année civile. Elle peut en outre approuver les dépassements de crédit résultant de circonstances exceptionnelles.

Après la présentation d'observations d'ordre général dans un titre préliminaire, ce rapport est structuré en trois parties dont :

- Titre I : Examen des Lois de Finances 2015,
- Titre II : Analyse de l'exécution du Budget Général,
- Titre III : Analyse de l'exécution des autres cadres budgétaires et des résultats généraux.

Outre le présent rapport, une Déclaration Générale de Conformité entre les écritures des comptables et celles des ordonnateurs est établie par la Cour dans le cadre de l'examen du PLR.

## TITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

### 1- SUITES RESERVEES AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DE LA COUR

Cette partie est réservée aux mesures prises au cours de l'année budgétaire 2015 suite aux recommandations émises par la Cour lors de ses contrôles sur l'exécution des Lois de Finances au titre des années 2009, 2010 et 2011. En effet, lesdits rapports ont été notifiés au Ministère des Finances et du Budget respectivement au mois de mai, de juillet et de septembre 2015.

#### A. SUR LES DEPASSEMENTS DE CREDITS

Pour les exercices 2009, 2010 et 2011, les recommandations de la Cour en ce qui concerne les dépassements de crédits sont résumées dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 1- RECOMMANDATIONS SUR LES DEPASSEMENTS ET EXECUTIONS**

ANNEE	RECOMMANDATIONS DE LA COUR	DISPOSITIONS DU PLR SOUMIS AU VOTE DU PARLEMENT
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la reformulation de l'article 6 du PLR en faisant la distinction entre les crédits limitatifs et évaluatifs ;</li> <li>- l'approbation des dépassements de crédits limitatifs d'un montant de 1 156 000 Ariary ;</li> <li>- le rejet des dépassements de crédits limitatifs d'un montant de 11 582 715,60 Ariary sur les crédits limitatifs de 12 738 715,60 Ariary contrairement à l'article 6 du PLR, en application des articles 2, 10 et 13a de la LOLF</li> </ul>	<p><u>Article 6</u> : Sont constatés les dépassements sur les crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement respectivement d'un montant de 15 080 176 130, 60 Ariary et de 40 490 994 660, 13 Ariary, soit au total 55 571 170 790,73 Ariary.</p> <p>Sont autorisées en conséquence, en application de l'article 13 de la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances, les inscriptions des crédits correspondants, à titre de renflouement de ces dépassements, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 080 176 130, 60 Ariary pour les dépenses de fonctionnement,</li> <li>- 40 490 994 660,13 Ariary pour les dépenses d'investissement.</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la reformulation de l'article 6 du PLR en faisant la distinction entre les crédits limitatifs et évaluatifs ;</li> <li>- le rejet des dépassements de crédits à caractère limitatif d'un montant de 1 583 113 Ariary contrairement à l'article 6 du PLR, en application des articles 2, 10 et 13a de la LOLF et par conséquent la</li> </ul>	<p><u>Article 6</u> : - Sont constatés et approuvés les dépassements sur les crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement respectivement d'un montant de 15 793 581 086,04 Ariary et 58 175 986 283,81 Ariary constatés à la clôture de l'année budgétaire 2011 tels qu'il résulte de l'état de dépassement de crédits annexé à la présente Loi de Règlement.</p>

	<p>traduction des ordonnateurs secondaires devant le CDBF en application de l'article 13 de la loi n°2004-006 du 26 juillet 2004 portant réorganisation et fonctionnement de CDBF ;</p> <p>- la constatation et l'approbation des dépassements de crédits évaluatifs d'un montant total de 73 967 984 256,85 Ariary en application de l'article 13-b de la LOLF.</p>	<p>Sont autorisés en conséquence les inscriptions des crédits correspondants, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 793 581 086,04 Ariary pour les dépenses de fonctionnement</li> <li>- 58 175 986 283,81 Ariary pour les dépenses d'investissement.</li> </ul>
--	--	---

*Sources : LR et Rapports de la Cour des Comptes sur les PLR 2010,2011*

En effet, les recommandations consistent notamment en la reformulation de l'article 6 du PLR, en faisant la distinction entre les crédits limitatifs et évaluatifs. Cette reformulation devrait intervenir avant la soumission du PLR concerné au vote du Parlement. Or, comme il ressort du tableau ci-dessus, les dispositions de l'article 6 n'ont pas été reformulées.

Pour le PLR 2014, l'article 6 a été rédigé en différenciant les crédits limitatifs des crédits évaluatifs. Toutefois, la recommandation de la Cour pour revoir le montant n'a pas été suivie, avant la communication du PLR au Parlement.

*Ainsi, afin d'éclairer le Parlement, la Cour insiste-t-elle sur le fait que les reformulations des articles du PLR, aussi bien sur les montants que sur les dispositions devraient se faire avant sa transmission au Parlement.*

## B. SUR LE BUDGET ANNEXE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

La Cour, dans ses précédents rapports, a souligné que les activités du Budget Annexe des Postes et Télécommunications font double emploi avec celles d'autres entités exerçant dans le même secteur, dont la Société TELMA et l'exploitant public PAOSITRA MALAGASY (PAOMA). Or, ce Budget Annexe est toujours inscrit dans la Loi de Finances pour 2015.

*Aussi, la Cour réitère ses recommandations tendant à la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications.*

## C. SUR LES DEPENSES DE SOLDES

Lors de l'examen du PLR 2011, la Cour a recommandé la maîtrise des dépenses de solde. Or, il a été observé au vu des inscriptions budgétaires au titre de l'année 2015 que les « Opérations courantes de Solde » ont connu une augmentation de l'ordre de 47%. En effet, les prévisions y afférentes s'élèvent à 1 521 826 878 000 Ariary en 2015 contre 1 034 987 796 000 Ariary en 2011.

*Ainsi, la Cour insiste sur le renforcement des mesures à prendre en vue de la maîtrise des dépenses de solde*

## D. SUR LES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR

La Cour a recommandé de prendre les dispositions nécessaires pour réduire le déficit des Comptes Particuliers du Trésor (CPT). Cependant, le déficit prévisionnel des CPT s'est aggravé en 2015. Le déficit se chiffre à 122,05 milliards d'Ariary selon la Loi de Finances initiale 2015 puis, il a été révisé à la hausse pour atteindre 183,93 milliards d'Ariary après la Loi de Finances Rectificative, alors qu'en 2011, ledit déficit n'a été que de 60,62 milliards d'Ariary.

*Ainsi, la Cour requiert-elle la prise de dispositions pour réduire le déficit des CPT, notamment au niveau des Comptes de commerce dont les Caisses de retraite (CRCM et CPR)*

### 2- OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR

#### A. NON EXHAUSTIVITE DES ACTES MODIFICATIFS DE CREDITS

Selon le PLR, page 57, « seuls 10 actes ont été pris en 2015. (1), pour cette année, aucun décret portant virement de crédit n'a été recensé et seuls 1 décret portant transferts de crédits et 9 arrêtés d'aménagement de crédits ont été créés ». Or, après vérification auprès de certaines Institutions, dont la Primature, d'autres décrets de transferts ont été pris au cours de l'année 2015, comme le montre le tableau ci-dessous :

**TABLEAU N° 2- DECRETS DE TRANSFERTS -2015**

REFERENCE	OBJET	REFERENCE JOURNAL OFFICIEL
Décret n° 2015-632 du 07 avril 2015	Transfert de crédits inscrits au Budget d'exécution 2015 du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole et du Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures	JO n° 3639 du 07 Septembre 2015
Décret n° 2015- 738 du 07 avril 2015	Transfert de crédits inscrits au Budget d'exécution 2015.	JO n° 3644 du 05 Octobre 2015
Décret n° 2015- 664 du 14 avril 2015	Transfert de crédits inscrits au Budget d'exécution 2015 entre le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures et le Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole	JO n° 3646 du 19 Octobre 2015
Décret n° 2015- 922 du 09 juin 2015	Transfert de crédits inscrits au Budget d'exécution 2015	JO n° 3653 du 23 Novembre 2015
Décret n° 2015- 926 du 09 juin 2015	Transfert de crédits de solde inscrits au Budget d'exécution 2015	JO n° 3653 du 23 Novembre 2015
Décret n° 2015- 1334 du 28 septembre 2015	Transfert de crédits inscrits au Budget d'exécution 2015	JO n° 3655 du 07 décembre 2015
Décret n° 2015- 1338 du 07 juillet 2015	Transfert de crédits inscrits au Budget d'exécution 2015	JO n° 3698 du 1 <sup>er</sup> Août 2016

*Source : Primature*

Ces décrets n'ont été transmis à la Cour que suite à la Demande de Renseignements (DR) n° 03- CS-CC/Ch1/17 en date du 22 février 2017.

Dans le but de déclarer le Parlement sur l'exécution des Lois de Finances, lequel en est le destinataire « utilisateur », tous les documents y afférents doivent l'accompagner.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle la production exhaustive de toutes les informations relatives à l'exécution de Lois de Finances, notamment les actes portant sur les mouvements de crédits.*

## B. DISCORDANCE DES DONNEES DANS LE PLR

Lors de l'examen du PLR, il a été observé des discordances au niveau de certaines opérations tel qu'il est retracé dans le tableau ci-contre :

**TABLEAU N° 3- DISCORDANCE DANS LE PLR**

<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES REALISEES (en Ariary)</b>	
<b>Tableau n° 57 - page 56 - PLR</b>	<b>Tableau n° 77 et 78 - page 75- PLR</b>
4 955 786 092 429,36	4 955 791 892 428,96
<b>PREVISIONS INITIALES DES RECETTES SUR LES DETTES EXTEIEURES (En Ariary)</b>	
<b>Article 15- LFI</b>	<b>Tableau n° 76, page 73- PLR</b>
Emprunt : 419 472 000 000,00	673 993 000 000,00
Financement exceptionnel : 181 911 000 000,00	
Total 601 383 000 000,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES REALISEES DU SECTEUR SOCIAL(En milliards d'Ariary)</b>	
<b>Tableau n° 30 - page 28 - PLR</b>	<b>Tableau n° 62 - page 62- PLR</b>
968,67	978,67

*Source : LFI et PLR 2015*

Pour les opérations de recettes, après rapprochement des documents annexes au PLR, une erreur de transcription s'est glissée au niveau du tableau n°57. Le montant exact des réalisations des recettes s'élève à 4 955 791 892 428,96 Ariary.

Il en est de même pour les dépenses réalisées au niveau du secteur social. Le montant des dépenses totales inscrit dans le tableau n° 30, page 28 du PLR est de 968,67 milliards d'Ariary. Cependant, une vérification par rapport au tableau n° 62, page 62 du PLR nous révèle que ce montant devrait être 978,67 milliards d'Ariary.

Par ailleurs, les prévisions de recettes des dettes extérieures s'élevant à 673 993 000 000 Ariary selon le tableau n° 76 page 74 du PLR est erroné. En effet, l'article 15 de la LFI prévoit que les dettes extérieures sont constituées d'emprunt à un montant de 419 472 000 000 Ariary et de

financement exceptionnel d'un montant de 181 911 000 000 Ariary , ainsi la somme de ces deux éléments se chiffre à. 601 383 000 000 Ariary.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle de porter une attention particulière à l'élaboration du PLR et de rectifier le tableau n° 57 dont le total des réalisations de recettes devrait se chiffrer à 4 955 791 892 428,96 Ariary et, le tableau n° 30 dont les dépenses réalisées pour le secteur social se totalisent à 978,67 milliards d'Ariary , ainsi que le tableau n° 76 dont les prévisions initiales de recettes des dettes extérieures pour un montant de 601 383 000 000 Ariary.*

\*

\*

\*

## TITRE I - EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2015

### 1- CONTEXTE GENERAL

#### A. AU NIVEAU MONDIAL

En 2015, l'économie mondiale s'est ralentie, en raison notamment de la morosité des activités dans les pays émergents, toutefois, ce ralentissement est tempéré par une légère reprise de l'économie des pays avancés. En effet, les activités des pays émergents et des pays en développement ont subi la chute des cours des matières premières, notamment énergétique, et le durcissement des conditions de financement. Pour certains pays, les tensions politiques ou géopolitiques se sont superposées à ces tendances et ont amplifié les difficultés économiques. Le Brésil et la Russie sont entrés en récession, tandis que la Chine a vu sa croissance se ralentir. L'activité économique de l'Inde, par contre, a été soutenue. En Afrique subsaharienne, l'on a observé également une baisse de croissance du fait surtout du recul des investissements étrangers et de la chute des cours des produits de base en dépit de l'allègement des factures pétrolières pour les pays importateurs.

Dans les pays avancés, une modeste amélioration des activités a été observée. L'économie américaine a continué à croître à un rythme solide et à créer des emplois, tandis qu'en Europe, la reprise a été en général soutenue par la demande intérieure, notamment par la consommation et la baisse du cours du pétrole. Au Japon, l'année 2015 a été marquée par une timide progression de l'activité, due au rebond des exportations.

Par ailleurs, une baisse généralisée des prix de l'énergie et des autres produits de base ont également caractérisé l'année 2015. En ce qui concerne le pétrole, le prix du baril a chuté à 45 dollars US en début décembre en raison de la vigueur de l'offre en provenance des pays membres de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole).

Les prix des principaux métaux industriels ont reculé sous l'effet d'un ralentissement de la demande mondiale. En outre, les cours des denrées alimentaires se sont régressés en raison d'une offre abondante due à des récoltes favorables.

#### B. AU NIVEAU NATIONAL

##### a) Cadre politique et institutionnel

Pour Madagascar, l'année 2015 a été marquée sur le plan politique par la consolidation du processus démocratique et institutionnel mis en place en 2014. Un nouveau Premier ministre a été nommé en janvier à la tête du second gouvernement post-transition, des élections municipales ont été organisées en juillet et sénatoriales en décembre.

Une Loi d'amnistie a été adoptée au Parlement, permettant la libération des prisonniers politiques, puis des assises sur la réconciliation nationale se sont tenues en avril avec la participation des anciens Présidents de la République. Un séminaire national a eu lieu en octobre 2015 sur la réforme du secteur de la sécurité.



Le gouvernement a par ailleurs lancé une « Initiative de Résultats Rapides » (IRR) pour renforcer la culture du résultat dans l'administration. Le lancement des consultations nationales et la participation de Madagascar aux rencontres internationales sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont contribué à repositionner le pays sur la scène internationale.

#### b) Cadre économique et social

- La reprise de l'économie malgache s'est révélée plus lente que prévue, surtout en raison de facteurs exogènes. La chute des cours mondiaux des produits de base exportés et les chocs météorologiques ont contribué au ralentissement de la croissance. Le secteur minier a fortement souffert de la nette baisse des prix internationaux des produits miniers. Les cyclones et fortes pluies dans la partie centrale du pays plus tôt dans l'année ont entraîné une baisse de la production agricole, alors qu'une sécheresse prolongée a sévi dans le sud du pays. Les dégâts dus aux conditions climatiques sont estimés à environ 1 % du PIB, et les coûts de la reconstruction devraient avoisiner 3 % du PIB. En conséquence, la croissance qui aurait dû atteindre 5 % en 2015 selon les prévisions initiales, puis révisée à la baisse à 3,2 %, n'est que de 3,1% en termes de réalisation.

En outre, les agrégats macro-économiques n'ont pas atteint les prévisions fixées, excepté le taux de croissance du secteur secondaire, qui est de 7,3% contre 4,1% de prévus, comme l'illustre le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 4- DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES**

DESIGNATION	LFI	LFR du 7 décembre 2015	PLR 2015	REALISATION 2014
Taux de croissance	5,0%	3,2%	3,1%	3,3%
Taux de croissance secteur primaire	2,0%	0,7%	-0,7%	3,3%
Taux de croissance secteur secondaire	11,4%	4,1%	7,3%	8,5%
Taux de croissance secteur tertiaire	4,7%	4,2%	3,4%	2,3%
Taux d'inflation	7,1%	7,9%	7,6%	6,1%
Déficit budgétaire	2,7% du PIB	5,2%	3,7%	nd
Taux de pression fiscale	12,3% du PIB <sub>2</sub>	9,9%	nd	nd

*Sources : LFI, LFR, PLR 2105 et PLR 2014*

- Sur le plan social, Madagascar fait partie des pays qui n'ont pas réalisé leurs Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'état du secteur éducatif est inquiétant : les taux bruts de scolarité et les taux d'achèvement au niveau du primaire diminuent, traduisant une augmentation de la déscolarisation. L'accès à la santé devient difficile : la population fréquente de moins en moins les Centres de Santé de Base (CSB) et le taux de couverture vaccinale diminue. L'accès à la santé est aggravé par la détérioration des infrastructures routières.

#### c) Cadre juridique des Lois de Finances pour 2015

##### ✓ **Loi portant Loi de Finances pour 2015**

Il s'agit de la Loi n° 2014-030 du 19 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015. En outre, des textes d'application prévus par la LOLF en ses articles 51 et 52 ont été pris, en l'occurrence :

- le Décret n°2014-1928 du 23 décembre 2014 portant répartition des crédits autorisés par la loi n° 2014-030 du 19 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

- l'Arrêté n° 37 568/2014 du 29 décembre 2014 portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution de la gestion 2015 du Budget de l'Etat 2015;

- la Circulaire n° 09 - MFB/SG/DGB/DESB/SAIDM du 30 Décembre 2014 ayant pour objet l'exécution, au titre de l'exercice 2015, du Budget Général, des Budgets Annexes, et des opérations des Comptes Particuliers du Trésor ;

- la Circulaire n° 02- MFB/SG/DGB du 31 décembre 2014 relative au taux de régulation des dépenses du premier trimestre 2015 ;

- la Circulaire n° 01-MFB/SG/DGB du 31 mars 2015 relative au taux de régulation des dépenses du deuxième trimestre 2015 ;

- la Circulaire n° 03-MFB/SG/DGB du 1<sup>er</sup> Octobre 2015 relative au taux de régulation des dépenses du quatrième trimestre 2015.

### ✓ **Loi portant Loi de Finances Rectificative pour 2015**

Aux termes de l'article 2 avant-dernier alinéa de la LOLF, « *Seules, des lois de finances dites rectificatives peuvent, en cours d'année, modifier la Loi de Finances de l'année. Sauf les cas de nécessité, les Lois de Finances Rectificatives doivent être déposées au cours du second semestre de chaque année* ».

Ainsi, la Loi n° 2015-026 du 07 Décembre 2015 portant Loi de Finances Rectificative pour 2015 a été promulguée au cours du mois de Décembre. Deux principaux textes d'application de Loi de Finances Rectificative ont été pris :

- le Décret n°2015-1613 du 8 décembre 2015 portant répartition des crédits autorisés par la Loi de Finances Rectificative pour 2015 entre les différents Institutions et Départements ministériels ;

- l'Arrêté n° 35969/2015 du 09 décembre 2015 portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution du Budget de l'Etat- 2015.

## **2- SPECIFICITES DES LOIS DE FINANCES 2015**

Il importe en premier lieu de faire une brève présentation des Lois de Finances de l'année 2015 :

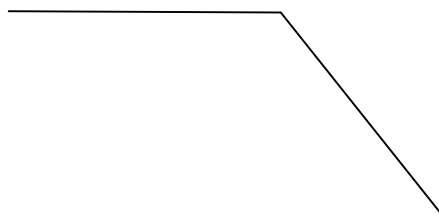


TABLEAU N° 5- PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		SOLDES	
	LFI	LFR	LFI	LFR	LFI	LFR
<b>CADRE I : BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>						
a - Fonctionnement	3 659 867 463 000,00	3 010 288 549 000,00	3 381 048 656 000,00	3 758 977 532 000,00	278 818 807 000,00	-748 688 983 000,00
b - Investissement	458 704 000 000,00	486 000 000 000,00	1 289 365 976 000,00	1 289 003 134 000,00	-830 661 976 000,00	-803 003 134 000,00
<b>TOTAL CADRE I</b>	<b>4 118 571 463 000,00</b>	<b>3 496 288 549 000,00</b>	<b>4 670 414 632 000,00</b>	<b>5 047 980 666 000,00</b>	<b>-551 843 169 000,00</b>	<b>-1 551 692 117 000,00</b>
<b>CADRE II : BUDGETS ANNEXES</b>						
a - Fonctionnement	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	0,00	0,00
b - Investissement	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL CADRE II</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CADRE III : COMPTES PARTICULIERS DE TRESOR</b>						
Opérations sur les Comptes Particuliers du Trésor	685 927 612 000,00	684 327 612 000,00	807 980 234 000,00	868 262 234 000,00	-122 052 622 000,00	-183 934 622 000,00
<b>TOTAL CADRE III</b>	<b>685 927 612 000,00</b>	<b>684 327 612 000,00</b>	<b>807 980 234 000,00</b>	<b>868 262 234 000,00</b>	<b>-122 052 622 000,00</b>	<b>-183 934 622 000,00</b>
<b>CADRE IV : OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEURS ET ASSIMILEES</b>						
Opérations Génératrices de FCV et assimilés	288 130 000,00	217 130 000,00	0,00	<b>0,00</b>	288 130 000,00	217 130 000,00
<b>TOTAL CADRE IV</b>	<b>288 130 000,00</b>	<b>217 130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 130 000,00</b>	<b>217 130 000,00</b>
<b>CADRE V : OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b>						
Dettes intérieures	2 530 568 238 000,00	2 850 978 238 000,00	2 077 011 273 000,00	2 480 049 855 000,00	453 556 965 000,00	370 928 383 000,00
Dettes extérieures	601 383 000 000,00	1 263 341 659 000,00	191 920 395 000,00	172 886 400 000,00	409 462 605 000,00	1 090 455 259 000,00
Disponibilité mobilisable		274 025 967 000,00	189 411 909 000,00	0,00	-189 411 909 000,00	274 025 967 000,00
<b>TOTAL CADRE V</b>	<b>3 131 951 238 000,00</b>	<b>4 388 345 864 000,00</b>	<b>2 458 343 577 000,00</b>	<b>2 652 936 255 000,00</b>	<b>673 607 661 000,00</b>	<b>1 735 409 609 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 963 428 443 000,00</b>	<b>8 595 869 155 000,00</b>	<b>7 963 428 443 000,00</b>	<b>8 595 869 155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Sources : LFI et LFR 2015

Les Lois de Finances 2015 se sont établies initialement à 7 963,43 milliards d'Ariary puis rectifiées à la hausse pour un montant de 8 595,87 milliards d'Ariary.

Selon la Constitution de la République en son article 92, « *tout amendement au projet du budget entraînant un accroissement des dépenses ou une diminution des ressources publiques doit être accompagné d'une proposition d'augmentation de recette ou d'économie équivalente* ». En effet, les dépenses au niveau des cadres I, III et V ont connu une augmentation tandis que les ressources des cadres I, III, IV sont revues à la baisse. Il appert du tableau ci-dessous que l'accroissement des recettes au niveau du cadre V, notamment des dettes extérieures, a permis d'assurer l'équilibre budgétaire.

#### A. UNE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE ADOPTEE A MOINS D'UN MOIS AVANT LA FIN DE L'EXERCICE

La loi n° 2015-026 du 07 Décembre 2015 portant Loi de Finances Rectificative pour 2015 a été adoptée tardivement au mois de décembre 2015, plus précisément à un mois avant la fin de l'exercice budgétaire 2015.

Selon l'exposé des motifs de ladite loi, « *plusieurs facteurs ont perturbé l'environnement macroéconomique en début d'année, tels que le passage des cyclones avec ses impacts sur les secteurs d'activités économiques ainsi que la faiblesse des rentrées fiscales. Cette dernière est attribuable, notamment : (i) à la phase de début de reprise des activités économiques après la crise sociopolitique quinquennale, (ii) à la reprise timide des investissements productifs, et (iii) à la diminution des activités d'importations. Cela a bouleversé les objectifs macroéconomiques et budgétaires préalablement fixés. Aussi, un ajustement des objectifs fixés dans la Loi de Finances Initiale 2015 est nécessaire, conduisant à un recadrage budgétaire et par conséquent, à des aménagements de la structure de l'équilibre du Budget pour 2015* ».

En effet, tel qu'il ressort du tableau ci-dessus, tous les indicateurs macro-économiques ont été révisés à la baisse par référence aux prévisions initiales.

En outre, par rapport à la Loi de Finances Initiale, les modifications sont notamment enregistrées au niveau du:

- cadre I : les prévisions de recettes ont connu une modification à la baisse de l'ordre de 622 282 914 000 Ariary, tandis que celles des dépenses ont été augmentées de 377 566 034 000 Ariary ;
- cadre III : les prévisions de recettes ont été diminuées de 1 600 000 000 Ariary alors que celles des dépenses a été ajouté le montant de 60 282 000 000 Ariary ;
- cadre V : les recettes et les dépenses ont été revues à la hausse pour un montant en plus s'élevant respectivement à 1 256 394 626 000 Ariary et à 194 592 678 000 Ariary. Cette modification des recettes est comptabilisée au niveau du financement exceptionnel et des disponibilités mobilisables.

#### B. UNE REVISION A LA HAUSSE DES DOTATIONS BUDGETAIRES VERSUS UNE REVISION A LA BAISSSE DES PRIORITES

Les crédits budgétaires sont portés à 5 047,98 milliards d'Ariary suivant la Loi de Finances Rectificative suscitée contre des prévisions de 4 607,41 milliards d'Ariary, alors que, d'après ladite loi, l'Etat a réorienté ses priorités seulement sur les axes énumérés dans le tableau ci-dessous :

**TABLEAU N° 6- LES PRIORITES DE L'ETAT**

<b>PRIORITES SELON LA LFI 2015</b>	<b>PRIORITES SELON LA LFR 2015</b>
1- Le renforcement de la gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice équitable ;	1- Le soutien aux activités de la gouvernance et de l'Etat de droit ;
2- Le raffermissement de la sécurité des biens et des personnes ;	2- L'amélioration de la sécurité des biens et des personnes ;
3- Le soutien au développement rural ;	3- L'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire
4- Le développement des infrastructures ;	
5- Le renforcement de la sécurité alimentaire ;	
6- La facilitation de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) ;	4- La facilitation de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) ;
7- La revitalisation du secteur énergie et la promotion des énergies renouvelables ;	5- Le soutien au développement du secteur énergie ;
8- Le rétablissement d'un climat des affaires attrayant ;	
9- Le développement des activités favorisant la création d'emploi.	

*Sources : LFI et LFR 2015*

### C. MULTITUDE DE COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR

En vertu des dispositions des articles 19 à 22 de la loi n°2014-030 du 19 décembre 2014, de nouveaux Comptes Particuliers du Trésor (CPT) au nombre de 08 ont été créés dans les écritures du Payeur Général d'Antananarivo (PGA) pour l'année 2015, à savoir :

- Au titre des Comptes de commerce :
  - "Sécurisation Maritime" au nom de la Défense Nationale ;
  - "Remise aux Normes de la Circulation Routière" au nom du Ministère des Transports et de la Météorologie ;
  - "Fonds d'Appui pour l'Assainissement du Secteur Commerce" au nom du Ministère du Commerce et de la Consommation ;
  - "Evaluation et Suivi Environnementaux des Projets Miniers et Pétroliers" au nom du Ministère auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques ;
  - "Répression des Infractions Minières et Hydrocarbures" au nom du Ministère auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques ;
  - "Mise en place d'un système biométrique de cartes de résidents" au nom de la Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Au titre des Comptes d'affectation spéciale :
  - "Fonds de Renforcement des Capacités" ;
  - "Prélèvement sur les boissons alcooliques et alcoolisées".

Ce nombre de nouveaux Comptes particuliers a augmenté par rapport à celui de 2014 où 04 CPT ont été créés.

## TITRE II - ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL CADRE I

### 1- GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

#### A. MOUVEMENTS DE CREDITS

##### a) Virements et transferts de crédits

Les virements et transferts de crédits sont régis par la LOLF en son article 19, comme devant être effectués par voie de Décret pris en Conseil du Gouvernement, sur rapport des Ministres chargés des Finances et du Budget, après information des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des Finances et des autres commissions concernées.

De même, conformément aux dispositions dudit article, « Des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même Ministère. (...) Des transferts peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes de Ministères distincts, (...) ».

Toutefois, la pratique de virements et transferts de crédits remet en question le vote de la Loi de Finances par le Parlement et compromet le principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF selon lequel « Les Lois de Finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler ».

Pour l'année 2015, l'on a recensé 9 décrets portant transfert de crédits.

##### b) Aménagements de crédits

Selon l'Instruction Générale n°001-MEFB/SG/DGDP/DB du 16 mars 2005 en ce qui concerne les aménagements de crédits: « Le principe de fongibilité des crédits signifie que les crédits répartis par programme sont fongibles à l'intérieur d'un programme et que des aménagements de crédits peuvent se faire par voie d'Arrêté pris par le Ministre ordonnateur délégué. »

Les arrêtés portant aménagement de crédits pour l'année 2015 sont au nombre de 8.

S'agissant des modifications de crédits, la Cour a observé que le nombre des actes relatifs aux mouvements de crédits a diminué par rapport aux années précédentes. Aucun virement n'a été enregistré tandis que tous les décrets portent sur des transferts de crédits.

Par ailleurs, la Cour tient à souligner que l'examen de ces actes n'a pas mis en évidence la correspondance entre les programmes d'origine et les programmes destinataires des crédits transférés ce qui rend difficile le contrôle des mouvements de crédits.

*Aussi, La Cour recommande de produire exhaustivement, outre ces actes de mouvements de crédits, le document retraçant l'emploi des crédits transférés lesquels doivent correspondre à des actions du programme d'origine, conformément à l'article 19 de la LOLF.*

## B. DEPASSEMENTS DE CREDITS

Seront analysés successivement les dépassements de crédits à caractère limitatif et les dépassements de crédits à caractère évaluatif.

### a) Les dépassements sur crédits limitatifs

La LOLF précise en son article 13 - a que : « les dépenses ne peuvent être engagées, ni ordonnancées, ni payées que dans la limite des crédits ouverts » et en son article 43 « Le projet annuel de loi de Règlement (í ) approuve les dépassements de crédits résultant de circonstances de force majeures ».

L'examen du PLR et des annexes produits à la Cour a permis de déceler l'existence de dépassement de crédits limitatifs d'un montant total de 52 289 862 804 Ariary tel qu'il est retracé dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 7- SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS**

(En Ariary)

SOA	COMPTE	FINANCEMENT	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES	DEPASSEMENT
<b>21-MFB</b>					
00-23-0-230-00000	23173	20-001-001-A	800 000,00	6 853 373 982,00	6 852 573 982,00
00-23-0-230-00000	2461	20-001-001-A	800 000,00	36 633 324 718,00	36 632 524 718,00
00-23-0-230-00000	2472	20-001-001-A	800 000,00	22 903 042,00	22 103 042,00
00-23-0-230-00000	2474	20-001-001-A	800 000,00	8 777 873 062,00	8 777 073 062,00
<b>Sous-total</b>					<b>52 284 274 804,00</b>
<b>81-MEN</b>					
00-81-4-101-10101	6241	10-001-001-A	11 236 000,00	11 524 000,00	<b>288 000,00</b>
<b>83-MEETFP</b>					
00-33-0-400-00000	23172	10-001-001-A	17 200 000,00	22 500 000,00	<b>5 300 000,00</b>
<b>TOTAL</b>					<b>52 289 862 804,00</b>

*Sources : PLR et annexes 2015*

- L'article 13 de la LOLF définit les crédits évaluatifs en ces termes : « Les crédits à caractère évaluatif sont des prévisions de dépenses obligatoires, limitativement énumérées ci-dessous (í ). Il en est ainsi (í ) des dépenses d'investissement bénéficiant d'un financement affecté dès lors qu'elles ont été régulièrement engagées (í ) ».



Or, selon la lettre n°38-2017-MFB/SG/DGB/SAI/Ordsec-DTI du 23 mars 2017, « sur demande des Institutions et des Ministères qui ne sont pas dotés de crédit pouvant supporter les dépenses afférentes aux Droits et Taxes à l'importation DTI inscrit sur la Loi de Finances, le MFB leur accorde une prise en charge à titre exceptionnel quant au paiement de ce type de dépense ».

Ainsi, les dépassements effectués d'un total de 52 284 274 804 Ariary au titre de l'année 2015 par le MFB, comme il est présenté dans le tableau supra, sont limitatifs.

Quant aux dépassements effectués au titre du MEN et du MEETFP, bien que des explications aient été apportées par les responsables, la Cour propose le rejet des dépassements s'élevant à 5 588 000 Ariary en application des articles 13 et 43 de la LOLF.

b) Dépassements sur crédits évaluatifs

L'article 13 ó b de la LOLF définit les crédits à caractère évaluatif en ces termes: « Les crédits à caractère évaluatif sont des prévisions de dépenses obligatoires, (í ) et dont le règlement ne saurait souffrir d'insuffisance de crédits.

L'examen du PLR et de ses annexes a permis de constater des dépassements de crédits à caractère évaluatif d'un montant de 78 361 098 901,72 Ariary comme il ressort du tableau ci-après :

**TABLEAU N° 8 - SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS**

(En Ariary)

SOA	COMPTE	FINANCEMENT	CREDIT DEFINITIF	DEPENSES	DEPASSEMENT
<b>01-PRESIDENCE</b>					
00-01-0-100-00000	2311	70-103-001-A	651 591 000,00	771 865 369,08	120 274 369,08
00-01-0-100-00000	23171	70-103-001-A	220 000 000,00	303 761 667,00	83 761 667,00
<b>Sous-total</b>					<b>204 036 036,08</b>
<b>21-MFB</b>					
00-21-0-100-00000	2428	70-111-001-A	10 997 879 000,00	31 824 055 521,26	20 826 176 521,26
00-21-0-100-00000	23173	70-111-001-A	3 330 342 000,00	10 853 035 763,61	7 522 693 763,61
<b>Sous-total</b>					<b>28 348 870 284,87</b>
<b>41-MINAGRI</b>					
00-41-0-170-00000	23173	70-123-001-B	100 000 000,00	2 173 143 730,24	2 073 143 730,24
00-41-2-190-61905	2424	70-123-001-E	0,00	2 044 347 332,17	2 044 347 332,17
00-41-2-190-61905	2421	70-123-001-E	80 000 000,00	1 744 372 767,19	1 664 372 767,19
00-41-0-100-00000	23174	70-123-001-A	50 000 000,00	1 711 068 965,78	1 661 068 965,78
00-41-0-100-00000	23171	70-123-001-A	50 000 000,00	1 627 412 377,88	1 577 412 377,88



00-41-0-100-00000	23173	70-123-001-A	50 000 000,00	1 492 073 018,40	1 442 073 018,40
00-41-0-170-00000	23174	70-123-001-B	50 000 000,00	1 070 209 669,90	1 020 209 669,90
00-41-0-170-00000	2311	70-123-001-B	400 000 000,00	1 133 136 375,54	733 136 375,54
00-41-2-190-60101	2424	70-103-001-A	2 500 000 000,00	3 227 691 530,54	727 691 530,54
00-41-2-190-61905	2313	70-123-001-E	160 000 000,00	840 302 831,99	680 302 831,99
00-41-0-100-00000	2312	70-123-001-A	62 500 000,00	705 949 377,78	643 449 377,78
00-41-2-190-61905	2434	70-123-001-E	0,00	603 632 834,29	603 632 834,29
00-41-2-190-60101	2472	20-001-001-A	789 000,00	523 310 321,00	522 521 321,00
00-41-2-190-61905	2441	70-123-001-E	505 823 000,00	858 255 274,93	352 432 274,93
00-41-0-100-00000	6565	70-123-001-A	391 015 000,00	694 593 979,62	303 578 979,62
00-41-2-190-61905	23174	70-123-001-E	200 000 000,00	436 217 406,00	236 217 406,00
00-41-0-100-00000	23172	70-123-001-A	50 000 000,00	255 748 409,66	205 748 409,66
00-41-2-190-61905	2312	70-123-001-E	500 000 000,00	705 311 212,00	205 311 212,00
00-41-0-100-00000	2472	20-001-001-A	9 940 000,00	214 739 791,00	204 799 791,00
00-41-0-100-00000	2478	20-001-001-A	237 000,00	204 077 512,00	203 840 512,00
00-41-0-100-00000	23175	70-123-001-A	50 000 000,00	242 729 018,34	192 729 018,34
00-41-2-630-61905	23175	70-123-001-E	0,00	164 931 612,88	164 931 612,88
00-41-0-100-00000	2431	70-123-001-A	50 000 000,00	190 429 354,82	140 429 354,82
00-41-0-170-00000	2472	20-001-001-B	8 577 000,00	109 843 872,00	101 266 872,00
00-41-0-200-00000	2472	20-001-001-K	316 000,00	100 758 069,00	100 442 069,00
00-41-2-190-60101	2472	20-001-001-D	395 000,00	97 139 132,00	96 744 132,00
00-41-0-200-00000	2431	60-205-206-K	10 000 000,00	95 899 469,95	85 899 469,95
00-41-0-100-00000	2478	70-123-001-A	100 000 000,00	176 129 008,97	76 129 008,97
00-41-0-170-00000	23172	70-123-001-B	50 000 000,00	114 450 598,59	64 450 598,59
00-41-2-190-61905	2472	20-001-001-E	2 761 000,00	44 416 282,00	41 655 282,00
00-41-0-100-00000	2463	70-123-001-A	198 000 000,00	235 471 854,00	37 471 854,00
00-41-0-200-00000	2421	60-205-206-K	10 000 000,00	43 782 945,20	33 782 945,20
00-41-2-190-61905	2311	70-123-001-E	0,00	11 815 000,00	11 815 000,00
00-41-2-190-50101	23173	20-001-001-A	79 000,00	8 707 314,00	8 628 314,00
00-41-0-200-00000	2461	20-001-001-A	158 000,00	8 746 075,00	8 588 075,00
00-41-2-190-61905	2464	70-123-001-E	10 000 000,00	10 760 000,00	760 000,00
<b>Sous-total</b>					<b>18 271 014 324,66</b>
<b>52-MEAH</b>					

00-52-0-300-00000	2452	70-103-001-A	8 300 625 000,00	8 680 378 151,99	379 753 151,99
00-52-0-200-00000	2451	20-001-001-A	0,00	84 048 982,00	84 048 982,00
00-52-0-300-00000	2451	20-001-001-A	1 000 000,00	25 917 769,00	24 917 769,00
<b>Sous-total</b>					<b>488 719 902,99</b>
<b>63-MTTM</b>					
00-63-0-220-00000	2442	60-107-107-A	3 000 000 000,00	3 244 263 638,27	244 263 638,27
<b>Sous-total</b>					<b>244 263 638,27</b>
<b>71-MSP</b>					
00-71-0-3A0-00000	23173	60-350-350-C	10 000 000,00	8 111 569 714,00	8 101 569 714,00
00-71-0-3A0-00000	2461	60-350-350-C	22 000 000,00	7 922 551 673,00	7 900 551 673,00
00-71-0-3A0-00000	2461	20-001-001-C	0,00	2 738 378 855,00	2 738 378 855,00
00-71-0-3A0-00000	23173	20-001-001-C	0,00	2 352 292 582,00	2 352 292 582,00
00-71-0-3A0-00000	2461	60-116-116-B	0,00	755 816 558,00	755 816 558,00
00-71-0-3A0-00000	23173	60-116-116-B	100 000 000,00	296 448 872,00	196 448 872,00
00-71-0-3A0-00000	2461	20-001-001-B	500 000,00	176 739 324,00	176 239 324,00
00-71-0-360-00000	2478	60-347-347-M	50 000 000,00	180 000 000,00	130 000 000,00
00-71-0-3E0-00000	23173	20-001-001-B	1 500 000,00	95 582 723,00	94 082 723,00
00-71-0-3E0-00000	2461	20-001-001-B	2 000 000,00	44 008 679,00	42 008 679,00
00-71-0-3E0-00000	23173	60-202-202-B	450 000 000,00	475 459 820,00	25 459 820,00
00-71-0-3A0-00000	23173	20-001-001-B	1 000 000,00	20 328 110,00	19 328 110,00
<b>Sous-total</b>					<b>22 532 176 910,00</b>
<b>83-MEN</b>					
00-81-0-220-00000	2432	60-202-202-D	248 000 000,00	3 663 423 240,33	3 415 423 240,33
00-81-0-200-00000	2461	20-001-001-A	2 082 000,00	3 247 436 779,00	3 245 354 779,00
00-81-0-220-00000	2466	60-202-202-D	26 000 000,00	1 045 572 702,87	1 019 572 702,87
00-81-0-220-00000	2315	60-202-202-D	26 000 000,00	318 368 202,65	292 368 202,65
00-81-0-220-00000	2463	60-202-202-D	26 000 000,00	235 788 000,00	209 788 000,00
00-81-0-220-00000	2464	60-202-202-D	26 000 000,00	115 510 880,00	89 510 880,00
<b>Sous-total</b>					<b>8 272 017 804,85</b>
<b>TOTAL</b>					<b>78 361 098 901,72</b>

*Sources : PLR et annexes 2015*

L'article 13 b de la LOLF précise que : « les éventuels paiements en dépassement au titre de ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement des crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement ».

Il est à faire remarquer que le montant total des dépassements est exorbitant puisque il se chiffre à 130 650 961 705,72 Ariary contre des prévisions définitifs qui s'élèvent à de 33 174 745 000 Ariary.

Par ailleurs, les Bordereaux des Crédits Sans Emploi (BCSE) transmis à la Cour ne contiennent pas toutes les informations relatives au financement extérieur et les conventions intermédiaires y afférentes ne sont pas toutes produites, malgré les demandes de renseignements de la Cour.

*Ainsi, la Cour recommande*

*- en vertu du principe de sincérité budgétaire, concrétisé par l'article 42 de la LOLF, de ne pas sous évaluer les prévisions des dépenses,*

*- la production à la Cour de Bordereaux des Crédits Sans Emploi (BCSE) contenant toutes les informations nécessaires au contrôle à l'instar de ceux communiqués au cours des exercices 2011 et antérieurs,*

*- la communication à la Cour des conventions intermédiaires relatives aux financements extérieurs nécessaires à la détermination des crédits évaluatifs,*

*- la constatation et le rejet des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 52 289 862 804 Ariary ;*

*- la constatation et l'approbation des dépassements sur crédits évaluatifs d'un montant de 78 361 098 901,72 Ariary.*

## **2- LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES**

### **2.1 PRESENTATION GENERALE**

Les recettes fiscales et les autres recettes budgétaires constituent les recettes du Budget Général. Le tableau ci-après retrace la situation desdites recettes pour 2015:

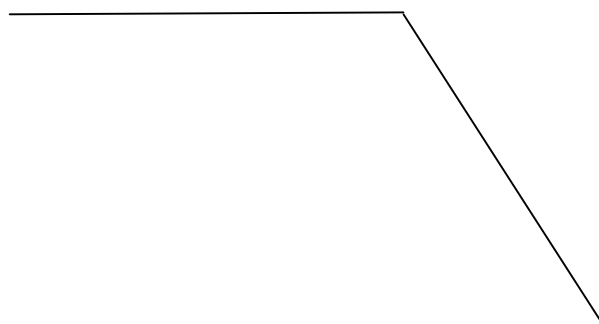


TABLEAU N° 9- SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES 2015

(En Ariary)

RUBRIQUE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION (%)
<b>RECETTES FISCALES ET DOUANIERES</b>			
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains	671 935 519 000,00	661 663 744 619,69	98,47
Impôts sur le patrimoine	28 928 076 000,00	24 050 598 761,52	83,14
Impôts sur les biens et services	657 179 364 000,00	736 971 485 048,53	112,14
Impôts sur le commerce extérieur	1 482 100 000 000,00	1 434 431 090 573,00	96,78
Autres Recettes fiscales	3 463 621 000,00	3 258 215 035,71	94,07
<b>TOTAL</b>	<b>2 843 606 580 000,00</b>	<b>2 860 375 134 038,45</b>	<b>100,59</b>
<b>AUTRES RECETTES BUDGETAIRES</b>			
Subventions d'équipement reçues	486 000 000 000,00	45 960 322 791,11	9,45
Contributions reçues des tiers	47 184 300 000,00	246 002 713 473,80	521,36
Produits financiers	48 222 669 000,00	64 489 129 408,70	133,73
Recettes non fiscales	71 275 000 000,00	65 631 282 116,94	92,08
<b>TOTAL</b>	<b>652 681 969 000,00</b>	<b>422 083 447 790,55</b>	<b>64,67</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 496 288 549 000,00</b>	<b>3 282 458 581 829,00</b>	<b>93,88</b>

Source : PLR 2015

## A- PREVISIONS EN BAISSÉ

Sur les prévisions, les recettes fiscales ont représenté 81% avec un montant total de 2 843,60 milliards d'Ariary.

Si les prévisions pour 2014 ont été fixées à 3 670,47 milliards d'Ariary, elles se chiffrent à 3 496,29 milliards d'Ariary pour 2015, soit une baisse de 4,75%. Cette diminution se retrouve essentiellement au niveau des recettes fiscales.

## B- REALISATIONS EN HAUSSE

Au niveau des réalisations, une hausse de 22,41% de recettes a été enregistrée pour 2015. En effet, les recettes encaissées durant l'année 2014 sont de l'ordre de 2 681,60 milliards d'Ariary, tandis que celles recouvrées en 2015 remontent à 3 282,46 milliards d'Ariary.

La performance de réalisation est constatée sur les rubriques « Produits financiers » et « Contributions reçues des tiers » avec un taux de réalisation respectif de 133,73% et 521,36%.

Cependant, il est à observer la surévaluation des subventions d'équipement reçues et la sous-évaluation des contributions reçues des tiers au niveau des autres recettes budgétaires, contrairement au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la LOLF.

## 2.2 ANALYSE PAR CATEGORIE DE RECETTES

### A- LES RECETTES FISCALES

#### a) Prévisions en baisse

En 2015, l'on enregistre une baisse de 4,68 % des prévisions en matière de recettes fiscales puisqu'elles ont été de 2 843,61 milliards d'Ariary contre 2 983,17 milliards d'Ariary en 2014.

Cette baisse est due à la diminution des prévisions des « Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains » et des « Impôts sur les biens et services », respectivement de 9,49 %, de 23,05 %

#### b) Réalisations en hausse

Les impôts sur le commerce extérieur réalisés en 2015 ont été de 1 434,43 milliards d'Ariary, avec un taux de réalisation de 96,78 % par rapport aux prévisions. Les réalisations enregistrent une augmentation de 13,37% par rapport à celles de 2014. Ils constituent les 50,15% des recettes fiscales et douanières.

Les impôts sur le patrimoine ne représentent que 0,84% des recettes fiscales. Ils ont été recouverts à hauteur de 83,14 %.

Les impôts sur les revenus, bénéfiques et gains ont été réalisés à 98,47 % et composent les 23,13% des recettes fiscales.

Les impôts sur les biens et services constituent 25,76 % des recettes fiscales et enregistrent un taux de recouvrement de l'ordre de 112,14 %.

Les autres recettes fiscales, qui ne représentent que 0,11 % des recettes fiscales et douanières, ont été réalisées à 94,07 % par rapport aux prévisions.

Pour les recettes fiscales, le taux de réalisation a atteint 100,59 % en 2015 soit nettement que 85,21% en 2014. Cette performance est essentiellement due aux impôts sur les biens et services, avec un taux de réalisation de 112,14 %.

### B- LES AUTRES RECETTES BUDGETAIRES

#### a) Prévisions

En matière de prévisions, les autres recettes budgétaires ne représentent que 12,86 % des recettes budgétaires au titre de l'année 2015.

Les prévisions ont connu une augmentation de 78,26 % par rapport à celles de 2014. Cette augmentation se retrouve principalement au niveau des « Subventions d'équipement reçus » qui ont été de 6,082 milliards d'Ariary en 2014 pour atteindre 486 milliards d'Ariary en 2015.

#### b) Réalisations

Pour l'année budgétaire 2015, le taux de réalisation des autres recettes budgétaires est de 64,67%, alors qu'en 2014, ledit taux n'a été que de 8,28%.

Cette hausse est essentiellement imputable aux « Contributions reçues des tiers », « Produits financiers », « Recettes non fiscales », lesquelles s'élèvent successivement à :

- 246 milliards d'Ariary avec un taux de réalisation de 521,36%,

- 64,49 milliards d'Ariary avec un taux de réalisation de 133,73%,
- 65,63 milliards d'Ariary avec un taux de réalisation de 92,08%.

*Aussi, la Cour recommande-t-elle aux responsables de :*

- *prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer les recouvrements des recettes budgétaires,*
- *et de respecter l'article 42 de la LOLF consacrant le principe de sincérité, en matière de prévisions des recettes.*

### **3- LES OPERATIONS DE DEPENSES**

En 2015, prévues initialement à 4 670,41 milliards d'Ariary par la Loi n° 2014-030 du 19 décembre 2014 portant Loi de Finances pour 2015, les dépenses du Budget Général ont été portées à 5 047,98 milliards d'Ariary par la Loi n° 2015-026 du 07 Décembre 2015 portant Loi de Finances Rectificative pour 2015, soit une hausse de 377,57 milliards d'Ariary. Elles représentent les 59% des dépenses totales de l'Etat.

Par rapport à 2014, ces prévisions définitives ont connu une hausse de 18%. En effet, celles-ci se chiffrent à 4 279, 65 milliards d'Ariary selon la Loi n° 2014-011 du 14 août 2014 portant Loi de Finances rectificative pour 2014.

Les réalisations de dépenses du Budget Général s'établissent à 4 107,08 milliards d'Ariary pour des prévisions définitives de 5 047,98 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 81%, ce taux étant 78% l'année précédente.

Il convient de préciser qu'afin de suivre l'évolution et de maintenir la cadence des engagements de dépenses en fonction du recouvrement des recettes, le Ministère des Finances et du Budget a procédé à un encadrement de la régulation des engagements en prenant des circulaires portant sur les taux de régulation de dépenses au titre des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres. Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, les engagements sont suspendus à compter du 15 juin selon le circulaire n° 02- MFB/SG/DGB du 15 juin 2015 portant suspension des engagements préalables à la préparation de la Loi des Finances Rectificative 2015. Cette suspension n'est levée que le 1<sup>er</sup> octobre 2105 d'après le circulaire n° 02- MFB/SG/DGB du 1<sup>er</sup> octobre 2105.

Les dépenses du Budget général seront analysées par missions et programmes en premier lieu, et par catégories en second lieu.

#### **3.1 ANALYSE PAR MISSIONS ET PROGRAMMES**

L'analyse par missions et programmes des dépenses appelle les deux observations suivantes : une budgétisation partielle des priorités de l'Etat, d'une part, et des taux d'exécution disparates d'autre part

##### **A- UNE BUDGETISATION PARTIELLE DES PRIORITES DE L'ETAT**

Selon l'exposé des motifs de la Loi de Finances Initiale, « la bonne gestion des finances publiques est une condition primordiale pour la concrétisation des objectifs fixés dans la PGE. La Loi de Finances 2015 se veut être l'instrument principal du Gouvernement pour

*relancer l'économie. Dans le cadre de la Loi de Finances 2015, l'orientation des actions du Gouvernement se tournera vers la mise en place d'un développement durable fondé sur une croissance inclusive. Compte tenu de cet objectif, les dépenses publiques seront axées, non seulement sur les activités contribuant à la croissance économique, mais surtout sur celles qui auront des impacts tangibles sur la vie de la population ».*

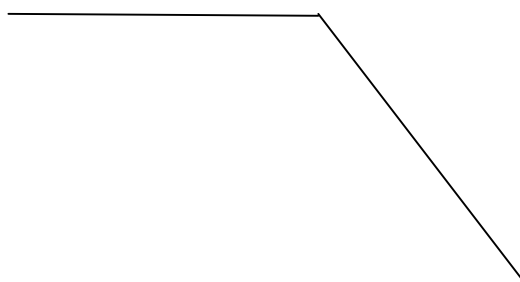
Initialement, parmi les priorités de l'État, figurent :

- le renforcement de la gouvernance, de l'État de droit et l'instauration d'une justice équitable ;
- le raffermissement de la sécurité des biens et des personnes ;
- le soutien au développement rural ;
- le développement des infrastructures ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) ;
- la revitalisation du secteur énergie et la promotion des énergies renouvelables ;
- le rétablissement d'un climat des affaires attrayant ;
- le développement des activités favorisant la création d'emploi.

Toutefois, la Loi de Finances Rectificative 2015 a revu les priorités de dépenses au niveau des Institutions et Ministère, non seulement par rapport aux axes stratégiques du PND/PMO, mais aussi selon les impacts des programmes et projets ayant des effets palpables sur la population. Compte tenu des ressources disponibles, et dans le respect des grands équilibres macroéconomiques, les priorités de l'État seront orientées vers<sup>1</sup> :

- la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) ;
- le soutien au développement du secteur énergie ;
- l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes ;
- le soutien aux activités de la gouvernance et de l'État de droit ;
- l'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire.

Les dépenses prévues et réalisées par missions au titre de l'année 2015 sont présentées par le graphe ci-après :

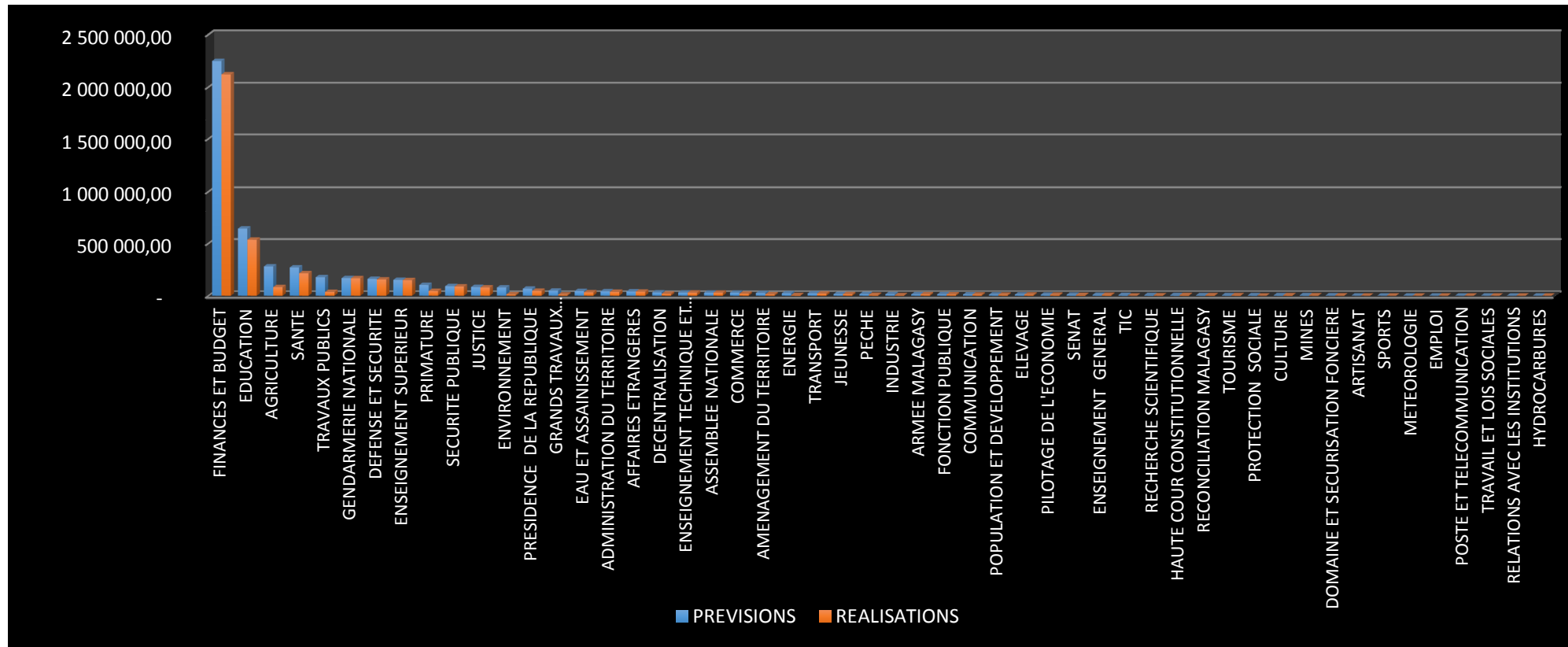


---

<sup>1</sup> LFR 2015

GRAPHE N° 1-DEPENSES PAR MISSION-2015

En millions d'Ariary



Sources : PLR et BCSE 2015



A la lecture de ce graphe, les points suivants méritent d'être soulignés :

- Les missions « Finances et Budget », « Education », « Agriculture », « Santé », « Travaux Publics », « Gendarmerie Nationale » et « Défense et Sécurité » ont bénéficié des dotations budgétaires importantes avec des parts respectives par rapport au total des prévisions, de 45%, de 13%, de 6%, de 5%, de 3%, de 3% et de 3%. L'ensemble de leur allocation représente les 78% des crédits définitifs du Cadre I.

Cette répartition reflète partiellement les choix prioritaires du Gouvernement susmentionnés.

Cependant, la mission « Energie » qui figure parmi les actions prioritaires de l'Etat ne dispose que de 0,45% du total des prévisions avec des crédits définitifs de 22,73 Milliards d'Ariary.

Il y a lieu de signaler que cette tendance des répartitions de crédits a été observée depuis 2011.

- Les dotations budgétaires sont concentrées au niveau du secteur administratif et du secteur social qui représentent respectivement les 62% et 23% du Budget Général de l'Etat.

- Les missions les moins dotées sont : la « Météorologie », l'« Emploi », les « Postes et Télécommunication », le « Travail et Lois Sociales », les « Relations avec les Institutions » et les « Hydrocarbures ». L'ensemble de leurs crédits ne correspondent qu'à 0,04% du total du BGE.

Si l'on se réfère aux allocations par programme, il a été observé que la répartition à l'intérieur d'une mission ne traduit pas cette priorisation comme il est montré dans le tableau en annexe<sup>2</sup>.

Il est à faire signaler également que pour certaines missions, les programmes qui constituent leurs principales composantes au sens d'action gouvernementale ne représentent même pas les 5 % de la totalité de leurs crédits. C'est le cas du programme « Sécurité et ordre publics » pour la mission « Gendarmerie Nationale », du programme « Administration Judiciaire » pour la mission « Justice », le programme « Pilotage de la politique de la défense » pour la « Défense et Sécurité », et le programme « Jeunesse » pour la mission « Jeunesse ».

*Aussi, afin d'abonder vers l'application effective du Budget de Programmes la Cour recommande de revoir l'allocation budgétaire en se basant sur les différents programmes qui concourent à la réalisation des missions lesquelles ne sont que la traduction de la politique publique.*

## B- DES TAUX D'EXECUTION DISPARATES VARIANT ENTRE 9% ET 99 %

- En matière de réalisation, sur les 53 missions, seulement la moitié ont enregistré des taux d'exécution supérieurs à 90%.

- La mission « Technologie de l'Information et de la Communication », dont les crédits s'élèvent à 6,70 Milliards d'Ariary, soit 0,13% du BGE, n'en a consommé que 9,26% ; ce taux étant le plus faible pour l'année 2015.

<sup>2</sup> Annexe n°1

- La mission « Hydrocarbure » enregistre un taux de consommation le plus élevé de 99,33% avec des réalisations de 29 millions d'Arriary contre des prévisions de 30 Millions d'Arriary, cette dotation figure parmi les plus faibles.

- Parmi les missions les plus dotées, dont les missions « Agriculture », « Santé », et « Travaux Publics », leur taux de réalisation ne dépassent pas celui de 30%.

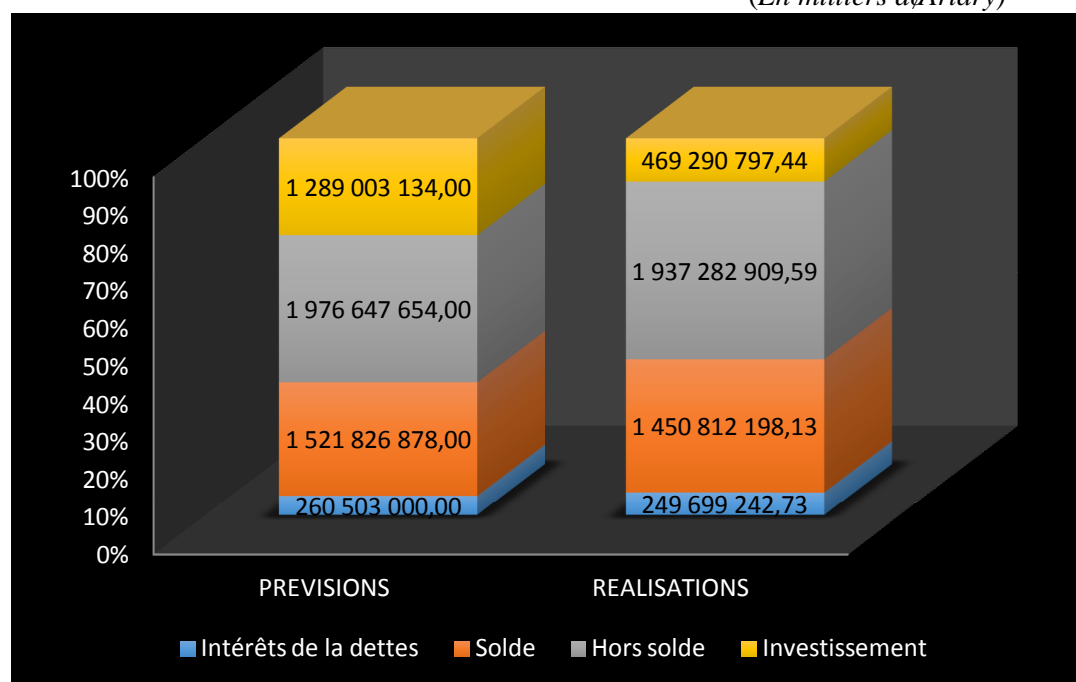
### 3.2 ANALYSE PAR GRANDES CATEGORIES

Seront analysées successivement les 4 grandes catégories de dépenses par rapport aux prévisions et selon leur évolution pour la période de 2012 à 2015.

Tel qu'il ressort du graphe ci-dessous, les dépenses hors solde correspondent aux 39% du total des prévisions de dépenses, tandis que les dépenses d'investissement n'en représentent que 26%. Et ces dernières ne sont consommées qu'à un taux de 34%.

#### GRAPHE N° 2- STRUCTURE DES DEPENSES PAR GRANDE CATEGORIE

(En milliers d'Arriary)



*Sources: LFR et BCSE 2015*

#### A- LES DEPENSES DE SOLDES EN FORTE CROISSANCE

- En 2015, les prévisions sur les opérations courantes- soldes s'élèvent à 1651,63 milliards d'Arriary selon la Loi de Finances Initiale puis sont révisées à la baisse pour être fixées à 1 521,83 milliards d'Arriary. Cette réduction de 129,8 milliards d'Arriary résulte, selon la LFR 2015, des mesures telles que :
  - « la régulation plus rigoureuse en matière de recrutement suivant la planification de chaque Institution /Ministère en dotation de postes budgétaires ou de remplacements numériques

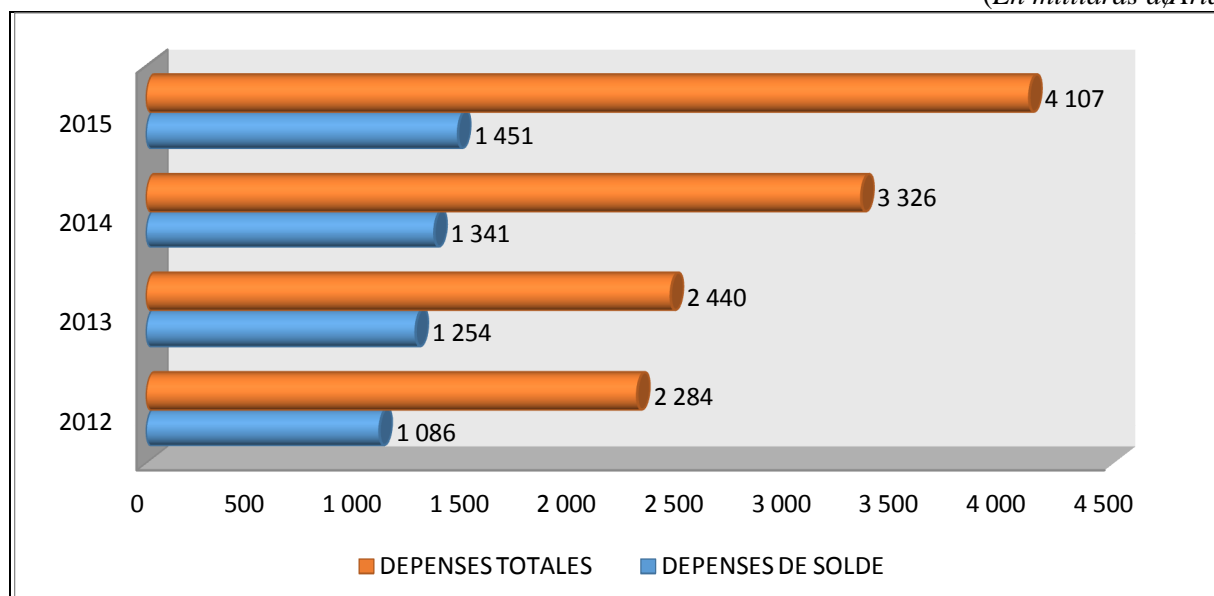
- la réduction des crédits alloués à la solde des agents en service à l'extérieur, proportionnellement aux postes prévus non utilisés ;
- l'assainissement des fichiers de paie et des autres irrégularités ».

Elles représentent les 40% des dépenses totales de fonctionnement. Elles sont concentrées, à concurrence de 80% au sein des 5 missions suivantes : « Education », « Finances et Budget », « Santé », « Gendarmerie Nationale », et « Sécurité Publique »<sup>3</sup>. En termes d'effectifs, ces missions regroupent à elles seules les 80%<sup>4</sup> du total des effectifs des agents de l'Etat. Pour l'exercice 2015, le taux de réalisation des dépenses de solde est de 95%.

■ Pour la période de 2012 à 2015, les dépenses de solde ont connu une augmentation de 30,7%, tel qu'il est retracé par le graphe ci-dessous :

### GRAPHE N° 3- EVOLUTION DES DEPENSES DE SOLDES

(En milliards d'Ariary)



Sources : PLR 2012, 2013, 2014 et 2015

La hausse des dites dépenses par rapport à celles de l'année 2014 est due, d'après la LFR 2015, à « la dotation de postes budgétaires pour les besoins éventuels de chaque Ministère, notamment les 10 000 postes budgétaires pour le recrutement des Enseignants FRAM du Ministère de l'Education Nationale prévus pour l'année 2015, de - l'ajustement de solde annuel de tous les agents de l'Etat par rapport à l'inflation et de l'application des nouvelles mesures catégorielles et individuelles relatives à l'avancement, au reclassement et aux départs à la retraite ».

S'agissant des effectifs, leurs prévisions sont passées de 170 777 en 2014 à 191 023 en 2015.

*Aussi, face à cette tendance à la hausse des dépenses de solde, la Cour recommande et insiste sur la nécessité de renforcer la prise de mesures adéquates pour maîtriser les dites dépenses.*

<sup>3</sup> Sources : BCSE

<sup>4</sup> Source : Annexe7 de la LFR 2015.

## B- LES DEPENSES HORS SOLDES PREDOMINEES PAR DES TRANSFERTS

Au titre de l'exercice budgétaire 2015, les crédits définitifs des opérations courantes hors solde sont estimés à 1 967 milliards d'Ariary. Ils ont été consommés à hauteur de 1 928 milliards d'Ariary, soit un taux de 98%.

Les 75% de ces dépenses sont accaparées par la mission « Finances et Budget »<sup>5</sup>, puis suivent les missions « Education » et « Enseignement Supérieur » dont les parts respectives dans le total des dépenses hors solde sont toutes de 5%<sup>6</sup>.

Les 53% de ces dotations sont destinées à des charges de transfert comme il est illustré dans le tableau ci-dessous :

**TABLEAU N° 10- RECAPITULATIF DES DEPENSES DE TRANFERTS**

*(En Ariary)*

COMPTES	LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS
6556	Transfert pour charges d'intervention - Autres organismes	693 437 470 000,00	693 436 404 095,46
6552	Transferts pour charges de services publics - Autres organismes	271 531 828 000,00	268 059 643 000,00
6551	Transferts pour charges de services publics - EPA	78 553 456 000,00	78 299 493 361,90
6565	Subvention au secteur privé	74 849 702 000,00	71 778 857 622,13
6788	Charges diverses- Autres	272 330 276 310,71	272 330 276 310,71
6660	Perte de changes	152 450 737 497,55	143 064 518 152,04

*Source : BCSE 2015*

En effet, les transferts aux organismes publics et les subventions au secteur privé atteignent la somme de 1 118 ,37 milliards d'Ariary, soit 53% des crédits définitifs des opérations courantes hors solde.

- Pour le « Transfert pour charges d'intervention-autres organismes publics », 687 milliards d'Ariary sont constatés au niveau de la mission « Finances et Budget » ;
- S'agissant du « Transfert pour charges de services publics- autres organismes », 255 milliards d'Ariary sont également exécutés par la mission « Finances et Budget » ;
- En ce qui concerne le « Transfert pour charges de services publics- EPA », 48 milliards sont opérés par la mission « Enseignement Supérieur » ;
- Pour les subventions au secteur privé, 61 milliards d'Ariary sont réalisés par la mission « Education ».

Il est à faire observer qu'aucune information sur ces transferts n'est communiquée à la Cour des Comptes, à l'exception de la situation des Etablissements Publics Nationaux, que la Haute Juridiction estime toutefois non exhaustive.

Les « Autres charges diverses » et les « Pertes de changes » sont à comptabiliser en totalité pour le compte de la mission « Finances et Budget ».

<sup>5</sup> Source : BCSE 2015

<sup>6</sup> Source : BCSE 2015

Après ces dépenses de transfert, suivent les dépenses d'indemnités du compte « 6031- Indemnités et avantages liés à la fonction- Personnel permanent » et les dépenses de carburant et lubrifiant « 6131- Carburants et Lubrifiants » qui s'élèvent respectivement à 39 milliards d'Ariary et 40 milliards d'Ariary.

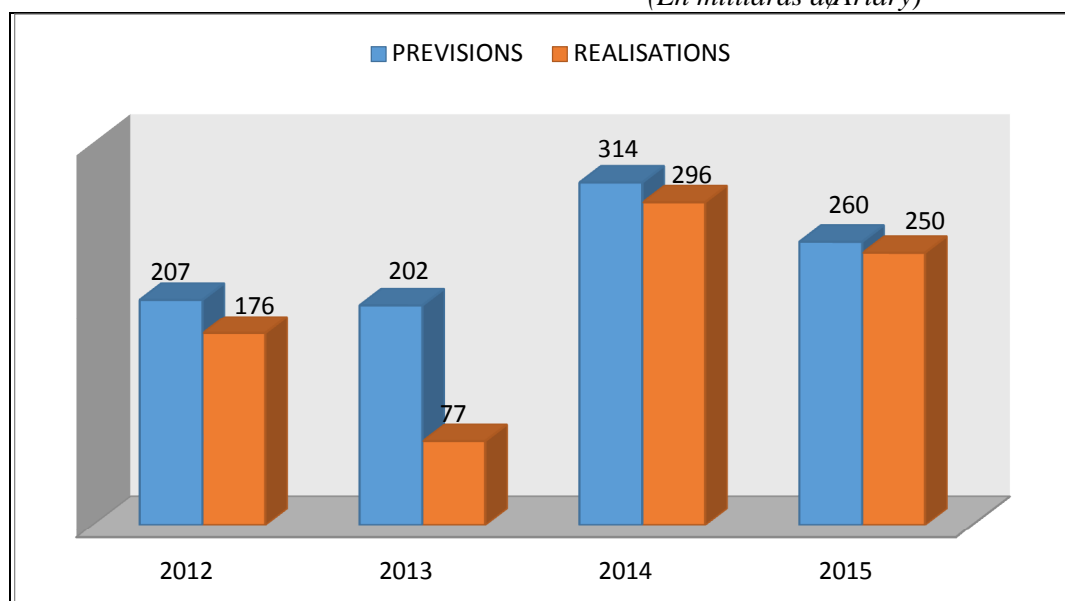
*Compte tenu de ce qui précède et afin d'améliorer la transparence de la gestion des deniers publics, la Cour recommande de communiquer toutes informations et données relatives aux opérations de transferts.*

### C- LES INTERETS DE LA DETTE

Les intérêts de la dette prévus à 260 milliards d'Ariary en 2015 sont constitués essentiellement des « intérêts des autres dettes- Compte 6681 » et des « intérêts des emprunts- Compte 6611 » à taux respectif de 64% et de 27%<sup>7</sup>. Ils ont été réalisés à concurrence de 250 milliards d'Ariary, soit au taux de 96%.

#### GRAPHE N° 4- EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE

(En milliards d'Ariary)



*Sources : PLR 2012, 2013, 2014 et 2015*

Les intérêts de la dette sont en baisse par rapport à 2014, mais le taux de réalisation de l'année sous revue reste le plus performant pour la période 2012 à 2015.

*La Cour encourage la poursuite du paiement régulier des intérêts de la dette.*

<sup>7</sup> CGAF et BCSE 2015

## D- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions sur les opérations d'investissement, tous financements confondus, s'élèvent initialement, en 2015 à 1 289,36 milliards d'Ariary puis sont diminués de 362 millions d'Ariary pour être fixés définitivement à 1 289 milliards d'Ariary.

Elles sont constituées à 18% de financement intérieur et à 82% de financement extérieur. Cette proportion des ressources externes est la plus élevée pendant la période de 2012 à 2015.

Les dépenses d'investissement sont concentrées notamment au niveau de la mission « Finances et Budget » à raison de 20%, et de la mission « Agriculture » pour une part de 20% également, ainsi que de la mission « Travaux publics » avec une proportion de 13%.

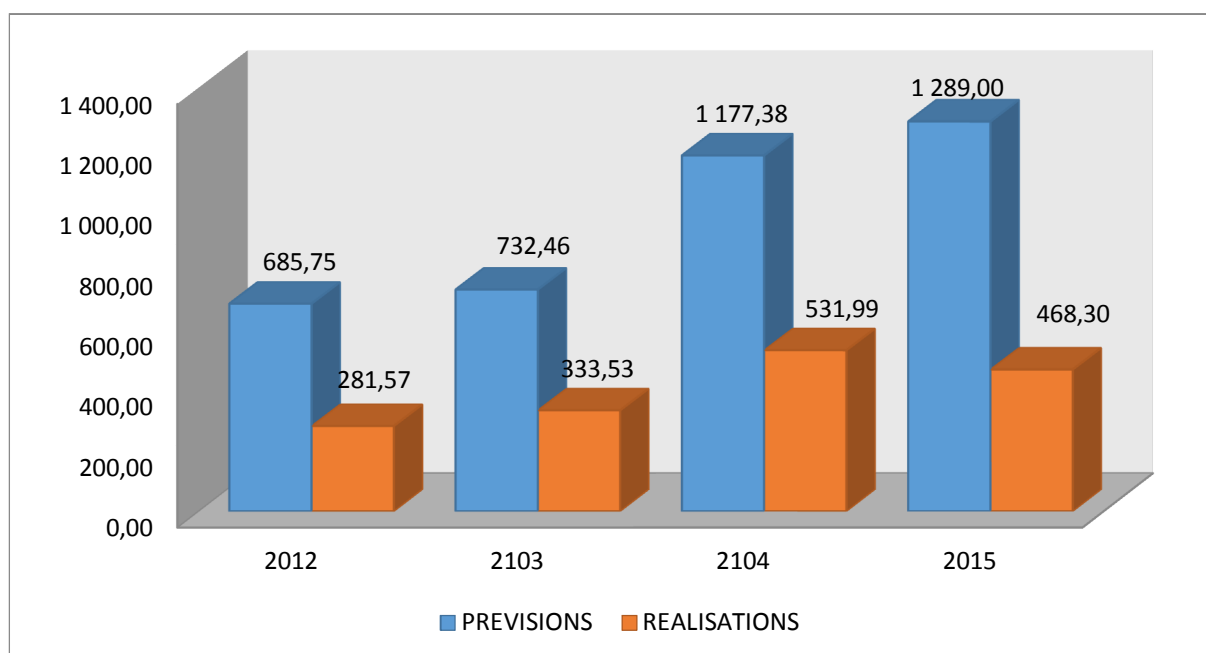
Les dotations pour les missions « Education » et « Santé » ne représentent respectivement que 8% et 7% des prévisions totales.

En 2015, les dépenses d'investissement sont réalisées à concurrence de 469,29 milliards d'Ariary, soit un taux de 36%. Ce taux est le plus faible pour la période 2012-2015.

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de ces dépenses :

### GRAPHE N° 5-EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(En milliards d'Ariary)



Sources : PLR 2012, 2013, 2014 et 2015

Les prévisions ont suivi une tendance à la hausse, allant de 686 milliards d'Ariary en 2012 à 1 289 milliards d'Ariary en 2015, tandis que les réalisations ont progressé de 2012 à 2014 puis ont chuté de 12 % en 2015.

Compte tenu de ce qui précède, les recettes du Budget Général de l'État d'un montant de 3 282,46 milliards d'Ariary et les dépenses de 4 107,08 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 824,63 milliards d'Ariary.

*Ainsi, la Cour recommande l'adoption de l'article premier du PLR 2015 constatant au titre du Budget Général la somme de 3 282 458 581 829 Ariary en recettes, et de 4 107 085 147 890,34 Ariary en dépenses, soit un solde déficitaire de 824 626 566 061,34 Ariary.*

#### 4- APPRECIATION DE LA PERFORMANCE

▪ La Politique Générale de l'Etat (PGE), élaborée en mai 2014, constitue le cadre de référence des actions du Gouvernement. La Loi de Finances 2015 exprime la volonté de l'Etat de mettre en œuvre cette PGE<sup>8</sup>. A cet égard, des objectifs associés aux programmes ont été fixés. Selon la LFI 2015, « pour chaque objectif, des indicateurs mesurent les résultats des actions menées. Ces indicateurs sont accompagnés de valeurs cibles pluriannuelles, sur lesquelles les responsables de programmes s'engagent pour accroître la performance de leurs actions ». Ces indicateurs sont consignés dans le document de performance « La Fiche Pluriannuelle de Performance » (FPP) lequel est annexé aux Lois de Finances.

Au vu du Plan National de Développement (PND) et du Programme de Mise en œuvre (PMO) qui sont établis respectivement en avril 2015 et mai 2015, lesquels constituent la déclinaison de la PGE, un réajustement des indicateurs a été opéré par la LFR 2015.

▪ La grille d'évaluation utilisée par la Cour dans ses précédents rapports sur les PLR est reprise pour la présente analyse :

**TABLEAU N° 11- GRILLE D'ÉVALUATION**

<b>VALEURS CIBLES ATTEINTES</b> <b>En %(*)</b>	<b>APPRECIATIONS</b>
Supérieur ou égal à 80%	Performance satisfaisante
Entre 80 et 50% (inclus)	Performance modérée
Entre 50 et 25% (inclus)	Performance insuffisante
Inférieur à 25%	Performance très insuffisante

(\*) : Ce pourcentage représente le rapport : 
$$\frac{\text{Nombre total des Valeurs atteintes à 100\%}}{\text{Nombre total des Valeurs cibles}}$$

Selon ce tableau, plus le nombre de « valeurs atteintes » se rapproche des « valeurs cibles », plus le rapport tendant vers 100%, plus le secteur est performant. Si le nombre de « valeurs atteintes » s'écarte des « valeurs cibles », avec un rapport tendant vers 0%, moins le secteur est performant.

Le taux global de performance au niveau des 4 secteurs est de 49,45%, sensiblement en baisse par rapport à l'année précédente avec un taux de performance de 49,82%. En se référant à la grille ci-dessous, ce taux reste insuffisant.

<sup>8</sup> LFI 2015

TABLEAU N° 12-PERFORMANCE PAR SECTEUR

SECTEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS ATTEINTES	NON ATTEINTS	ND/AUTRE
Secteur Administratif	450	223	194	33
Secteur Social	234	105	121	8
Secteur Productif	95	50	38	7
Secteur Infrastructure	129	71	53	5
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>908</b>	<b>449</b>	<b>406</b>	<b>53</b>

Sources : PLR et RAP 2015

Les secteurs Productif et Infrastructure ont enregistré des performances modérées avec des taux respectifs de 52% et 55% tandis que les secteurs Administratif et Social ont affiché des performances insuffisantes avec des taux en dessous de 50%.

Cependant, sur le plan d'exécution budgétaire, les deux derniers secteurs à savoir : Social et Administratif, ont des taux de consommation de crédits plus de 85% alors que les deux autres secteurs, en l'occurrence Productif et Infrastructure ne présentent que des taux de 35% de consommation de crédits.

#### 4.1 DU SECTEUR ADMINISTRATIF

Le secteur Administratif est composé de 6 Institutions et 9 Ministères regroupant 17 missions, chargés de mettre en œuvre 52 programmes et 450 indicateurs.

Pour l'exercice 2015, ce secteur prend toujours la première place en matière de dotation et de consommation de crédits, il détient les 61,96% des crédits ouverts au titre du Budget Général, soit 3 127,85 milliards d'Ariary et a réalisé les 61,73% des dépenses soit 2 874,06 milliards d'Ariary.

En matière de performance, sur 450 indicateurs prédéfinis de ce secteur, 53,11% sont atteints. Nombreuses activités n'ont pas pu être effectuées ; ainsi 35,33% des objectifs prévus n'ont pas été atteints, 8% ne sont pas disponibles et 3,56% sont classés « autres ».

Cette partie consacrée au secteur Administratif, traite de la performance des activités estimées avoir des impacts directs sur les citoyens dont le Programme « Sécurité publique ».

Le programme « Sécurité Publique », lequel entre dans le cadre de la mission 130 « Sécurité Intérieure » est assurée par le Ministère de la Sécurité Publique. Ce Ministère s'est fixé 4 objectifs avec 15 indicateurs décrits dans le tableau ci-dessus:

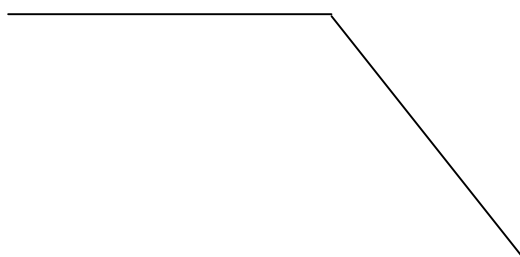




TABLEAU N° 13-PERFORMANCE DU PROGRAMME « SECURITE PUBLIQUE »

OBJECTIFS	INDICATEUR (3)	VALEUR CIBLE	VALEUR REALISEE	APPRECIATION ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
120-1-Renforcement de la capacité préventive	120-A Nombre d'autres moyens de locomotion acquis	100	0	NA
	120-1-1 Nombre de Postes de Police construits	15	0	NA
	120-1-2 Nombre de Directions Centrales construites	1	0	ND
	120-1-3 Nombre de Camps de Forces d'intervention de la Police Nationale construits	1	0	ND
	120-1-4 Nombre de Commissariats réhabilités	20	8	NA
	120-1-5 Nombre de matériels roulants acquis	5	0	NA
	120-1-6 Nombre de matériels techniques acquis	30	22	A
	120-1-7 Nombre de matériels informatiques acquis	50	0	NA
	120-1-8 Nombre d'acquisition de matériels pour maintien de l'ordre	100	0	NA
	120-1-9 Nombre de Commissariats construits	5	0	NA
120-2-Répression	120-2-1 Evolution du nombre d'accidents corporels dans les zones police	-10	-2,87	A
	120-2-2 Evolution du nombre de crimes et délits constatés par rapport au nombre d'habitants dans les zones police (1000 citoyens)	-15	-0,52	A
120-3-Lutte contre les exploitations illicites des ressources naturelles et délinquances financières	120-3 Taux d'élucidation des délinquances dont économiques et financiers	90	199,50	A
120-4-Lutte contre l'immigration clandestine	120-4-1 Nombre de passeports nationaux délivrés	110 000	129 669	A
	120-4-2 Nombre de reconduction à la frontière	70	101	A

Source : RAP 2015

▪ Sur 15 indicateurs des objectifs prédéfinis du programme 120-« Sécurité publique »; 6 ont été atteints. Nombreuses activités n'ont pas pu être effectuées, ainsi 07 n'ont pas été atteints et 02 ne sont pas disponibles.

Pour l'objectif « 120-1-Renforcement de la capacité préventive » le Ministère a réalisé la réhabilitation de 08 Commissariats de Police dont 20 la valeur cible, et qui ont été doté de 22 matériels techniques au lieu de 30 fixés au début. La réalisation des autres indicateurs relatifs à cet objectif est nulle. En effet, parmi les 10 indicateurs concernant l'objectif « 120-1-Renforcement de la capacité préventive » : un seul indicateur est atteint, 02 ne sont pas disponibles et les restes ne sont pas atteints.

Concernant les 03 autres objectifs, à savoir ; « 120-2-Répression », « 120-3-Lutte contre les exploitations illicites des ressources naturelles et délinquances financières » et « 120-4-Lutte contre l'immigration clandestine », 05 indicateurs sont atteints.

Au vu de la grille présentée au début de la partie du rapport consacrée à l'appréciation de la performance, et étant donné que 05 indicateurs sur les 15 sont atteints pour les deux

programmes analysés, équivalant à un taux de 33,33%, la performance y afférente est insuffisante.

- Les rapports de performance et les documents de suivi de l'exécution budgétaire nous avancent les motifs suivants comme principales causes de la non performance:
  - Insuffisance et mauvais état des matériels mis à la disposition de la Direction concernée ;
  - Matériels techniques insuffisants et en mauvais état ;
  - Insuffisance de carburant pour la ronde et patrouilles motorisées ;
  - Insuffisance de moyens matériels (machines à écrire et ordinateurs de bureau) pour le traitement de dossiers concernant les affaires judiciaires.
  
- Cette performance insuffisante n'a fait qu'aggraver le taux de criminalité dans toute l'île, plus particulièrement l'attaque à mains armées, la violation de sépultures, la corruption, le trafic de drogues, le pillage des ressources naturelles, les différents actes de banditisme ....

Ainsi, certaines méfiances envers le système judiciaire existent chez les citoyens et ceci rend difficile la mise en place de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

*De ce qui précède, la Cour recommande au Ministère de la Sécurité Publique de prendre les mesures adéquates afin d'améliorer ses services.*

#### 4.2 DU SECTEUR SOCIAL

Pour l'année 2015, le secteur Social composé de 08 Ministères, a été le deuxième secteur priorisé en matière d'allocation budgétaire après le secteur Administratif.

En effet, des crédits d'un montant total de 1 155,59 milliards d'Ariary, soit 22,89% du Budget Général de l'Etat ont été répartis à ce secteur pour la réalisation des programmes publics avec des dépenses effectives de 978,78 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de 84,69%.

Ce secteur, tout département confondu, regroupe 16 Missions, 44 Programmes, 113 Objectifs de performance et 234 Indicateurs. Le nombre d'indicateurs fixé à 255 en 2014 a été réduit à 234 en 2015.

L'évaluation du secteur Social s'est appréciée avec une performance moyenne de 44,87% pour l'exercice 2015 si le taux des valeurs cibles réalisées a été de 31,37% pour l'année 2014. L'analyse de la performance du secteur Social a été faite par rapport aux réalisations des programmes qui contribuent au développement du bien-être de la population, dont le programme concernant la jeunesse pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

##### ➤ PROGRAMME « Jeunesse »

Le Programme « 302-Jeunesse » a été doté de crédits d'un montant total de 797 370 000 Ariary avec un taux de consommation de 97,96%, soit des dépenses effectives de l'ordre de 781 069 623 Ariary.

- Le tableau ci-dessous présente les réalisations du programme « Jeunesse » :

TABLEAU N° 14-PERFORMANCE DU PROGRAMME « JEUNESSE »

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
302-A Promouvoir la participation de Madagascar aux grands événements nationaux et Internationaux de la Jeunesse	302-A -1 Nombre de participation des jeunes malgaches à la journée de la jeunesse	4000	5000	A
302-1 Promouvoir et appuyer les Conseils et/ ou structures de la jeunesse	302-1-1 Nombre des Conseils/ ou structures de la jeunesse	5	0	NA
302-2 Appuyer l'accès des jeunes à la création d'emploi	302-2-1 Nombre du système d'appui à la création d'emplois et d'auto-emplois des jeunes	6	2	NA
	302-2-2 Nombre de jeunes formés en orientations aux activités des recensements des jeunes	300	50	NA
	302-2-3 Nombre des jeunes porteurs des projets soutenus	40	11	NA
302-3 Promouvoir l'auto-emploi	302-3 -1 Nombre des jeunes pratiquant les activités génératrices de revenus	100	20	NA
302- 4 Renforcer les compétences des jeunes en entrepreneuriat	302 ó 4 ó 1 Nombre des jeunes formés et encadrés en entrepreneuriat en gestion des petits métiers	5000	148	NA
302 ó 5 Développer les actions des partenariats en matière de jeunesse	302 ó 5 -1 Nombre des partenariats réalisés en matière de jeunesse	10	4	NA
302 ó 6 Mettre en place les réseaux des entrepreneurs	302 ó 6 ó 1 Nombre de réseaux des entrepreneurs	23	7	NA
302 ó 7 Utilisation accrue des offres, des services garantissant l'accès universel des jeunes et des adolescents à l'information favorable à la protection de leurs droits et favorisant la meilleure protection des jeunes et des adolescents contre les fléaux	302 ó 7 ó 1 Nombre d'action contre les fléaux sociaux affectant les jeunes et les adolescents	14	1	NA
	302 ó 7 ó 2 Nombre des jeunes informés et sensibilisés de leurs droits ainsi qu'aux fléaux sociaux	60 000	60 000	A
302 ó 8 Optimiser l'accès aux infrastructures et équipements en matière de jeunes	302 ó 8 ó 1 Nombre de maison des jeunes construites ou réhabilitées	5	4	NA
	302 ó 8 - 2 Nombre de maison des jeunes équipées et opérationnelles	20	31	A
302 ó 9 Nombre de plateforme de services pour les jeunes au niveau des maisons des jeunes	302 ó 9 -1 Nombre de plateforme de services pour les jeunes au niveau des maisons des jeunes	40	20	NA
	302 ó 9 ó 2 Accroissement des taux des jeunes dynamisées dans les maisons des jeunes	0,6	0,2	NA

Source : RAP 2015

En général, la performance du programme « Jeunesse » s'avère très insuffisante. En effet, sur les 15 indicateurs d'objectifs établis, 3 seulement ont été atteints avec un taux de 20%. Et pourtant, les crédits réservés audit programme a été consommé à 97,96% pour réaliser 3 activités, à savoir :

- la participation de 5000 jeunes malgaches à la journée de la jeunesse,
- l'information des 6000 jeunes sur leurs droits,
- l'équipement de 31 maisons de jeunes.

Il en résulte que les autres activités non réalisées n'ont pas bénéficié de budget suffisant, en l'occurrence :

- la mise en place des réseaux des entrepreneurs,
- la formation des jeunes en orientation aux activités des recensements des jeunes et au soutien des jeunes porteurs de projets,
- la mise en place de structures de la jeunesse.

Cet état des choses n'est pas conforme à la LOLF qui dispose en son article 9 alinéa 3 que « Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même Ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation. »

- Les causes de la faible performance de ce programme avancées dans les documents produits à la Cour ne sont pas claires. Il y est seulement mentionné que le report des activités concernées pour 2016 a engendré des écarts sur les indicateurs en ce qui concerne :
  - la mise en place des réseaux des entrepreneurs,
  - la formation des jeunes en orientation aux activités des recensements des jeunes et au soutien des jeunes porteurs de projets.

L'absence de structures de la jeunesse appuyées en 2015 a été justifiée par l'attente du renouvellement des Conseils communaux de la jeunesse.

- Malgré les 11 000 jeunes malagasy ayant bénéficié de la réalisation des activités regroupées dans le programme « Jeunesse », les impacts dudit programme sont insignifiants par rapport à l'ensemble des jeunes malagasy dont le taux de chômage atteint les 15%<sup>9</sup> de la population de 23 millions en 2015.

#### 4.3 DU SECTEUR PRODUCTIF

Le secteur Productif, composé de 06 ministères, a bénéficié de 400,55 milliards d'Ariary à titre de crédits définitifs en 2015, ce qui représente 7,93 % du Budget Général. Il n'a consommé que 119,88 milliards d'Ariary, soit un taux de 29,93%.

Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques a consommé 56,35% des crédits qui lui sont alloués.

La performance du secteur Productif, en l'occurrence le secteur « Pêche », fera l'objet de la présente analyse.

---

<sup>9</sup> INSTAT UN Data 2015

En effet, La Mission « Pêche » a consommé 8,39 milliards d'Ariary sur les crédits définitifs lui accordés d'un montant de 14,89 milliards d'Ariary.

➤ PROGRAMME «DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »

La mission « 430-Pêche » comprend deux programmes qui sont : « 033 - Administration et Coordination » et « 408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques ».

- La réalisation des programmes suscités est présentée dans le tableau suivant :

**TABLEAU N° 15-PERFORMANCE DE LA MISSION « PECHE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES »**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	APPRECIATION: ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
033- Administration et Coordination	033-1 Programmer, budgétiser, gérer et suivre les ressources financières	033-1-1 Budget programme élaboré	1	1	A
		033-1-2 Taux d'exécution de budget	100	56,4	NA
		033-1-3 Marchés approuvés	50	12	NA
	033-2 Poser la réglementation régissant la pêche et l'aquaculture	033-2-1 Textes législatifs et réglementaires approuvés	50	10	NA
	033-3 Procéder à l'étude d'impact environnemental	033-3-1 Nombre de rapport environnemental	20	20	A
	033-4 Renforcer la prestation des Services Publics	033-4-1 Taux de Directions / Services renforcés	90	90	A
	033-5 Respecter et faire respecter les réglementations en matière de pêche et d'aquaculture à Madagascar	033-5-1 Centre de surveillance de pêche en fonctionnement optimal, efficient et pérenne	1	1	A
08- Développement de la pêche et des ressources halieutiques	408 -1 Professionnaliser les pêcheurs et les aquaculteurs traditionnels et familiaux	408 ó 1 - 1 Production des ressources halieutiques	150 000	120 000	NA
		408 ó 1 ó 2 Cages installés	150	20	NA
		408 ó 1 ó 3 Régions touchées par la sensibilisation, vulgarisation et formation	15	15	A
	408 - 2 Optimiser l'exploitation des ressources halieutiques	408 ó 2 ó 1 Licence de pêche et permis de collecte des Produits halieutiques délivrés	1 700	2390	A
		408 ó 2 ó 2 Autorisation d'installation de l'élevage en cage	15	10	NA
	408 ó 3 Gérer les ressources halieutiques	408 ó 3 -1 Régions touchées par l'enquête cadre	7	1	Autres

Source : Revue budgétaire 2015

Concernant le premier programme de la mission « Pêche », le taux de consommation budgétaire se situe autour de 56,4%. Pour la réalisation des programmes, 4 valeurs cibles sur 7 ont été atteintes ce qui constitue 57,14%. Ainsi, la performance du programme « Administration et coordination » s'avère satisfaisante.

S'agissant du programme « 08- Développement de la pêche et des ressources halieutiques », à la lecture du tableau, sur un total de 06 valeurs cibles, 02 ont été atteintes soit 34% de réalisation ce qui correspond à une performance modérée.

À propos de l'indicateur « 408 ó 3 -1 Régions touchées par l'enquête cadre », il est mentionné « autre » dans la colonne appréciation. En effet, l'activité y reliée a été achevée en 2013 et le rapport validé en 2014.

- Les résultats obtenus ont été conditionnés par les facteurs suivants:

- Consommation de crédits modérée : malgré le fait qu'un retard ait été constaté dans la nomination des acteurs budgétaires, le Ministère a pu consommer 56,35% des crédits qui lui ont été alloués ;

- Renforcement des mesures techniques : des efforts ont été déployés dans la réalisation des mesures prises comme : la délivrance de licence de pêche, la collaboration avec les autres partenaires opérant dans le développement de la pêche et de l'aquaculture, le reboisement des mangroves ainsi que le marquage des pirogues mais surtout la sensibilisation des pêcheurs sur le règlement de l'exploitation des ressources halieutiques au niveau régional.

- Les impacts des programmes dans le secteur pêche sont peu perceptibles. Le taux de croissance du secteur primaire a été enregistré à de 2,2% pour 2015. La branche « Elevage et Pêche » a contribué à la croissance du secteur primaire à hauteur de 1,9%<sup>10</sup>.

Par ailleurs, après des années de crise politique, l'année 2015 a surtout été marquée par la relance du secteur « Pêche ». En effet, si le Programme National de Développement et le Plan de Mise en œuvre y afférent a été conçu au début de l'année, la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (LPAEP) a été validée au cours du mois d'avril. Le Programme Sectoriel Agricole, Elevage et Pêche ou PSAEP qui accompagne la LPAEP n'a été finalisé que bien plus tard, au mois d'août 2015.

#### 4.4 DU SECTEUR INFRASTRUCTURE

Le secteur Infrastructure est composé de 06 départements ministériels. Ce secteur détient 7% des crédits ouverts, à hauteur de 363,99 milliards d'Ariary et a dépensé en moyenne 37% des crédits qui lui ont été alloués. Au niveau des dépenses d'investissement, le secteur Infrastructure a bénéficié de 24% de l'enveloppe globale du Programme d'Investissements Publics (PIP).

Le Ministère des Travaux Publics, considéré comme privilégié dans ce secteur a été le mieux doté en crédits s'élevant à 176 milliards d'Ariary, soit 48%. Pourtant, il n'en a consommé que 35 milliards d'Ariary, soit un taux de 20%. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies est le moins doté, il n'a bénéficié que

---

<sup>10</sup> Document de performance annexe à la loi n°2016-032 portant Loi de Finances pour 2017

6,97 milliards d'Ariary sur les crédits qui lui ont été accordés, et n'a réalisé que 841 millions d'Ariary, soit un taux de 12%.

En termes de performance, 129 valeurs cibles ont été fixées, lesquelles font l'objet d'une évaluation. En effet 71 de celles-ci ont été atteintes à 100%.

A l'instar du contrôle effectué par la Cour en 2013, la présente analyse sera sélective. Pour le secteur Infrastructure, sera examinée la performance de la mission « Météorologie » relevant du Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie (MTTM) et ce, pour les raisons suivantes :

- des taux de consommation budgétaire et de performance de plus de 90%,
- des enjeux du changement climatique pour le développement du pays.

L'allocation budgétaire de la mission « Météorologie » est fixée à 737 millions d'Ariary en 2015 et son taux d'absorption de crédits est de 96%. La mission est déclinée en 2 programmes dont « Administration et Coordination » et « Développement météorologique » auxquels sont associés 04 objectifs. Seul, le dernier programme sera traité du fait que celui-ci constitue la raison d'être de la mission.

➤ PROGRAMME « DEVELOPPEMENT METEOROLOGIQUE »

La mission « Météorologie » relève de l'axe 05 « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes » du PND.

▪ La performance du programme « 211- Développement météorologique » de 100% s'explique notamment par l'atteinte de toutes les valeurs cibles comme il sera développé dans le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 16-PERFORMANCE DE LA MISSION « METEOROLOGIE »**

OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEURS CIBLES	VALEURS REALISEES	OBSERVATIONS ATTEINT (A) ou NON ATTEINT(NA)
211-1 Optimiser le réseau des stations et systèmes d'informations météorologiques	211-1-1 Taux de couverture de réseau	50%	70%	A
	211-1-2 Taux de fiabilité des prévisions météo	77%	80%	A
211-2 Renforcer les outils de communication ; vulgarisation et la capacité des utilisateurs	211-2-1 Nombre de régions utilisateurs des informations météo	15%	16%	A

*Source : RAP 2015*

Le programme s'est fixé deux objectifs, à savoir : l'optimisation du réseau des stations et systèmes d'informations météorologiques et le renforcement des outils de communication et de la vulgarisation ainsi que de la capacité des utilisateurs. Trois indicateurs ont été associés à ces objectifs dont les valeurs cibles au nombre de trois également, ont été tous atteints étant donné qu'elles ont été dépassées. Ainsi, le programme affiche une performance satisfaisante au vu du tableau de la grille d'évaluation ci-dessus.



Selon le rapport d'activités du MTTM transmis à la Cour, les réalisations suivantes sont à mettre au compte de ce programme:

- l'installation de la « mousson NW » afin de détecter la séquence sèche / humide au début/fin saison des pluies ;
- la surveillance et l'assurance de la vigilance hydrologique (crue, étiage) ainsi qu'à l'implantation de système d'annonce de crues sur Fiherenana : Travaux de mesure de débits dans deux stations de jaugeage (Antanandava et Mahaboboka) ;
- l'opérationnalisation de deux stations d'observation : celles de Fianarantsoa et Toliara ;
- la mise en place des équipements destinés au public afin d'améliorer l'accès aux informations hydrométéorologiques ; Ces équipements permettent de fournir dans des meilleurs délais, des prévisions et des alertes en présence des aléas hydrométéorologiques.

Par rapport à ces résultats, la Cour tient à émettre des réserves. En effet, en se référant au « Rapport de mise en œuvre des Programmes » élaboré par le Ministère de l'Économie et du Plan, lequel constitue « le Rapport Annuel de Suivi de la Mise en œuvre des Programmes du Gouvernement » tout en récapitulant les activités et résultats de chaque département ministériel et en mettant en exergue le progrès du développement économique et social au titre de l'année 2015, le résultat est « *insatisfaisant en matière de mise en place de système d'alerte en temps réel de la météorologie surtout en matière d'équipement en informatique et des moyens de communication* »<sup>11</sup>.

Toujours, d'après ce rapport de mise en œuvre, concernant la mise en place du système d'alerte en temps réel de la météorologie, seulement 1% des services informatiques régionaux, contre une cible de 10%, a été équipé en informatique et des moyens de communication fiables. Par ailleurs, 20% de données de qualité sont exploitables alors que l'on a tablé pour 40% et enfin 18% de personnels ont été formés contre une prévision de 100.

- Des difficultés ont été soulevées par le rapport d'activités du MTTM, dont :
  - les contraintes budgétaires : la faible dotation budgétaire aggravée par la coupe budgétaire ;
  - l'insuffisance du personnel ;
  - des stations d'observation vétustes ;
  - de l'indisponibilité de données.
- Avec le changement climatique et ses implications pour les politiques de développement durable la mission « Météorologie » prend une dimension nouvelle. Une place particulière doit donc lui être consacrée dans la stratégie du MTTM. Par ailleurs, selon le rapport de la Banque Mondiale « Country Environmental Analysis -2013 », Madagascar a été identifié au niveau mondial comme faisant partie des cinq premiers pays les plus vulnérables au changement climatique et que les différents changements climatiques seront porteurs d'événements météorologiques extrêmes de plus en plus intenses au cours des prochaines années.

En outre, les données climatiques constituent un outil d'aide à la prise de décision pour les responsables étatiques et les chercheurs ainsi que pour les opérateurs économiques, particulièrement les agriculteurs.

<sup>11</sup> Rapport de mise en œuvre des Programmes -Année 2015, résumé exécutif, page v



En définitive, l'appréciation de performance des Institutions et Ministères reste limitée faute de fiabilité et de disponibilité de données y afférentes.

*Aussi, y a-t-il lieu de :*

- *De procéder à une révision générale des objectifs et indicateurs de performance ;*
- *D'instaurer un système informatisé de pilotage de la performance ;*
- *D'assurer la fiabilisation des indicateurs ;*
- *De produire à la Cour toutes les données estimées nécessaires à l'appréciation de performance.*

\*

\*

\*

## TITRE III- EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET DES RESULTATS GENERAUX

### 1- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II

Il sera traité dans cette partie du rapport, l'analyse des opérations des Budgets Annexes (BA) de l'Imprimerie Nationale (IN) et des Postes et Télécommunications (P&T) regroupées dans le Cadre II de la Loi de Finances.

#### 1.1 RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE

La LOLF dispose en son article 28 que : « les Budgets Annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une Loi de Finances, les activités des services de l'État non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu au paiement de prix ou de redevances, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services ».

Les opérations des Budgets Annexes pour 2015 se sont soldées par un résultat excédentaire de 3,55 milliards d'Ariary contre 6,67 milliards d'Ariary en 2014 tel qu'il ressort du tableau suivant :

**TABLEAU N° 17- RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2015**

(En Ariary)

BUDGETS ANNEXES	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Imprimerie Nationale	13 270 000 000,00	8 618 224 509,20	13 270 000 000,00	7 502 777 146,20	1 115 447 363,00
Postes et Télécommunications	13 420 000 000,00	9 753 295 428,67	13 420 000 000,00	7 319 907 965,51	2 433 387 463,16
<b>TOTAL</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>18 371 519 937,87</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>14 822 685 111,71</b>	<b>3 548 834 826,16</b>

*Sources : PLR et Comptes administratifs 2015*

#### 1.2 BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Il ressort de ce tableau que les opérations du Budget Annexe (BA) de l'Imprimerie Nationale (IN) se sont soldées par un excédent de recettes de 1,12 milliards d'Ariary.

##### A- RECETTES

Les prévisions de recettes du Budget Annexe de l'IN s'élèvent à 13,27 milliards d'Ariary et les recouvrements à 8,62 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 64,95%.

Les recettes de l'IN sont composées principalement des produits finis et des travaux, avec respectivement 69,41% et 3,49% des recouvrements.

**TABLEAU N° 18-RECETTES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE***(En Ariary)*

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	DROITS CONSTATES	RECouvreMENTS
1061	Réserves des budgets annexes	-	2 330 000 000,00	2 330 000 000,00
7721	Prestation de service	100 000 000,00	-	-
7722	Produits finis	5 191 890 000,00	9 182 623 395,40	5 981 641 037,60
7725	Travaux	5 150 000 000,00	1 367 777 591,27	300 783 472,00
7726	Marchandises	95 000 000,00	-	-
7728	Autres produits des activités de service	110 000 000,00	-	-
7781	Annulation des mandats	10 000,00	-	-
7783	Excédent budgets annexes	2 273 000 000,00	5 799 999,60	5 799 999,60
7788	Autres produits occasionnels	100 000,00	-	-
1426	Matériel et outillage	100 000 000,00	-	-
1427	Matériel de transport	250 000 000,00	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>13 270 000 000,00</b>	<b>12 886 200 986,27</b>	<b>8 618 224 509,20</b>

*Source : Compte Administratif de l'Imprimerie Nationale 2015*

Si les produits finis ont été fixés à 5,19 milliards d'Ariary, les droits constatés ont atteint 9,18 milliards d'Ariary, soit 176,86 % de ceux prévus, et les recouvrements s'élèvent à 5,98 milliards d'Ariary, représentant 65% desdits droits constatés.

Par contre, pour les travaux, sur des prévisions d'un montant de 5,15 milliards d'Ariary, les droits constatés ne se chiffrent qu'à 1,37 milliards d'Ariary, soit 26,56% des prévisions. Les réalisations étant de 300,78 millions d'Ariary, le taux de recouvrement représente 21,99%.

Une sous-estimation des produits finis et une surévaluation des travaux ont donc été relevées contrairement au principe de sincérité prévu par l'article 42 précité de la LOLF.

*La Cour réitère sa recommandation sur l'application du principe de sincérité consacré par la LOLF lors de l'élaboration des Budgets Annexes.*

## B- DEPENSES

Pour les dépenses de l'AN, les prévisions se chiffrent à 13,27 milliards d'Ariary, tandis que les réalisations sont de 7,50 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 56,54%.

**TABLEAU N° 19-DEPENSES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE**

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURES	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES EFFECTUEES
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (I)</b>			
60	Charges de personnel	4 728 000 000	3 878 173 346,60
61	Achats de biens	3 468 000 000	2 824 850 379,20
62	Achats de services et charges permanentes	1 776 000 000	606 330 609,60
63	Dépenses d'intervention	5 000 000,00	-
64	Impôts et taxes	900 000 000	124 806 229,00
65	Transfert et subvention	110 000 000	62 816 582,20
67	Charges diverses	10 000 000	-
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (II)</b>			
23	Immobilisations incorporelles	70 000 000	-
24	Immobilisations corporelles	2 180 000 000	5 799 999,60
28	Amortissements et Immobilisations corporelles	23 000 000	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 270 000 000</b>	<b>7 502 777 146,20</b>

Source : Compte Administratif de l'Imprimerie Nationale 2015

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,49 milliards d'Ariary, ce qui représente 99,92% des dépenses totales du BA de l'Imprimerie Nationale. Elles sont principalement constituées des charges de personnel, d'achats de biens, ainsi que d'achats de services et charges permanentes lesquels représentent respectivement 51,72 %, 37,68 % et 8,09% des dépenses de fonctionnement.

b) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées demeurent très faibles par rapport aux dépenses totales du BA de l'AN. En effet, des prévisions de l'ordre de 2,18 milliards d'Ariary s'avèrent surévaluées par rapport aux réalisations d'un montant total de 5,79 millions d'Ariary. Cette situation ne fait que déroger au principe de sincérité prévu par la LOLF lors de l'élaboration du Budget Annexe de l'AN.

En ce qui concerne le mode de comptabilisation, il est à faire observer que des discordances entre les écritures de l'ordonnateur dans le compte administratif et celles de l'agent comptable dans le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) ont été relevées suivant le tableau ci-après :

**TABLEAU N° 20-DISCORDANCES ENTRE LES ECRITURES DE L'ORDONNATEUR  
ET CELLES DU COMPTABLE**

*(En Ariary)*

RUBRIQUES	COMPTE ADMINISTRATIF	CGAF	ECART
RECETTES	8 618 224 509,20	8 612 424 509,60	5 799 999,60
DEPENSES	7 502 777 146,20	7 502 777 146,20	0
<b>Résultats</b>	<b>1 115 447 363,00</b>	<b>1 109 647 363,40</b>	5 799 999,60

*Sources : PLR, CGAF et Compte administratif IN 2015.*

Au vu de ce tableau, une discordance d'un montant de 5,79 millions d'Ariary est constatée en recettes du Budget Annexe de l'IN. En effet, suivant les écritures de l'Ordonnateur, les recettes réalisées sont de 8,62 milliards d'Ariary contre 8,61 milliards d'Ariary suivant celles du comptable.

Cet écart s'explique par le fait que contrairement à l'ordonnateur, le comptable n'a pas pris en compte dans ses écritures le fonds de renouvellement d'un montant de 5,79 millions d'Ariary.

Selon le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 fixant les modalités de gestion du Budget Annexe de l'Imprimerie Officielle de Madagascar, en son article 3, « le budget annexe est alimenté en recettes par : [ ] ». Les ressources provenant des prélèvements sur des fonds de renouvellement, de réserve ou de roulement ; [ ] ». En outre, l'article 7 du même décret explique la constitution de ce fonds de renouvellement et son utilisation : « Il est institué un fonds de renouvellement qui sera alimenté chaque année par un versement du budget annexe égal à l'annuité normale de renouvellement du matériel et du mobilier de l'imprimerie. Ce fonds est destiné à financer l'achat ou le renouvellement du matériel et du mobilier ».

La Cour ayant déjà soulevé ce cas dans ses précédents rapports sur les PLR, réitère sa recommandation sur le respect de la procédure à appliquer concernant l'utilisation du fonds de renouvellement sus-évoquée d'autant plus qu'une telle discordance aura des impacts sur la conformité des écritures des Ordonnateurs et celles des Comptables.

*La Cour réitère au comptable et à l'ordonnateur du Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale de respecter la procédure en matière de comptabilisation du « fonds de renouvellement » en recette tel qu'il est prévu dans le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 et de procéder au rapprochement d'usage.*

### 1.3 BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Pour l'exercice 2015, le BA des Postes et Télécommunications (P&T) a enregistré un résultat excédentaire de 2,43 milliards d'Ariary. En effet, le montant des recettes réalisées s'élève à 9,75 milliards d'Ariary et celui des dépenses à 7,32 milliards d'Ariary.

En matière de recettes, sur des prévisions de 13,42 milliards d'Ariary, 72,67% ont été réalisées, soit 9,75 milliards d'Ariary. Les redevances à hauteur de 5,37 milliards d'Ariary et

les excédents du BA en 2014 des P&T d'un montant de 4,38 milliards d'Ariary composent les recettes réalisées.

**TABLEAU N° 21-RECETTES DU BA DES POSTES & TELECOMMUNICATIONS**

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	DROITS CONSTATES	RECOUVREMENTS EFFECTUES
77181	Autres redevances	420 000 000,00	5 369 609 102,83	5 369 609 102,83
7783	Excédents budgets annexes	13 000 000 000,00	4 383 686 325,84	4 383 686 325,84
<b>TOTAL</b>		<b>13 420 000 000,00</b>	<b>9 753 295 428,67</b>	<b>9 753 295 428,67</b>

Source : *Compte administratif du BA Postes et Télécommunications 2015*

Les dépenses effectuées par le BA des P&T se chiffrent à 7,32 milliards d'Ariary, soit 54,54% des prévisions. Ces dépenses sont réparties entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4,49 milliards d'Ariary constituent 61,45% des dépenses des P&T. Il s'agit principalement d'achats de services et de charges permanentes, de charges de personnel, ainsi que d'achats de biens lesquels représentent respectivement 24,36%, 23,23% et 10,23% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement effectuées constituent 38,55% des dépenses des P&T. Sur des prévisions de 5,47 milliards d'Ariary, 2,82 milliards d'Ariary, soit 51,52% ont été réalisées. Elles concernent l'acquisition de matériels automobile, les immobilisations corporelles telles que la construction ou la réhabilitation des réseaux, les matériels informatiques, les mobiliers de bureau et mobiliers de logement.

**TABLEAU N° 22-DEPENSES DU BA DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES EFFECTUEES
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I)</b>			
<b>23</b>	Immobilisations incorporelles	223 780 000,00	-
<b>24</b>	Immobilisations corporelles	5 254 022 000,00	2 822 002 122,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>			
<b>60</b>	Charges de personnel	2 688 000 000,00	1 700 557 740,00
<b>61</b>	Achats de biens	1 052 248 000 000	749 239 910,00
<b>62</b>	Achats de services et charges permanentes	3 771 147 000,00	1 783 338 923,51
<b>64</b>	Impôts et taxes	2 938 000,00	-
<b>65</b>	Transfert et subvention	622 149 000,00	264 769 270,00
<b>67</b>	Charges diverses	5 716 000,00	-
<b>TOTAL</b>		<b>13 420 000 000,00</b>	<b>7 319 907 965,51</b>

Source : *Compte administratif du BA Postes et Télécommunications 2015*

Bien que les opérations du Budget Annexe des P&T présentent un résultat excédentaire pour l'année 2015, la Cour renouvelle ses recommandations formulées dans les précédents rapports sur la nécessité de supprimer par Loi des Finances ce Budget Annexe du fait de l'existence de la Société TELMA et de l'exploitant public PAOSITRA MALAGASY (PAOMA), lesquels ont repris les activités postales et celles de la télécommunication.

*Ainsi, la Cour réitère-t-elle ses recommandations formulées dans les précédents rapports sur la nécessité de supprimer le Budget Annexe des Postes et Télécommunications.*

Il résulte de ce qui précède que les recettes des BA d'un montant de 18,36 milliards d'Ariary et les dépenses de 14,81 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat excédentaire de 3,54 milliards d'Ariary.

*Ainsi, la Cour recommande l'adoption de l'article 2 du PLR 2015 constatant les opérations des Budgets Annexes s'élevant à 8 618 224 509,20 Ariary en recettes et en dépenses à 7 502 777 146,20 Ariary dégageant un excédent de 1 115 447 363 Ariary.*

## 2- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III

Selon l'article 30 de la LOLF « les Comptes Particuliers du Trésor sont des comptes ouverts dans les livres du Trésor. Ils servent à retracer les dépenses et les recettes exécutées en dehors du Budget Général de l'État par des services publics de l'État non dotés de la personnalité morale ».

L'article 31 de la même loi organique prévoit six catégories des Comptes Particuliers du Trésor. Or, pour l'année budgétaire 2015, les CPT sont au nombre de cinq, à savoir : les comptes de prêts, Les comptes de participation, les comptes de commerce, les comptes d'affectation spéciale, les comptes d'avances.

### 2.1 RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE

Le tableau ci-après fait ressortir la synthèse de la situation des CPT durant l'exercice 2015 :

**TABLEAU N° 23- OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR**

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Comptes de prêt	151 545 970 000,00	2 597 059 264,36	62 882 000 000,00	59 356 457 524,65	-56 759 398 260,29
Comptes de participation	-	--	272598 592 000,00	107 098 664 844,00	-107 098 664 844
Comptes de commerce	466 923 189 000,00	302 708 329 437,80	466 923 189 000,00	458 338 111 425,50	-155 629 781 987,70
Comptes d'affectation spéciale	65 858 453 000,00	-	65 858 453 000,00	-	-
Comptes d'avances	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>684 327 612 000,00</b>	<b>305 305 388 702,16</b>	<b>868 262 234 000,00</b>	<b>624 793 233 794,15</b>	<b>319 487 845 091,99</b>

Sources : LFA, CGAF, PLR et Annexes au PLR 2015

Les prévisions des CPT pour l'année 2015 sont évaluées à 684,32 milliards d'Ariary en recettes et à 868,26 milliards d'Ariary en dépenses tandis que les réalisations ont été respectivement de 305,30 milliards d'Ariary et de 624,79 milliards d'Ariary.

En ce qui concerne les comptes de prêt, les prévisions ont été surévaluées car elles ont été fixées à 151,55 milliards d'Ariary alors que les réalisations ne se chiffrent qu'à 2,59 milliards d'Ariary.

Les réalisations des recettes et des dépenses ont connu une augmentation respective de 132,60% et de 51,03% par rapport à l'année 2014.

En outre, les CPT sont caractérisés par un résultat déficitaire très important s'élevant au total à 319,49 milliards d'Ariary pour l'exercice 2015.

Ce déficit est essentiellement dû à ce que :

- au niveau des comptes de commerce, des dépenses réalisées d'un montant de 458,34 milliards d'Ariary représentent 151,41% des recettes réalisées lesquelles s'élèvent à 302,70 milliards d'Ariary ;
- au niveau des comptes de participation, un déficit de 107,09 milliards d'Ariary a été enregistré ;
- au niveau des comptes de prêt, les dépenses réalisées à hauteur de 59,35 milliards d'Ariary ont largement dépassé les recettes réalisées d'un montant total de 2,59 milliards d'Ariary.

Il est à observer que :

- dans les comptes de participation, des dépenses ont été opérées à hauteur de 107,09 milliards d'Ariary alors qu'aucune recette n'a été prévue,
- pour les comptes d'affectation spéciale, sur des prévisions d'un montant de 65,85 milliards d'Ariary tant en recettes qu'en dépenses, aucune opération n'a été réalisée ;
- 03 comptes de commerce sur les 06 créés en 2015 au titre du :
  - o Ministère de l'Intérieur sur « la Mise en place d'un système biométrique de cartes de résidents »,
  - o Ministère de Commerce concernant le « Fonds d'Appui pour l'Assainissement du Secteur Commerce » et
  - o Ministère du Tourisme, du Transports et de la Météorologie pour « la Remise aux Normes de la Circulation Routière »

ont enregistré des prévisions tant en recettes qu'en dépenses d'un montant respectif de 5 milliards d'Ariary, 0,57 milliard d'Ariary et 0,45 milliard d'Ariary, sans aucune réalisation ni en recettes ni en dépenses.

En outre, le compte de commerce « Evaluation et Suivi Environnementaux des Projets Miniers et Pétroliers », créé au titre du Ministère des Mines et du Pétrole n'a pas fait l'objet de dotation budgétaire et n'a enregistré aucune réalisation tant au niveau des recettes qu'à celui des dépenses.

De telle situation déroge au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la LOLF. Par ailleurs, elle dispose en son article 33 que « la création (í) des CPT revêt un caractère exceptionnel et ne peut être autorisée que pour retracer les dépenses et les recettes relatives à des opérations d'intérêt national dont la réalisation est poursuivie dans le cadre des priorités définies par l'Etat en matière de développement économique et social. » Par conséquent, la création de



nouveaux CPT sans aucune réalisation est une pratique contraire à la LOLF sur les conditions de création des CPT.

## 2.2 COMPTES DE PRETS DEFICITAIRES

Suivant l'article 34 alinéa 8 de la LOLF : « les comptes de prêts retracent les prêts d'une durée supérieure à 2 ans consentis par l'Etat dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opérations nouvelles, soit à titre de consolidation. Le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recettes au compte de prêt intéressé. »

Les recettes réalisées en 2015 sont de 2,59 milliards d'Ariary, tandis que le montant des prévisions de recettes s'élève à 151,54 milliards d'Ariary, soit un taux très faible de réalisation de 1,71%.

Quant aux dépenses, sur des prévisions d'un montant de 62,88 milliards d'Ariary, des réalisations de dépenses ont été effectuées à hauteur de 59,35 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 94,39%.

## 2.3 COMPTES DE PARTICIPATION DEFICITAIRES

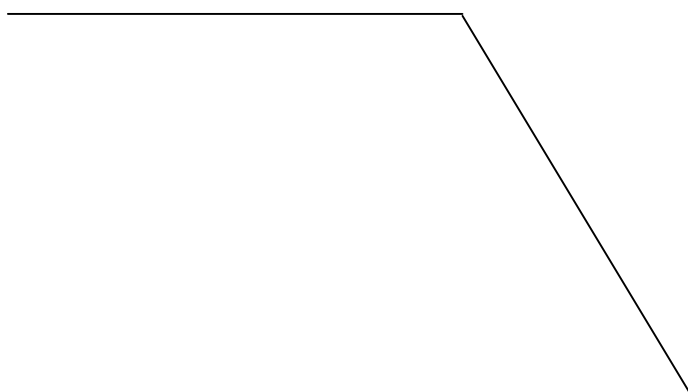
Selon l'article 34 alinéa 9 de la LOLF : « Les comptes de participation décrivent les participations financières de l'Etat au capital de sociétés ou d'organismes nationaux ou étrangers ».

En 2015, les dépenses réalisées au titre des comptes de participation sont de l'ordre de 107,09 milliards d'Ariary, si les recettes sont nulles, d'où un déficit de 107,69 milliards d'Ariary. Pourtant, si l'on se réfère à la LFR, les prévisions de dépenses ont été fixées à 272,59 milliards d'Ariary, sans prévisions de recettes ; ce qui ne respecte pas l'orthodoxie financière.

## 2.4 COMPTES DE COMMERCE DEFICITAIRES

L'article 34 alinéa 3 de la LOLF précise que : « Les comptes de commerce retracent des opérations de caractère industriel ou commercial effectuées à titre accessoire par des services publics de l'Etat non dotés de la personnalité morale ».

Le tableau suivant retrace la situation globale de réalisation des comptes de commerce en 2015 :



**TABLEAU N° 24-SITUATION GLOBALE DE REALISATION  
DES COMPTES DE COMMERCE**

(En Ariary)

MINISTERES	NOMBRE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
		PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	
Ministère de la Défense Nationale	6	250 000 000,00	61 000 000,00	250 000 000,00	60 790 000,00	210 000,00
Ministère de l'Intérieur	3	18 941 000 000,00	0	18 941 000 000,00	0	0
Ministère de la Sécurité Publique	27	1 509 000 000,00	17 110 500,00	1 509 000 000,00	13 944 000,00	3 166 500,00
Ministère de la Justice	13	200 000 000,00	0	200 000 000,00	0	0
Ministère des Finances et du Budget	11	431 745 602 000,00	297 740 562 431,24	431 745 602 000,00	454 334 445 055,76	-156 593 882 624,52
Ministère du Commerce	3	574 200 000,00	0	574 200 000,00	0	0
Ministère de l'Agriculture	8	646 733 000,00	8 902 659,60	646 733 000,00	5 815 946,00	3 086 713,60
Ministère de l'Elevage	3	1 400 000 000,00	1 521 680 208,88	1 400 000 000,00	1 310 532 157,00	211 148 051,88
Ministère de l'Environnement et des forêts	36	6 769 130 000,00	2 107 008 213,18	6 769 130 000,00	1 746 711 801,74	360 296 411,44
Ministère de l'Eau	2	75 000 000,00	0	75 000 000,00	0	0
Ministère des Ressources Stratégiques	21	3 346 774 000,00	1 252 065 424,90	3 346 774 000,00	865 872 465,00	386 192 959,90
Ministère des Transports	6	1 465 750 000,00	0	1 465 750 000,00	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>466 923 189 000,00</b>	<b>302 708 329 437,80</b>	<b>466 923 189 000,00</b>	<b>458 538 111 425,50</b>	<b>-155 629 781 987,70</b>

*Sources: Recettes sur CPT et états de développement de solde, de fonctionnement et d'investissement 2015*

Il apparaît de ce tableau que le déficit des comptes de commerce est dû principalement à celui du Ministère des Finances et du Budget, en l'occurrence, à la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) et à la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) qui ont enregistré un déficit de 155,63 milliards d'Ariary.

Par rapport à 2014, les opérations des comptes de commerce de 2015 ont connu une augmentation tant au niveau de recettes qu'à celui de dépenses respectivement de l'ordre de 174,18 milliards d'Ariary et de 75,55 milliards d'Ariary. Cependant, le déficit chronique desdits comptes persiste encore malgré une situation améliorée, car il est de l'ordre de 254,46 milliards d'Ariary en 2014 et de 155,63 milliards d'Ariary en 2015.

Il est à faire observer que les documents annexés au PLR contiennent des informations financières et comptables insuffisantes dans la mesure où seules les opérations au titre des

recettes des CPT y ont été retracées. Les informations sur les dépenses ont nécessité des recoupements dans d'autres supports électroniques lesquels ne sont pas communiqués au Parlement.

En outre, au regard de l'article 34 alinéa 3 de la LOLF précité, la Cour a relevé comme dans ses précédents rapports que les comptes de la CRCM et de la CPR du Ministère des Finances et du Budget ne revêtent, ni le caractère industriel, ni le caractère commercial.

Ainsi, il y a lieu de les basculer dans la catégorie des « comptes d'affectation spéciale » prévue dans l'alinéa premier du même article 34 précité. En effet, aux termes de cet article « Les comptes d'affectation spéciale retracent des opérations qui sont financées au moyen de ressources particulières (í ) ».

Toutefois, le basculement des caisses de retraite CRCM et CPR ne peut s'effectuer compte tenu de l'énorme déficit de ces deux comptes, susceptible de dépasser la limite de 20% des subventions autorisées par la LOLF au titre des prévisions de recettes pour les « comptes d'affectation spéciale ».

*La Cour réitère sa recommandation aux responsables de prendre les mesures qui s'imposent pour maîtriser le déficit des Caisses de Retraite.*

Il résulte de tout ce qui précède que les recettes des CPT d'un montant de 305,30 milliards d'Ariary et les dépenses de 624,79 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 319,49 milliards d'Ariary.

*La Cour recommande l'adoption de l'article 3 du PLR 2015 constatant les opérations des CPT s'élevant respectivement en recettes à 305 305 388 702,16 Ariary et en dépenses à 624 793 233 794,15 Ariary, soit un déficit de 319 487 845 091,99 Ariary.*

### **3- LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR CADRE IV**

Les opérations de recettes et de dépenses au titre des Fonds de Contre-Valeur (FCV) constituent le cadre IV de la Loi de Finances. L'Agent Comptable des FCV (ACFCV) assure le recouvrement des recettes générées par les aides financières et en nature, ainsi que le paiement des dépenses de fonctionnement y reliées.

#### **3.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2015**

En ce qui concerne les opérations sur FCV, la LFI a prévu 288,13 millions d'Ariary de recettes pour l'année 2015. Cette prévision a été revue à la baisse à 217,13 millions d'Ariary par la Loi de Finances Rectificative. Au final, les réalisations s'élevaient à 302,21 millions d'Ariary ce qui représente 139,19 % des prévisions définitives. Ce taux élevé semble plutôt traduire une sous-évaluation des recettes.

Quant aux dépenses, aucune prévision en matière de FCV n'a été inscrite ni dans la LFI ni dans le LFR. Ainsi, aucune opération de dépense n'a été effectuée.

Il résulte des opérations génératrices de FCV un excédent de 302,21 millions d'Ariary comme détaillé dans le tableau qui suit :

**TABLEAU N° 25- SITUATION DES FCV EN 2015**

(En Ariary)

RUBRIQUES	PREVISIONS LFI	PREVISIONS LFR	REALISATIONS	%
Recettes	288 130 000	217 130 000	302 214 036,44	139,18
Dépenses	-	-	-	-
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>			<b>302 214 036,44</b>	

Sources: PLR, CGAF et annexes 2015

### 3.2 TENDANCE DES RESULTATS DE 2011 A 2015

Bien que les opérations sur FCV soient excédentaires durant la période de 2011 à 2015, une tendance à la baisse est constatée. Si le meilleur résultat de 1,14 milliards d'Ariary a été atteint en 2011, le plus bas niveau au cours de la période a été enregistré en 2015 avec 302,21 millions d'Ariary. Par rapport à l'année précédente, cette baisse représente 59,03%.

En outre, les dépenses sont nulles de 2012 à 2015 et les recettes constituent le seul déterminant du résultat en matière de FCV.

Le tableau suivant permet d'en apprécier l'évolution de ces cinq dernières années :

**TABLEAU N° 26 - EVOLUTION DES FCV DE 2011 A 2015**

(En Ariary)

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes (1)	1 247 689 093,94	522 671 979,04	606 518 299,38	737 737 020,99	302 214 036,44
Dépenses (2)	104 235 018	-	-	-	-
Résultats (1)-(2)	1 143 454 075,94	522 671 979,04	606 518 299,38	737 737 020,99	302 214 036,44

Sources : PLR, 2011, 2012, 2013, 2014, et 2015

De tout ce qui précède, les opérations sur FCV se lèvent en dépenses à 0 Ariary et en recettes à 302,21 millions d'Ariary ce qui donne un résultat excédentaire de 302,21 millions d'Ariary.

Ainsi, la Cour des Comptes recommande :

- en vertu du principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF, d'améliorer les prévisions de recettes et de dépenses des FCV,
- l'adoption de l'article 4 du PLR 2015 constatant les dépenses à 0 Ariary, les recettes à 302 214 036,44 Ariary ainsi que le résultat excédentaire de 302 214 036,44 Ariary.

## 4- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V

#### 4.1 RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2015

Pour l'année 2015, le résultat des Opérations en Capital de la dette Publique dégage un excédent de 1 220, 55 milliards d'Ariary.

Concernant les dettes intérieures, les prévisions de dépenses par la LFI sont de 2 077,01 milliards d'Ariary tandis que la LFR a modifié ce montant à la hausse à 2 480,04 milliards d'Ariary. Les réalisations correspondant sont de 11,81 milliards d'Ariary, soit un taux de 0,47%.

En matière de recettes, si la Loi de Finance a prévu initialement 2 530,56 milliards d'Ariary, la LFR a modifié ces prévisions à 2 850,97 milliards d'Ariary. Les réalisations, correspondant à un taux de 21,96 %, s'élèvent à 626,35 milliards d'Ariary.

Pour les dettes extérieures en revanche, les prévisions de dépenses par la LFI et la LFR sont respectivement de 191,92 milliards et de 172,88 milliards d'Ariary. Les dépenses effectuées s'élèvent à 116,97 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 67,66%.

S'agissant des recettes, il a été observé que les prévisions de la LFI d'un montant de 673,99 milliards d'Ariary ont été révisées à la hausse par la LFR avec 1 263 milliards d'Ariary alors que les réalisations finales se chiffrent à 723 milliards d'Ariary représentant un taux de 57,22%.

Une absence de sincérité a été relevée puisque les prévisions, tant en recette qu'en dépense, excèdent de très loin les réalisations de la LFI et de la LFR.

*Ainsi, la Cour recommande le respect du principe de sincérité conformément à l'article 42 de la LOLF et par conséquent de veiller à de meilleures prévisions concernant les Opérations en Capital de la Dette Publique.*

Le tableau qui suit retrace la situation des Opérations en Capital de la Dette Publique en 2015 :

**TABLEAU N° 27- SITUATION DES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE**

(En Ariary)

RUBRIQUE	RECETTES		DEPENSES	
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
Dettes intérieures	2 850 978 238 000	626 353 298 581,82	2 480 049 855 000	11 817 089 979,48
Dettes extérieures	1 263 341 659 000	723 000 889 581,82	172 886 400 000	116 977 974 380,56
Disponibilités mobilisables	274 025 967 000	-	-	
TOTAL	4 388 345 864 000	1 349 354 187 923,49	2 652 936 255 000	128 795 064 360,04
<b>EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES</b>				<b>1 220 559 123 563,45</b>

Sources : PLR, CGAF et annexes 2015

En définitive, les dépenses effectuées ont atteint 128, 80 milliards d'Ariary et les recettes réalisées sont de 1 349, 35 milliards d'Ariary.

#### 4.2 TENDANCE DES RESULTATS DE 2011 A 2015

L'évolution des Opérations en Capital de la Dette Publique pour la période 2011 à 2015 est retracée dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N° 28-TENDANCE OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE**

(En Ariary)

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes (1)	187 079 892 417,84	311 211 441 262,52	330 547 346 942,31	958 486 573 029,43	1 349 354 187 923,49
Dépenses (2)	73 629 913 550,90	115 347 437 939,39	115 035 651 753,99	137 685 228 476,76	128 795 064 360,04
Résultats (1) - (2)	113 449 978 866,94	195 864 003 323,13	215 511 695 188,32	820 801 344 552,67	1 220 559 123 563,45

Sources: CGAF, PLR et annexes 2015

Pour la période sous revue, le niveau des recettes n'a cessé d'augmenter d'année en année. La variation la plus importante a été enregistrée entre 2013 et 2014 avec 189,97 % de hausse.

Concernant les dépenses, la variation la plus importante a également été observée entre 2013 et 2014 avec un taux record de 1096,88%.

Ainsi, l'évolution du résultat des Opérations en Capital de la Dette Publique n'a cessé de croître de 2011 à 2015.

*La Cour recommande l'adoption de l'article 5 du PLR 2015 constatant les recettes à 1 349 354 187 923,49 Ariary, les dépenses à 128 795 064 360,04 Ariary et le résultat excédentaire des Opérations en Capital de la Dette de 1 220 559 123 563,45 Ariary.*

## 5- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES

### 5.1 RESULTAT DEFINITIF EXCEDENTAIRE

En application de l'article 43 de la LOLF, les résultats de l'année de la Loi de Finances pour 2015 regroupant les cinq cadres budgétaires sont synthétisés dans le tableau qui suit :

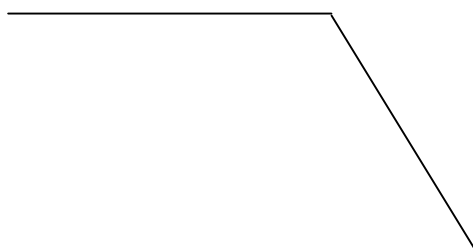


TABLEAU N° 29 - RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES

(En Ariar)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		EXECUTIONS		SOLDE	
	PREVISIONS INITIALES	PREVISIONS FINALES	CREDITS INITIAUX	CREDITS DEFINITIFS	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENTS DES RECETTES	EXCEDENTS DES DEPENSES
<b>CADRE I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>								
<b>a - Fonctionnement</b>	3 659 867 463 000,00	3 010 288 549 000,00	3 381 048 656 000,00	3 758 977 532 000,00	3 236 498 259 037,89	3 637 794 350 449,08		
<b>b - Investissement</b>	458 704 000 000,00	486 000 000 000,00	1 289 365 976 000,00	1 289 003 134 000,00	45 960 322 791,11	469 290 797 441,26		
<b>TOTAL CADRE I</b>	<b>4 118 571 463 000,00</b>	<b>3 496 288 549 000,00</b>	<b>4 670 414 632 000,00</b>	<b>5 047 980 666 000,00</b>	<b>3 282 458 581 829,00</b>	<b>4 107 085 147 890,34</b>		<b>-824 626 566 061,34</b>
<b>CADRE II- BUDGETS ANNEXES</b>								
<b>a - Fonctionnement</b>	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	26 690 000 000,00	18 371 519 937,87	14 822 685 111,71		
<b>b - Investissement</b>	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL CADRE II</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>26 690 000 000,00</b>	<b>18 371 519 937,87</b>	<b>14 822 685 111,71</b>	<b>3 548 834 826,16</b>	
<b>CADRE III- COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR</b>								
<b>COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR</b>	685 927 612 000,00	684 327 612 000,00	807 980 234 000,00	868 262 234 000,00	305 305 388 702,16	624 793 233 794,15		
<b>TOTAL CADRE III</b>	<b>685 927 612 000,00</b>	<b>684 327 612 000,00</b>	<b>807 980 234 000,00</b>	<b>868 262 234 000,00</b>	<b>305 305 388 702,16</b>	<b>624 793 233 794,15</b>		<b>-319 487 845 091,99</b>
<b>CADRE IV - FONDS DE CONTRE VALEUR</b>								
<b>OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE VALEURS ET ASSIMILEES</b>	288 130 000,00	217 130 000,00	-	-	302 214 036,44	-		
<b>TOTAL CADRE IV</b>	<b>288 130 000,00</b>	<b>217 130 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>302 214 036,44</b>	<b>-</b>	<b>302 214 036,44</b>	
<b>CADRE V OPERATION EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b>								
<b>OPERATION EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	3 131 951 238 000,00	4 388 345 864 000,00	2 458 343 577 000,00	2 652 936 255 000,00	1 349 354 187 923,49	128 795 064 360,04		
<b>TOTAL CADRE V</b>	<b>3 131 951 238 000,00</b>	<b>4 388 345 864 000,00</b>	<b>2 458 343 577 000,00</b>	<b>2 652 936 255 000,00</b>	<b>1 349 354 187 923,49</b>	<b>128 795 064 360,04</b>	<b>1 220 559 123 563,45</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 963 428 443 000,00</b>	<b>8 595 869 155 000,00</b>	<b>7 963 428 443 000,00</b>	<b>8 595 869 155 000,00</b>	<b>4 955 786 092 429,36</b>	<b>4 875 496 131 156,24</b>	<b>1 224 410 172 426,05</b>	<b>-1 144 114 411 153,33</b>

Sources : CGAF, PLR et annexes 2015

Les résultats généraux de l'exécution des Lois de Finances retracent l'exécution des opérations des cinq cadres budgétaires conformément à l'article 4 de la LOLF.

Il ressort du tableau ci-dessus que l'année 2015 s'achève par un résultat excédentaire de 80,30 milliards d'Ariary. Par rapport à l'année budgétaire 2014, ce résultat général est en amélioration, lequel est passé d'un déficit de 98,32 milliards d'Ariary à un excédent de 80,30 milliards d'Ariary.

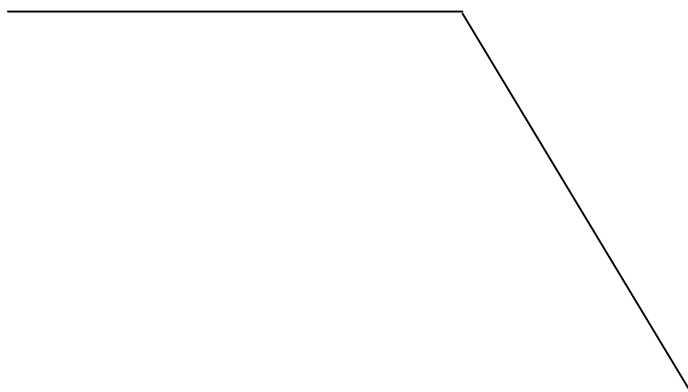
En 2015, les prévisions du Budget de l'Etat ont été estimées à 8 595,87 milliards d'Ariary tant en recettes qu'en dépenses et les réalisations ont atteint 4 955,79 milliards d'Ariary pour les recettes contre 4 875,50 milliards d'Ariary pour les dépenses. Ce résultat est dû notamment au solde du cadre V qui a enregistré un excédent de recettes de 1 220 559 123 563,45 Ariary, les cadres I et III étant toujours en déficit comme dans les exercices précédents. Pour le Budget Général - Cadre I, malgré la faible rentrée des recettes, le déficit prévu de 1 551,70 milliards d'Ariary a pu être maîtrisé, le déficit réalisé étant de 824,63 milliards d'Ariary.

Par contre, s'agissant des Comptes Particuliers du Trésor (CPT), le déficit a été estimé à 183,93 milliards d'Ariary alors qu'en termes de réalisation, il se chiffre à 319,49 milliards d'Ariary, soit presque les 175% du déficit prévu.

Pour 2015, les taux de réalisation sont de 57% pour les recettes et de 56% pour les dépenses.

## 5.2 SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR

Les articles 2 et 43 in fine de la LOLF autorisent le transfert du résultat de l'année au Compte Permanent du Trésor. Aussi, le résultat excédentaire de l'exécution de la Loi de Finances 2015 à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève à Ar 80 295 761 272,72. Le tableau suivant retrace la situation du Compte Permanent du Trésor :





**TABLEAU N° 30- DEVELOPPEMENT DU COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR***(En Ariary)*

RESULTATS	CUMUL DES RESULTATS A PARTIR DES LOIS DE REGLEMENT (2001 A 2014)		OPERATIONS PROPOSEES PAR LA LOI DE REGLEMENT POUR 2015		SITUATION DEFINITIVE APRES VOTE DE LA LOI DE REGLEMENT POUR 2015		CUMUL DES RESULTATS A PARTIR DES LOIS DE REGLEMENT (2001 A 2015)		SOLDE DU COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR 2015	
	DEBITS (1)	CREDITS (2)	DEBITS (3)	CREDITS (4)	DEBITS (5)	CREDITS (6)	DEBITS (7)=(1)+(5)	CREDITS (8)=(2)+(6)	DEBITS (9)=SOLDE (7 ET 8)	CREDITS (10)=SOLDE (7 ET 8)
Résultats budgétaires	2 990 197 217 329,37	285 723 917 292,14	824 626 566 061,34		824 626 566 061,34	0,00	3 814 823 783 390,71	285 723 917 292,14	3 529 099 866 098,57	
Résultats des Budgets annexes	1 495 187 342,60	52 770 075 507,80		3 543 034 826,56		3 543 034 826,56	1 495 187 342,60	56 313 110 334,36		54 817 922 991,76
Variation nette des soldes des CPT	2 459 131 710 612,81	0,00	319 487 845 091,99		319 487 845 091,99		2 778 619 555 704,80		2 778 619 555 704,80	
Résultat des opérations sur FCV	0,00	210 976 680 487,64		302 214 036,44		302 214 036,44		211 278 894 524,08		211 278 894 524,08
Variation nette des comptes d'emprunts	4 444 254 528 212,44	3 026 298 320 424,57		1 220 559 123 563,45		1 220 559 123 563,45	4 444 254 528 212,44	4 246 857 443 988,02	197 397 084 224,42	
Profits et pertes résultant de la gestion des opérations de Trésorerie	1 865 923 028,81	62 128 513 471,20					1 865 923 028,81	62 128 513 471,20		60 262 590 442,39
Solde de la gestion	552 375 710 123,51	6 811 422 769 466,19	80 289 961 273,12		80 289 961 273,12		632 665 671 396,63	6 811 422 769 466,19		6 178 757 098 069,56
<b>TOTAL</b>	<b>10 449 320 276 649,50</b>	<b>10 449 320 276 649,50</b>	<b>1 224 404 372 426,45</b>	<b>1 224 404 372 426,45</b>	<b>1 224 404 372 426,45</b>	<b>1 224 404 372 426,45</b>	<b>11 673 724 649 076,00</b>	<b>11 673 724 649 076,00</b>	<b>6 505 116 506 027,79</b>	<b>6 505 116 506 027,79</b>

*Source : CGAF 2015*

La Cour maintient ses recommandations de faire apparaître, en solde d'entrée du développement du Compte Permanent du Trésor, le cumul des résultats des exercices antérieurs en faisant référence aux Lois de Règlement votées par le Parlement. En effet, le CGAF pour 2015 a fait ressortir en solde d'entrée, à l'instar de celui de 2014, le cumul des résultats à partir de la balance consolidée 2001 à 2014.

*La Cour recommande :*

- *aux responsables de se référer aux Lois de Règlement votées par le Parlement pour fixer les soldes d'entrée du développement du Compte Permanent du Trésor ;*
- *l'adoption des articles 7 et 8 du PLR pour 2015 autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor du résultat excédentaire d'un montant de 80 295 761 272,72 Ariary.*

Telles sont les principales observations et les recommandations de la Cour sur le PLR pour 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 44 *in fine* de la LOLF, une Déclaration Générale de Conformité est annexée au présent Rapport.

\*

\*

\*

-Vu le Rapport n° 04/17- RAP/ADM/AVA du 18 mai 2017 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2015 et entendu en leurs observations les Magistrats Rapporteurs : Madame RABAKOVOLOLONA Bodo Saholy, Président de Chambre, Madame RASAMIMANANA Solotiana Malala Patricia, Conseiller, Monsieur RAZAFITSILEVONANOSY Destin Espoir, Conseiller, Madame RAMANANDRAIBE Haja, Auditeur et Monsieur RAJAONARIVONY Hery Mamy, Auditeur ;

- Vu les Conclusions n°09/2017 ó ADM du 29 mai 2017 du Commissariat Général du Trésor Public et ouï en leurs observations Madame SAHONDRANILALA Razafimiarantsoa, Commissaire Général du Trésor Public, Monsieur RABEAFARA Gosteur, Commissaire du Trésor Public, Monsieur HERISON Olivier Ernest Andriantsoa, Commissaire du Trésor Public et Madame RAHELIMANANTSOA Rondro Lucette, Substitut Général.

Le présent Rapport a été arrêté après délibération de la Cour des Comptes, en formation toutes chambres réunies, en son audience du trente- un mai deux mil dix sept ;

Conformément à l'Ordonnance n° 14/17 - FJ du 18 mai 2017 du Président de la Cour des Comptes portant désignation des membres de la Commission d'examen,

Ont siégé :

○ **Président**

- Madame RAHARIMALALA Lydia Clémence, Président de Chambre, PRESIDENT

○ **Membres :**

- Monsieur RASERIJAONA Louis José, Président de Chambre, membre,
- Madame EMILISOA Lalaniaina Caroline, Président de Chambre p.i, membre,
- Monsieur ANDRIANANDRASANA Ratsihosena, Président de Chambre p.i, membre,
- Madame RASOAMAMPIONONA Hantamalala, Conseiller, membre,
- Madame RAZANAMPARANY Domoïna Raymonde Patricia, Conseiller, membre,
- Madame ANDRIANAMAROTSARA Nirina Solohanitriniana , Conseiller, membre,
- Monsieur RAKOTONDRAINNY Jean de la Croix, Conseiller, membre.

Assistés de Maître RAHARINORO Angelina, Greffier tenant la plume.

LE PRESIDENT

POUR LES RAPPORTEURS

LE GREFFIER

RAHARIMALALA  
Lydia Clémence

RABAKOVOLOLONA  
Bodo Saholy

RAHARINORO Angelina

Transmis sous n° CS/COMPTEs du  
Budget pour notification.

2017 à Monsieur le Ministre des Finances et du

## **ANNEXES**

ANNEXE N° 1- DEPENSES PAR MISSIONS ET PROGRAMMES .....	60
ANNEXE N° 2- STATISTIQUES SUR MADAGASCAR.....	66

## I. ANNEXE N° 1- DEPENSES PAR MISSIONS ET PROGRAMMES

MISIONS	PROGRAMMES	PREVISIIONS	TAUX	REALISATIONS	TAUX
ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	<b>TOTAL MISSION ADMINISTRATION DU TERRITOIRE</b>	<b>41 700 408 000,00</b>		<b>36 244 187 134,20</b>	<b>86,92%</b>
	Administration et Coordination	28 728 763 000,00	68,89%	27 458 132 350,60	95,58%
	Administration Territoriale	3 769 081 000,00	9,04%	3 589 492 642,60	95,24%
	Gestion des Risques et des Catastrophes	9 202 564 000,00	22,07%	5 196 562 141,00	56,47%
AFFAIRES ETRANGERES	<b>TOTAL MISSION AFFAIRES ETRANGERES</b>	<b>39 916 252 000,00</b>		<b>38 524 335 103,25</b>	<b>96,51%</b>
	Administration et Coordination	35 566 336 000,00	89,10%	34 185 541 976,25	96,12%
	Diplomatie et Coopération	4 349 916 000,00	10,90%	4 338 793 127,00	99,74%
AGRICULTURE	<b>TOTAL MISSION AGRICULTURE</b>	<b>279 085 699 000,00</b>		<b>81 890 619 811,95</b>	<b>29,34%</b>
	Administration et Coordination	18 547 291 000,00	6,65%	17 307 089 775,41	93,31%
	Recherche agricole	27 880 000,00	0,01%	27 880 000,00	100,00%
	Révolution verte et durable	260 510 528 000,00	93,34%	64 555 650 036,54	24,78%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	<b>TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>24 884 967 000,00</b>		<b>12 460 346 078,87</b>	<b>50,07%</b>
	Administration et Coordination	10 779 629 000,00	43,32%	10 365 015 136,56	96,15%
	Aménagement et équipement des villes	14 105 338 000,00	56,68%	2 095 330 942,31	14,85%
ARMEE MALAGASY	<b>TOTAL MISSION ARMEE MALAGASY</b>	<b>12 892 981 000,00</b>		<b>12 777 546 752,63</b>	<b>99,10%</b>
	Administration et Coordination	6 818 089 000,00	52,88%	6 737 037 681,83	98,81%
	Armée de l'Air	862 704 000,00	6,69%	860 798 940,00	99,78%
	Armée de Terre	4 471 409 000,00	34,68%	4 450 350 935,80	99,53%
	Marine Nationale	740 779 000,00	5,75%	729 359 195,00	98,46%
ARTISANAT	<b>TOTAL MISSION ARTISANAT</b>	<b>1 052 501 000,00</b>		<b>974 507 300,60</b>	<b>92,59%</b>
	Administration et Coordination	528 170 000,00	50,18%	464 100 493,60	87,87%
	Développement de l'Artisanat	524 331 000,00	49,82%	510 406 807,00	97,34%
ASSEMBLEE NATIONALE	<b>TOTAL MISSION ASSEMBLEE NATIONALE</b>	<b>28 820 467 000,00</b>		<b>28 519 641 372,40</b>	<b>98,96%</b>
	Administration et Coordination	15 714 213 000,00	54,52%	15 658 779 070,60	99,65%
	Gouvernance Responsable	13 106 254 000,00	45,48%	12 860 862 301,80	98,13%
COMMERCE	<b>TOTAL MISSION COMMERCE</b>	<b>28 273 224 000,00</b>		<b>18 670 848 707,48</b>	<b>66,04%</b>
	Administration et Coordination	18 647 703 000,00	65,96%	18 280 803 474,88	98,03%
	Commerce	9 579 994 000,00	33,88%	345 535 282,60	3,61%
	Consommation	45 527 000,00	0,16%	44 509 950,00	97,77%
COMMUNICATION	<b>TOTAL MISSION COMMUNICATION</b>	<b>10 935 549 000,00</b>		<b>10 507 787 400,51</b>	<b>96,09%</b>
	Administration et Coordination	8 495 933 000,00	77,69%	8 114 358 584,31	95,51%
	Développement des infrastructures Radio et Télévision	1 709 072 000,00	15,63%	1 709 067 444,40	100,00%
	Média	730 544 000,00	6,68%	684 361 371,80	93,68%
CULTURE	<b>TOTAL MISSION CULTURE</b>	<b>4 550 199 000,00</b>		<b>4 238 645 628,76</b>	<b>93,15%</b>
	Administration et Coordination	3 924 270 000,00	86,24%	3 693 638 264,76	94,12%
	Création	244 633 000,00	5,38%	229 036 200,00	93,62%
	Manifestations culturelles	223 321 000,00	4,91%	170 922 397,00	76,54%
	Patrimoine	157 975 000,00	3,47%	145 048 767,00	91,82%

<b>DECENTRALISATION</b>	<b>TOTAL MISSION DECENTRALISATION</b>	<b>31 335 700 000,00</b>		<b>18 139 323 558,13</b>	<b>57,89%</b>
	Administration et Coordination	11 000 000,00	0,04%	11 000 000,00	100,00%
	Développement des Collectivités Décentralisées	31 324 700 000,00	99,96%	18 128 323 558,13	57,87%
<b>DEFENSE ET SECURITE</b>	<b>TOTAL MISSION DEFENSE ET SECURITE</b>	<b>159 987 511 000,00</b>		<b>154 567 536 210,62</b>	<b>96,61%</b>
	Administration et Coordination	154 237 941 000,00	96,41%	149 012 272 424,80	96,61%
	Pilotage de la politique de défense	5 749 570 000,00	3,59%	5 555 263 785,82	96,62%
<b>DOMAINE ET SECURISATION FONCIERE</b>	<b>TOTAL MISSION DOMAINE ET SECURISATION FONCIERE</b>	<b>2 353 097 000,00</b>		<b>2 017 814 984,79</b>	<b>85,75%</b>
	Administration et Coordination	1 709 639 000,00	72,65%	1 436 698 696,19	84,04%
	Domaine et sécurisation foncière	643 458 000,00	27,35%	581 116 288,60	90,31%
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>TOTAL MISSION EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>43 985 440 000,00</b>		<b>31 899 826 217,56</b>	<b>72,52%</b>
	Administration et Coordination	4 010 931 000,00	9,12%	3 770 331 084,16	94,00%
	Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	39 974 509 000,00	90,88%	28 129 495 133,40	70,37%
<b>EDUCATION</b>	<b>TOTAL MISSION EDUCATION</b>	<b>640 667 038 500,00</b>		<b>533 847 982 956,80</b>	<b>83,33%</b>
	Administration et Coordination	450 854 280 500,00	70,37%	424 309 804 938,87	94,11%
	Alphabétisation	398 870 000,00	0,06%	396 848 900,00	99,49%
	Enseignement fondamental 1er cycle	175 711 890 000,00	27,43%	95 949 470 221,55	54,61%
	Enseignement fondamental 2ème cycle	11 593 610 000,00	1,81%	11 112 490 896,38	95,85%
	Petite enfance	2 108 388 000,00	0,33%	2 079 368 000,00	98,62%
<b>ELEVAGE</b>	<b>TOTAL MISSION ELEVAGE</b>	<b>10 159 176 000,00</b>		<b>9 644 924 145,38</b>	<b>94,94%</b>
	Administration et Coordination	6 725 760 000,00	66,20%	6 308 423 668,00	93,79%
	Développement de la production animale	3 433 416 000,00	33,80%	3 336 500 477,38	97,18%
<b>EMPLOI</b>	<b>TOTAL MISSION EMPLOI</b>	<b>707 321 000,00</b>		<b>676 522 179,60</b>	<b>95,65%</b>
	Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	707 321 000,00	100,00%	676 522 179,60	95,65%
<b>ENERGIE</b>	<b>TOTAL MISSION ENERGIE</b>	<b>22 728 813 000,00</b>		<b>5 850 100 529,50</b>	<b>25,74%</b>
	Administration et Coordination	4 812 250 000,00	21,17%	4 286 880 056,50	89,08%
	Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	17 916 563 000,00	78,83%	1 563 220 473,00	8,73%
	Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	0,00	0,00%	0,00	0,00%
<b>ENSEIGNEMENT GENERAL</b>	<b>TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT GENERAL</b>	<b>7 844 292 000,00</b>		<b>7 810 451 277,58</b>	<b>99,57%</b>
	Administration et Coordination	507 147 000,00	6,47%	500 602 820,00	98,71%
	Enseignement Secondaire	7 337 145 000,00	93,53%	7 309 848 457,58	99,63%
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>151 046 822 000,00</b>		<b>147 915 567 669,77</b>	<b>97,93%</b>

	Administration et Coordination	145 378 485 000,00	96,25%	142 309 526 178,69	97,89%
	Enseignement Supérieur	5 668 337 000,00	3,75%	5 606 041 491,08	98,90%
<b>ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>29 956 943 000,00</b>		<b>29 024 490 521,56</b>	96,89%
	Administration et Coordination	24 184 637 000,00	80,73%	23 315 905 782,80	96,41%
	Formation Professionnelle et Technique	5 772 306 000,00	19,27%	5 708 584 738,76	98,90%
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>TOTAL MISSION ENVIRONNEMENT</b>	<b>78 309 804 000,00</b>		<b>12 182 402 173,56</b>	15,56%
	Administration et Coordination	11 044 927 000,00	14,10%	10 361 467 043,37	93,81%
	Développement du Reflexe Environnemental	342 600 000,00	0,44%	35 039 702,60	10,23%
	Gestion durable des ressources naturelles	66 922 277 000,00	85,46%	1 785 895 427,59	2,67%
<b>FINANCES ET BUDGET</b>	<b>TOTAL MISSION FINANCES ET BUDGET</b>	<b>2 247 401 564 400,00</b>		<b>2 119 243 955 675,44</b>	<b>94,30%</b>
	Action sociale et développement	2 128 155 000,00	0,09%	1 980 898 599,82	93,08%
	Administration et Coordination	478 746 119 000,00	21,30%	335 107 977 383,31	70,00%
	Douanes	4 399 299 000,00	0,20%	4 310 964 131,32	97,99%
	Gestion du Budget	1 029 317 654 400,00	45,80%	1 067 031 605 412,77	103,66%
	Gestion Fiscale	9 191 254 000,00	0,41%	7 726 714 085,24	84,07%
	Trésor	723 619 083 000,00	32,20%	703 085 796 062,98	97,16%
<b>FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>TOTAL MISSION FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>12 891 083 000,00</b>		<b>12 016 256 672,73</b>	<b>93,21%</b>
	Administration et Coordination	12 587 470 000,00	97,64%	11 777 578 302,73	93,57%
	Améliorer la qualité des services publics et renforcer les capacités des agents de l'Etat	303 613 000,00	2,36%	238 678 370,00	78,61%
<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	<b>TOTAL MISSION GENDARMERIE NATIONALE</b>	<b>167 440 509 000,00</b>		<b>166 162 838 939,05</b>	<b>99,24%</b>
	Administration et Coordination	153 060 545 000,00	91,41%	151 870 552 110,71	99,22%
	Formation	1 080 369 000,00	0,65%	1 060 852 928,20	98,19%
	Intervention spéciale et/ou mixte	654 000 000,00	0,39%	651 869 744,20	99,67%
	Normalisation des équipements et infrastructures	5 323 092 000,00	3,18%	5 320 404 646,45	99,95%
	Sécurité et ordre publics	7 322 503 000,00	4,37%	7 259 159 509,49	99,13%
<b>GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>TOTAL MISSION GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>48 292 539 000,00</b>		<b>9 835 238 023,78</b>	<b>20,37%</b>
	Administration et Coordination	1 963 834 000,00	4,07%	1 958 284 806,80	99,72%
	Développement des infrastructures	46 328 705 000,00	95,93%	7 876 953 216,98	17,00%
<b>HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE</b>	<b>TOTAL MISSION HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE</b>	<b>5 117 542 000,00</b>		<b>4 854 527 333,80</b>	<b>94,86%</b>
	Administration et Coordination	4 544 285 000,00	88,80%	4 369 744 297,20	96,16%
	Gouvernance Responsable	573 257 000,00	11,20%	484 783 036,60	84,57%
<b>HYDROCARBURES</b>	<b>TOTAL MISSION HYDROCARBURES</b>	<b>30 000 000,00</b>		<b>29 800 000,00</b>	<b>99,33%</b>
	Administration et Coordination	0,00	0,00%	0,00	0,00%

	Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	30 000 000,00	100,00%	29 800 000,00	99,33%
<b>INDUSTRIE</b>	<b>TOTAL MISSION INDUSTRIE</b>	<b>13 766 666 000,00</b>		<b>4 256 613 576,40</b>	<b>30,92%</b>
	Administration et Coordination	4 528 216 000,00	32,89%	3 925 172 109,40	86,68%
	Industrie	9 238 450 000,00	67,11%	331 441 467,00	3,59%
<b>JEUNESSE</b>	<b>TOTAL MISSION JEUNESSE</b>	<b>15 492 097 000,00</b>		<b>14 419 392 005,00</b>	<b>93,08%</b>
	Administration et Coordination	14 694 727 000,00	94,85%	13 969 885 799,60	95,07%
	Jeunesse	797 370 000,00	5,15%	449 506 205,40	56,37%
<b>JUSTICE</b>	<b>TOTAL MISSION JUSTICE</b>	<b>82 233 321 100,00</b>		<b>78 441 068 890,24</b>	<b>95,39%</b>
	Administration et Coordination	72 509 721 000,00	88,18%	68 799 065 048,54	94,88%
	Administration judiciaire	4 707 278 100,00	5,72%	4 631 712 998,77	98,39%
	Administration pénitentiaire	5 016 322 000,00	6,10%	5 010 290 842,93	99,88%
<b>LOISIRS</b>	<b>TOTAL MISSION LOISIRS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
	Loisirs	0,00	0,00%	0,00	0,00%
<b>METEOROLOGIE</b>	<b>TOTAL MISSION METEOROLOGIE</b>	<b>737 709 000,00</b>		<b>707 820 087,17</b>	<b>95,95%</b>
	Administration et Coordination	483 735 000,00	65,57%	454 007 615,17	93,85%
	Développement météorologique	253 974 000,00	34,43%	253 812 472,00	99,94%
<b>MINES</b>	<b>TOTAL MISSION MINES</b>	<b>4 340 267 000,00</b>		<b>3 519 632 606,75</b>	<b>81,09%</b>
	Administration et Coordination	3 643 885 000,00	83,96%	3 123 895 635,55	85,73%
	Développement du secteur Minier	696 382 000,00	16,04%	395 736 971,20	56,83%
<b>PECHE</b>	<b>TOTAL MISSION PECHE</b>	<b>14 888 664 000,00</b>		<b>8 389 147 839,33</b>	<b>56,35%</b>
	Administration et Coordination	7 039 553 000,00	47,28%	6 754 032 184,68	95,94%
	Développement de la pêche et des ressources halieutiques	7 849 111 000,00	52,72%	1 635 115 654,65	20,83%
<b>PILOTAGE DE L'ECONOMIE</b>	<b>TOTAL MISSION PILOTAGE DE L'ECONOMIE</b>	<b>9 454 956 000,00</b>		<b>8 435 134 357,43</b>	<b>89,21%</b>
	Administration et Coordination	7 662 057 000,00	81,04%	7 074 989 358,23	92,34%
	Economie	1 589 178 000,00	16,81%	1 176 223 819,20	74,01%
	Planification	203 721 000,00	2,15%	183 921 180,00	90,28%
<b>POPULATION ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>TOTAL MISSION POPULATION ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>10 235 365 000,00</b>		<b>8 847 697 510,42</b>	<b>86,44%</b>
	Administration et Coordination	8 737 439 000,00	85,37%	8 405 619 257,82	96,20%
	Etudes et Education en matière de Population	1 053 917 000,00	10,30%	43 578 952,00	4,13%
	Promotion de l'Amélioration de condition de vie de la Population	444 009 000,00	4,34%	398 499 300,60	89,75%
<b>POSTE ET TELECOMMUNICATION</b>	<b>TOTAL MISSION POSTE ET TELECOMMUNICATION</b>	<b>277 647 000,00</b>		<b>220 906 293,00</b>	<b>79,56%</b>
	Administration et Coordination	277 647 000,00	100,00%	220 906 293,00	79,56%
<b>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>TOTAL MISSION PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>66 733 980 000,00</b>		<b>46 188 754 160,21</b>	<b>69,21%</b>
	Administration et Coordination	59 416 668 000,00	89,04%	43 989 728 193,74	74,04%
	Développement rural	61 501 000,00	0,09%	61 499 840,00	100,00%
	Infrastructure reliée	138 254 000,00	0,21%	136 755 995,20	98,92%



	Santé-Planning familial et lutte contre le VIH/SIDA	6 079 232 000,00	9,11%	962 617 069,27	15,83%
	Solidarité nationale	1 038 325 000,00	1,56%	1 038 153 062,00	99,98%
<b>PRIMATURE</b>	<b>TOTAL MISSION PRIMATURE</b>	<b>101 869 453 000,00</b>		<b>44 865 614 632,36</b>	<b>44,04%</b>
	Administration et Coordination	25 253 989 000,00	24,79%	22 835 508 019,55	90,42%
	Développement rural	194 880 000,00	0,19%	194 875 089,00	100,00%
	Nutrition et Sécurité Alimentaire	76 280 757 000,00	74,88%	21 698 385 690,01	28,45%
	Solidarité nationale	139 827 000,00	0,14%	136 845 833,80	97,87%
<b>PROTECTION SOCIALE</b>	<b>TOTAL MISSION PROTECTION SOCIALE</b>	<b>4 557 506 000,00</b>		<b>950 303 306,00</b>	<b>20,85%</b>
	Action Sociale	828 631 000,00	18,18%	821 430 506,00	99,13%
	Administration et Coordination	42 500 000,00	0,93%	42 500 000,00	100,00%
	Famille et Enfance	43 454 000,00	0,95%	43 453 000,00	100,00%
	Genre et Développement	3 642 921 000,00	79,93%	42 919 800,00	1,18%
<b>RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>	<b>TOTAL MISSION RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>	<b>5 881 278 000,00</b>		<b>3 548 323 154,00</b>	<b>60,33%</b>
	Administration et Coordination	2 744 516 000,00	46,67%	2 741 783 263,00	99,90%
	Recherche Scientifique	3 136 762 000,00	53,33%	806 539 891,00	25,71%
<b>RECONCILIATION MALAGASY</b>	<b>TOTAL MISSION RECONCILIATION MALAGASY</b>	<b>4 721 380 000,00</b>		<b>4 703 331 264,00</b>	<b>99,62%</b>
	Administration et Coordination	4 335 327 000,00	91,82%	4 320 768 224,00	99,66%
	Réconciliation Nationale	386 053 000,00	8,18%	382 563 040,00	99,10%
<b>RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS</b>	<b>TOTAL MISSION RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS</b>	<b>192 826 000,00</b>		<b>185 499 820,00</b>	<b>96,20%</b>
	Administration et Coordination	56 980 000,00	29,55%	49 812 000,00	87,42%
	Coordination des relations avec les Institutions	71 006 000,00	36,82%	70 848 820,00	99,78%
	Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	64 840 000,00	33,63%	64 839 000,00	100,00%
<b>SANTE</b>	<b>TOTAL MISSION SANTE</b>	<b>269 676 141 000,00</b>		<b>213 425 573 681,43</b>	<b>79,14%</b>
	Administration et Coordination	177 091 780 000,00	65,67%	158 380 719 278,12	89,43%
	Fourniture de médicaments, consommables et autres produits	3 567 318 000,00	1,32%	3 321 248 302,00	93,10%
	Fourniture de services de santé de base	32 368 200 000,00	12,00%	4 832 421 727,33	14,93%
	Fourniture de services de santé hospitaliers	16 817 979 000,00	6,24%	14 526 394 149,82	86,37%
	Lutte contre les maladies	27 989 860 000,00	10,38%	25 925 739 541,16	92,63%
	Survie et développement de la mère et de l'enfant	11 841 004 000,00	4,39%	6 439 050 683,00	54,38%
<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>TOTAL MISSION SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>90 759 388 000,00</b>		<b>87 677 330 791,41</b>	<b>96,60%</b>
	Administration et Coordination	84 117 255 000,00	92,68%	81 072 994 796,59	96,38%
	Sécurité publique	6 642 133 000,00	7,32%	6 604 335 994,82	99,43%
<b>SENAT</b>	<b>TOTAL MISSION SENAT</b>	<b>9 192 092 000,00</b>		<b>6 051 852 306,95</b>	<b>65,84%</b>
	Administration et Coordination	6 434 694 000,00	70,00%	5 616 238 221,95	87,28%
	Appui aux Membres de l'Institution	2 757 398 000,00	30,00%	435 614 085,00	15,80%

<b>SPORTS</b>	<b>TOTAL MISSION SPORTS</b>	<b>820 005 000,00</b>		<b>781 069 623,40</b>	<b>95,25%</b>
	Administration et Coordination	0,00	0,00%	0,00	0,00%
	Sports	820 005 000,00	100,00%	781 069 623,40	95,25%
<b>TIC</b>	<b>TOTAL MISSION TIC</b>	<b>6 697 249 000,00</b>		<b>620 416 946,65</b>	<b>9,26%</b>
	Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	6 697 249 000,00	100,00%	620 416 946,65	9,26%
<b>TOURISME</b>	<b>TOTAL MISSION TOURISME</b>	<b>4 634 860 000,00</b>		<b>4 344 086 058,54</b>	<b>93,73%</b>
	Administration et Coordination	2 614 391 000,00	56,41%	2 425 076 514,95	92,76%
	Développement du contrôle et du suivi touristique	463 381 000,00	10,00%	452 761 034,32	97,71%
	Développement du tourisme	1 557 088 000,00	33,60%	1 466 248 509,27	94,17%
<b>TRANSPORT</b>	<b>TOTAL MISSION TRANSPORT</b>	<b>22 230 610 000,00</b>		<b>20 254 879 381,62</b>	<b>91,11%</b>
	Administration et Coordination	5 276 054 000,00	23,73%	4 649 334 402,80	88,12%
	Transports Maritime, Fluvial et Aérien	1 955 425 000,00	8,80%	1 945 498 072,50	99,49%
	Transports Routier et Ferroviaire	14 999 131 000,00	67,47%	13 660 046 906,32	91,07%
<b>TRAVAIL ET LOIS SOCIALES</b>	<b>TOTAL MISSION TRAVAIL ET LOIS SOCIALES</b>	<b>218 156 000,00</b>		<b>194 111 406,60</b>	<b>88,98%</b>
	Administration et Coordination	56 355 000,00	25,83%	54 352 292,00	96,45%
	Intensification de lutte contre le travail des enfants	58 223 000,00	26,69%	58 220 844,00	100,00%
	Promouvoir le dialogue social et les droits fondamentaux	68 423 000,00	31,36%	55 333 270,60	80,87%
	Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	13 319 000,00	6,11%	11 860 000,00	89,05%
	Sécuriser l'environnement social et professionnel des travailleurs	21 836 000,00	10,01%	14 345 000,00	65,69%
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>TOTAL MISSION TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>176 001 608 000,00</b>		<b>35 528 563 831,13</b>	<b>20,19%</b>
	Administration et Coordination	12 343 734 000,00	7,01%	7 453 047 814,06	60,38%
	Développement des infrastructures routières	163 657 874 000,00	92,99%	28 075 516 017,07	17,16%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 047 980 666 000,00</b>		<b>4 107 085 147 890,34</b>	<b>81,36%</b>

Sources : PLR et BCSE 2015

**ANNEXE N° 2- STATISTIQUES SUR MADAGASCAR**

<b>DESIGNATION</b>	<b>RESULTATS</b>
Taux de croissance économique	environ 3%
Taux de pauvreté	71,5%
Revenu annuel par habitant	440 USD en 2014
Indice du développement humain	0,510 en 2014

*Source : INSTAT UN Data 2015*

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	I
LISTE DES ABREVIATIONS	III
LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES	IV
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHES	VI
SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2015	VII
INTRODUCTION	1
TITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL	1 2
1- SUITES RESERVEES AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DE LA COUR	2
A.SUR LES DEPASSEMENTS DE CREDITS	2
B.SUR LE BUDGET ANNEXE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	3
C.SUR LES DEPENSES DE SOLDES	3
D.SUR LES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR	4
2- OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR	4
A.NON EXHAUSTIVITE DES ACTES MODIFICATIFS DE CREDITS	4
B.DISCORDANCE DES DONNEES DANS LE PLR	5
TITRE I - EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2015	7
1- CONTEXTE GENERAL	7
A.AU NIVEAU MONDIAL	7
B.AU NIVEAU NATIONAL	7
2- SPECIFICITES DES LOIS DE FINANCES 2015	9
A.UNE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE ADOPTEE A MOINS D'UN MOIS AVANT LA FIN DE L'EXERCICE	11
..... 11	
B.UNE REVISION A LA HAUSSE DES DOTATIONS BUDGETAIRES VERSUS UNE REVISION A LA BAISSSE DES PRIORITES	11
C.MULTITUDE DE COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR	12
TITRE II - ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL CADRE I	13
1- GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	13
A.MOUVEMENTS DE CREDITS	13
B.DEPASSEMENTS DE CREDITS	14
2- LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES	18
2.1PRESENTATION GENERALE	18
A- PREVISIONS EN BAISSSE	19
B- REALISATIONS EN HAUSSE	19
2.2ANALYSE PAR CATEGORIE DE RECETTES	20
A- LES RECETTES FISCALES	20
B- LES AUTRES RECETTES BUDGETAIRES	20
3- LES OPERATIONS DE DEPENSES	21
3.1 ANALYSE PAR MISSIONS ET PROGRAMMES	21
A- UNE BUDGETISATION PARTIELLE DES PRIORITES DE L'ETAT	21
B- DES TAUX D'EXECUTION DISPARATES VARIANT ENTRE 9% ET 99 %	24
3.2 ANALYSE PAR GRANDES CATEGORIES	25
A- LES DEPENSES DE SOLDES EN FORTE CROISSANCE	25
B- LES DEPENSES HORS SOLDES PREDOMINEES PAR DES TRANSFERTS	27
C- LES INTERETS DE LA DETTE	28
D- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29
4- APPRECIATION DE LA PERFORMANCE	30

4.1	DU SECTEUR ADMINISTRATIF	31
4.2	DU SECTEUR SOCIAL	33
4.3	DU SECTEUR PRODUCTIF	35
4.4	DU SECTEUR INFRASTRUCTURE	37
TITRE III- EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET DES RESULTATS GENERAUX		41
1- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II		41
1.1RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE		41
1.2BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE		41
A-	RECETTES	41
B-	DEPENSES	43
1.3BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS		44
2- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III		46
2.1	RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE	46
2.2	COMPTES DE PRETS DEFICITAIRES	48
2.3	COMPTES DE PARTICIPATION DEFICITAIRES	48
2.4	COMPTES DE COMMERCE DEFICITAIRES	48
3- LES OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR CADRE IV		50
3.1	RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2015	50
3.2	TENDANCE DES RESULTATS DE 2011 A 2015	51
4- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V		51
4.1	RESULTAT EXCEDENTAIRE EN 2015	52
4.2	TENDANCE DES RESULTATS DE 2011 A 2015	53
5- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES		53
5.1RESULTAT DEFINITIF EXCEDENTAIRE		53
5.2SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR		55
ANNEXES		59
TABLE DES MATIERES		67